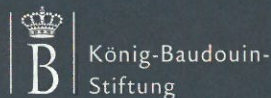


dfi compact

Août 2010
N° 9

**Consultations franco-germano-belges avec des maires et
des responsables communaux « Immigration turque
- spécificités d'un processus d'intégration »
2 et 3 décembre 2009 à Berlin**

Robert Bosch **Stiftung**



ISSN 1619-8441

dfi Deutsch-
Französisches
Institut

**Consultations franco-germano-belges avec des maires et des
responsables communaux « Immigration turque
- spécificités d'un processus d'intégration »
2 et 3 décembre 2009 à Berlin**

| | |
|---|-----|
| Introductions | 6 |
| Olaf Hahn | 6 |
| Françoise Pissart | 8 |
| Monika Thiemen | 12 |
| Table ronde / débat : Résultats de plusieurs études récentes autour de l'immigration turque en Allemagne, en France et en Belgique | 15 |
| Ferhat Kentel | 17 |
| Steffen Kröhnert | 21 |
| Gaye Petek | 27 |
| Ahmed Medhoune | 31 |
| Christine Meyer | 37 |
| Groupes de travail | 56 |
| Groupe de travail 1 : Enseignement scolaire et périscolaire | 56 |
| Havva Engin | 56 |
| Jean-Pierre Loubet | 71 |
| El Hassan Aouraghe | 75 |
| Groupe de travail 2 : L'intégration par l'activité économique ? | 101 |
| Jan Boulogne | 102 |
| Musa Soydemir | 104 |
| Holger Kolb | 106 |
| Nihat Sorgeç | 108 |
| Présentation des résultats des groupes de travail en assemblée plénière | 140 |
| Mots de la fin | 146 |
| Annexe: L'enseignement de la langue turque en France : Comment passer d'une langue d'immigrés destinée à disparaître à l'enseignement de la langue vivante d'une culture étrangère ? | 150 |

Introductions

Dr. Olaf Hahn

(Sous-Directeur à la Robert Bosch Stiftung)

Madame le Maire, Chère Madame Thiemen,
Chère Françoise Pissart,
Cher Frank Baasner,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'immense plaisir de vous saluer au nom de la Robert Bosch Stiftung et de vous accueillir dans les locaux berlinois de notre fondation pour cette nouvelle édition des consultations des élus et responsables communaux de France, d'Allemagne et de Belgique. Lorsque, en 2007, nous avons organisé pour la première fois une telle manifestation, à l'époque en partenariat avec la Fondation Freudenberg, il s'agissait alors d'un projet purement franco-allemand s'inscrivant dans le cadre d'une initiative européenne de la Fondation en faveur de l'intégration des migrants et nous n'imaginions pas encore qu'il déboucherait sur une série de colloques. Aujourd'hui, nous sommes ici pour la troisième édition de cette manifestation, confortés par les avis des participants précédents quant au bien-fondé de notre démarche et aux bénéfices qu'ils en ont tirés, à savoir la possibilité d'échanger les expériences face aux défis que constitue l'intégration des migrants, une mission assurément du ressort prioritaire des communes, de nouer des contacts avec des responsables communaux d'un autre pays et même d'initier de nouvelles coopérations communales transfrontalières ou renforcer les coopérations déjà mises en place dans ce domaine.

Nous sommes ravis de pouvoir bénéficier, depuis 2008, du concours d'un partenaire européen, la Fondation Roi Baudouin de Bruxelles, pour la tenue de ces consultations. Grâce au soutien financier et intellectuel de nos collègues belges, nous avons pu cette année encore inviter des représentants de communes belges et intégrer des expériences et témoignages concernant la Belgique dans le programme.

Nos remerciements communs vont à l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg et à son directeur, Frank Baasner, dont la participation à

l'organisation de cette manifestation nous a montré une fois encore qu'il était un partenaire fiable et compétent. La Robert Bosch Stiftung et le dfi travaillent ensemble depuis de nombreuses années pour la promotion des relations franco-allemandes. C'est un plaisir et un enrichissement d'avoir le dfi comme partenaire dans un projet d'envergure européenne tel que celui-ci.

Je tiens également à remercier Mme Gaye Petek : Sans vous c'eût été bien plus difficile pour nos collègues de l'Institut Franco-Allemand de préparer ce colloque du côté français.

Mesdames et Messieurs, en 2007, le thème principal de notre colloque était l'intégration scolaire, sociale et linguistique des enfants issus de l'immigration et la gestion du passage de l'école à la formation professionnelle et à la vie active. En 2008, nos discussions ont porté sur la prise en compte par les communes de la diversité culturelle dans l'aménagement de certains services et la définition de mesures particulières en faveur de l'intégration des migrants.

C'est de cette dernière problématique que découle en quelque sorte le thème des deux journées à venir : « L'immigration turque – Spécificités d'un processus d'intégration ».

Je suis tout à fait conscient que ce thème n'est pas sans faire débat : cette année encore, diverses études ont été à l'origine d'un débat public sur ce sujet voire ont suscité la controverse. Cependant, votre volonté de participer à ce colloque renforce notre souhait de discuter de ce thème sans fausse retenue ni stratégie de médiatisation en l'abordant dans une perspective comparative basée sur l'expérience des trois pays représentés ici. J'espère que nous aurons ensemble le courage de parler ouvertement et de mettre de côté le politiquement correct qui barre parfois la route à la recherche de solutions à des problèmes bien réels. Ce serait une belle réussite si nous pouvions contribuer, avec ces échanges, à ce que le débat se fasse dans un esprit de rationalité et d'ouverture et dans l'intention d'améliorer la situation pour tous les citoyens qui vivent dans nos pays.

Françoise Pissart

(Directrice de la Fondation Roi Baudouin)

Bienvenue à ce colloque et merci de l'honneur qui est fait à la FRB de pouvoir l'introduire. D'emblée je tiens à remercier très chaleureusement la Fondation Bosch et l'Institut Franco-allemand, et plus particulièrement Olaf Hahn, Frank Baasner et leurs équipes pour l'immense travail de préparation et d'organisation.

Fondée à l'occasion des 25^{ème} ans de règne de Baudouin Ier de Belgique, la Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante d'utilité publique dont la mission est de soutenir l'engagement pour davantage de justice, de démocratie et de diversité dans la société. La Fondation Roi Baudouin est active en Belgique au niveau régional et fédéral, ainsi qu'en Europe et au niveau international. A côté de notre programmation stratégique, nous menons à bien certaines missions que nous confient les autorités publiques et des institutions belges ou européennes, et de plus en plus, nous collaborons avec d'autres fondations situées en Europe. Ce colloque en est une illustration.

Un de nos domaines d'actions est la migration et l'intégration : la Fondation Roi Baudouin stimule des débats bien informés sur les thèmes des migrations internationales et de l'intégration et elle soutient la société civile active dans ce secteur, tant au niveau belge (avec un accent sur les organisations de la diaspora) qu'europpéen (via le projet EPIM, un large partenariat entre Fondations).

Les questions relatives à la migration et à l'intégration des migrants sont complexes et sensibles, surtout lorsqu'il s'agit de définir des politiques et des actions concrètes. La manière dont nous définissons les termes du débat est décisive. Le choix de thèmes, d'approches, de méthodes et de partenaires est important et doit sans cesse être remis en question, en vue de toujours chercher un impact (surtout pour des publics « non convaincus »), mais aussi afin d'éviter de susciter des effets contreproductifs.

Par exemple, agir sur le thème du mariage en migration, comme la Fondation Roi Baudouin l'a fait récemment, s'intéresser à une communauté de migrants particulière (aujourd'hui il s'agira des migrants d'origine turque), mettre en évidence des difficultés spécifiques comme des problèmes de scolarité, le chômage ou les risques de pauvreté, comporte des risques de stigmatisation. Mais en même

temps, ne pas analyser ces problèmes comporte un autre risque, plus grand à nos yeux aujourd'hui, celui de l'immobilisme.

C'est pourquoi il est sans doute utile d'insister, d'entrée de jeu, sur deux points :

- 1 A côté des réponses à trouver pour améliorer la position socio-économique de migrants, il importe de mettre aussi en évidence les succès : ils sont nombreux, tant individuels que collectifs. Ces réussites sont d'ailleurs incarnées par nombre de personnalités d'origine turque présentes aujourd'hui.
- 2 Analyser les spécificités de certains groupes de migrants ne prescrit pas automatiquement des politiques ciblées sur ces groupes. Dans la plupart des cas, des politiques dites « généralistes », conçues à partir d'une connaissance fine des caractéristiques, comportements, valeurs et aspirations des personnes visées, dans toute leur diversité, porteront leurs fruits. Ce qui compte, c'est surtout de ne pas passer à côté de ceux et celles qui se trouvent socialement dans les plus mauvaises positions.

Une telle vision a inspiré les programmes de la Fondation Roi Baudouin, notamment lorsqu'elle a décidé d'initier différentes études, dont une au sujet des Belgo-turcs (et plus récemment, les belgo-marocains), une étude sur la pauvreté des personnes d'origine étrangère, et une analyse des performances scolaires des jeunes issus de l'immigration.

Les personnes d'origine turque constituent une des plus importantes communautés de migrants établies dans notre pays, qui s'est constituée au fil des générations depuis 4 ou 5 décennies. On en a souvent une image stéréotypée, mais les migrants d'origine turque et leurs descendants forment un groupe hétérogène, quel que soit le critère retenu. Il est donc plus judicieux de parler *des* communautés turques vivant en Belgique. L'étude commanditée en 2007 par la Fondation Roi Baudouin et réalisée par l'Université de Bilgi est intitulée « Belgo-Turcs : Pont ou brèche entre la Turquie et l'Union européenne ? » rompt avec un certain nombre de clichés, mais en confirme d'autres. Par exemple, 94 % des Turcs de Belgique parlent le turc. Mais en même temps, 2/3 des Turcs de Belgique francophone parlent bien à très bien le français et 2/3 des turcs de Flandre bien à très bien le néerlandais. La majorité des Turcs qui sont nés en Belgique se sentent soit autant liés aux deux pays, soit davantage liés à la

Belgique. Je ne détaillerai pas les résultats de l'enquête ici puisqu'un des auteurs fera un exposé tout à l'heure.

L'étude sur la pauvreté des personnes d'origine étrangère publiée par la Fondation Roi Baudouin a également eu un certain retentissement médiatique. Elle a été suivie d'un nouveau plan d'action en Région flamande, mais n'a pas (encore ?) donné lieu à de nouvelles politiques du côté francophone du pays. Or les chiffres sont vraiment frappants : dans un cas sur trois, les personnes d'origine extra européenne courent le risque de vivre dans la pauvreté. Plus particulièrement, pas moins de 59 % de personnes liées à la Turquie ont un revenu qui se situe en-dessous du seuil de pauvreté. Les chercheurs recommandent entre autres de développer davantage les initiatives prévoyant un encadrement permanent des jeunes et une meilleure implication des parents dans la vie de l'école, dès la maternelle. Ils suggèrent aussi de mettre en évidence l'utilité de suivre des études supérieures et de créer plus de liens entre l'enseignement et le monde du travail.

La dernière étude initiée par la Fondation Roi Baudouin que je souhaite mentionner aujourd'hui a comparé les performances scolaires des élèves « autochtones » avec celles des élèves issus de l'immigration. Des deux côtés de la frontière linguistique, en Belgique, les performances des élèves issus de l'immigration sont médiocres. En fait aucun pays industrialisé ne présente un fossé aussi grand entre les élèves issus de l'immigration et les autres, et les résultats obtenus par les élèves d'origine étrangère sont parmi les plus faibles du monde développé.

Face à de tels constats, que peut faire une fondation comme la nôtre ? Au-delà du rôle d'alerte auprès des décideurs politiques et des acteurs de terrain que nous jouons régulièrement, nous avons misé ces dernières années sur deux leviers : d'une part les parents, en soutenant des initiatives de terrain qui renforcent les alliances entre les familles et l'école ; et d'autre part les pairs, en soutenant le tutorat d'étudiants qui a un effet positif sur les résultats scolaires, mais aussi sur la confiance en soi et le niveau des aspirations souvent plus faibles chez les jeunes immigrés.

Dans cette introduction, j'en dirai peu sur la question de l'emploi. Je noterai simplement que les cris d'alarme fusent de partout, surtout dans cette période de crise, surtout dans les grandes villes comme

Bruxelles où les populations les moins qualifiées se voient offrir peu de perspectives. Les chiffres pour Bruxelles sont particulièrement préoccupants, notamment dans certains quartiers où il n'est pas rare que 30 à 40 % des jeunes soient au chômage.

Deux réflexions à ce sujet :

- 1 Les jeunes enlisés dans le chômage sont très éloignés des dispositifs d'insertion mis en place à leur intention. Il est urgent d'investir dans des actions de mise à l'emploi rapide qui allient formation et rémunération.
- 2 Les jeunes filles d'origine étrangère rentabilisent très mal leurs diplômes, souvent supérieurs à ceux des jeunes garçons. La tradition, le manque de modèle et d'orientations professionnelles peu porteuses les incitent souvent à rester à la maison.

Pour conclure : Les études citées ci-dessus convergent avec les constats faits dans d'autres recherches : de profonds sentiments d'exclusion règnent toujours parmi les belgo-turcs, alors que l'immigration turque a une longue histoire. Ils sont surtout présents chez les jeunes et les femmes mariées. On observe également une peur mutuelle entre les différentes communautés. Il est évident que l'éducation et l'emploi sont des moyens privilégiés pour favoriser l'intégration à la société d'accueil. L'éducation crée des occasions de rencontre, permet l'alphabétisation, développe les compétences linguistiques, ouvre à une meilleure connaissance de la société d'accueil, de son histoire, de sa culture, et donne accès à des emplois de meilleure qualité. Or un quart des belgo-turcs interviewés en 2007 étaient sans emploi. L'exclusion du marché du travail a surtout pour effet de générer d'autres formes d'exclusion de la vie sociale, ce qui pose un problème particulièrement aigu pour les jeunes.

Je suis convaincue que nos travaux contribueront à faire avancer cette question. La qualité des personnes présentes, les rôles clés que vous jouez dans vos fonctions respectives garantissent un haut niveau de discussion, et, par la suite, nous l'espérons, la mise en pratique de certaines stratégies et bonnes pratiques qui seront échangées.

Au nom de la Fondation Roi Baudouin, je vous souhaite un excellent colloque et remercie chaleureusement les intervenants et les participants venus nombreux pour partager leurs idées et leur expertise.

Monika Thiemen

(Maire de Charlottenburg-Wilmersdorf)

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'arrondissement de Charlottenburg-Wilmersdorf et suis ravie que vous ayez décidé d'organiser ce colloque au siège berlinois de la Robert Bosch Stiftung, ici, dans la Bismarckstraße.

Quiconque se rend à Berlin aujourd'hui s'aperçoit vite qu'il s'agit d'une métropole, une ville de plusieurs millions d'habitants, et certains recherchent la vieille ville de Berlin, le cœur historique où tout a commencé. Berlin ne s'est pas développée à partir d'un centre ville historique, mais est née en 1920 de la fusion de 7 grandes villes indépendantes, de 59 communes rurales et de 27 territoires communaux, les *Gutsbezirken*. Berlin fut alors divisée en 20 arrondissements et la ville de Charlottenburg est devenue l'un d'eux.

La fondation de la ville de Charlottenburg remonte à un décret du roi Friedrich 1^{er} qui, après la mort de sa femme, la Reine Sophie-Charlotte, le 5 avril 1705, donna l'ordre de renommer le château Lietzenburg en sa mémoire et de faire des quelques maisons où était établie la colonie de domestiques une cité du même nom, Charlottenburg. D'ailleurs, les premiers habitants de cette ville furent les valets de chambre turcs Aly et Hassan. Et les descendants d'Aly vivent encore ici à Berlin. Aly et Hassan ne vinrent pas en tant que travailleurs immigrés mais étaient des prisonniers de guerre des troupes de Prusse et d'Hanovre. Aly arriva entre 1683 et 1686 à la cour de Frédéric III, alors prince électeur de Brandebourg, devenu plus tard le premier roi de Prusse, Frédéric 1^{er}. Quant à Hassan, il fut valet de chambre à la cour de Hanovre pendant de nombreuses années avant de venir à Lietzenburg avec le reste de la cour de Sophie-Charlotte, la deuxième femme de Frédéric. A l'époque, il était de bon ton de se faire servir par des laquais exotiques aux mains marron ou noires. Tous deux apprirent la langue allemande, se convertirent au protestantisme, se marièrent et firent baptiser leurs enfants. A partir de 1704, ils vécurent avec leur famille dans ce que d'aucuns appelaient des « *Freihäuser* », littéralement des maisons libres, qui se trouvaient aux numéros 4 et 6 de l'actuelle Schlosstrasse. Dans les « *Freihäu-*

ser » vivaient des employés de la cour ou des personnes qui, aux yeux des souverains, méritaient ce statut particulier. Ils n'étaient pas soumis à l'autorité communale et étaient exonérés de certaines taxes dont les autres citoyens devaient s'acquitter. Le travail quotidien d'Aly et Hassan n'était pas particulièrement trépidant. Ils devaient satisfaire les souhaits spontanés de la reine comme lui apporter à boire, accomplir des petits achats, transmettre des lettres, accompagner les invités jusqu'à la reine, etc. Tous deux durent remplir leurs tâches de manière exemplaire car, à en croire une description des derniers moments de vie de la Reine Sophie-Charlotte, celle-ci aurait dit « Adieu Aly ! Adieu Hassan ! » avant de mourir.

Frédéric Guillaume 1er, surnommé plus tard le « roi soldat », fils de Sophie-Charlotte, réforma la vie de la cour dès le début de son règne en 1713, mais l'importance économique et politique de Charlottenburg ne cessa de régresser. Il congédiait sans rien dire les employés de la cour dont il souhaitait se débarrasser tout en les laissant continuer à travailler. Ce n'est qu'une fois leur salaire supprimé que les employés apprenaient leur renvoi. Privé des privilèges de la cour, Aly vendit sa maison de la Schloßstrasse en 1715 et mourut en 1716. En 1883, la maison fut remplacée par une nouvelle construction. Dans plusieurs requêtes, Hassan se plaignit au roi de ses difficultés économiques et l'informa qu'il ne percevait plus de rémunération depuis longtemps bien qu'il fût toujours à son service. Le roi ne s'en soucia nullement. Hassan mourut en 1728 à l'âge de 56 ans et, en 1730, les héritiers vendirent la maison. Sur les fondements de cette maison, détruite lors de la Seconde Guerre Mondiale, une chapelle a été érigée par la communauté adventiste du septième jour. Aujourd'hui, une plaque commémorative est placée sur la façade Est du bâtiment en mémoire d'Hassan. Voici ce que l'on peut dire succinctement sur l'histoire de la fondation de Charlottenburg et sur ses premiers habitants.

L'arrondissement de Charlottenburg-Wilmersdorf compte aujourd'hui 310 769 habitants, soit 9,1 % de la population totale de Berlin dont les 12 arrondissements actuels représentent une population de 3,4 millions d'habitants. 59 453 personnes résidant à Charlottenburg-Wilmersdorf possèdent un passeport étranger, ce qui correspond à 19,1 % de la population de l'arrondissement. Pour Berlin, ce pourcentage est de 13,8 %, ce qui revient à dire que 470 000 personnes

possèdent un passeport étranger. 6950 personnes de nationalité turque vivent à Charlottenburg-Wilmersdorf et constituent ainsi 2,2 % de la population totale de l'arrondissement. Au total, le nombre de personnes issues de l'immigration est plus important puisqu'il faut y ajouter, par exemple, les 4154 citoyens et citoyennes allemands d'origine turque vivant à Charlottenburg-Wilmersdorf. Si les étrangers ne représentent qu'un cinquième de notre population totale, la situation est différente dans nos écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire. En 2006, 37 % des enfants en début de scolarisation possédaient un passeport étranger. Cette petite introduction et les chiffres vous montrent que les questions liées à l'immigration et à l'intégration sont également omniprésentes à Charlottenburg-Wilmersdorf.

Je me réjouis de la tenue de ce colloque, des échanges et discussions avec les autres participants. Je souhaite une pleine réussite à cette manifestation.

Table ronde / débat : Résultats de plusieurs études récentes autour de l'immigration turque en Allemagne, en France et en Belgique

Prof. Dr. Frank Baasner

(Directeur de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg)

Merci beaucoup pour ces introductions qui nous ont déjà plongés au cœur du thème de ce colloque. Je suis très content que nous soyons rassemblés ici pour le troisième colloque de cette série. Je peux déjà vous annoncer que, l'année prochaine encore, un nouveau colloque sera organisé. Autrement dit, si certaines questions vous viennent à l'esprit au terme de ces consultations, veuillez les réserver tout de suite pour l'année prochaine, aussi pourrions-nous continuer le débat. En effet, je suis convaincu que nul ne saurait prétendre se prononcer de manière définitive lorsqu'il s'agit de débattre d'un sujet aussi complexe que l'intégration. C'est un processus très dynamique, qui évolue rapidement et qui met toujours de nouveaux aspects en avant. De manière générale, les sociétés changent beaucoup : cela est très visible en Allemagne, il en va de même en France et une dynamique importante est également engagée en Belgique, si bien que nous pouvons toujours aborder les thèmes développés ici sous un autre angle.

Ce colloque comporte trois parties : la première partie servira d'introduction et présentera la situation générale dans les trois pays qui nous occupent à partir, notamment, des résultats d'enquêtes récentes. S'ensuivront deux séries de commentaires, analyses, avis et observations émanant de deux contextes communaux concrets, là où la réalité se joue, ce qui nous donnera rapidement l'occasion de constater que les enquêtes générales et les témoignages de terrain peuvent parfois – je ne veux pas dire entrer en conflit – mettre en évidence des perspectives assez différentes.

La deuxième partie sera composée des deux groupes de travail demain matin et, dans la troisième partie, en fin de matinée, nous tenterons de dégager des discussions de la veille et de la matinée plusieurs aspects importants – je ne veux pas dire des conclusions, ce serait peut être trop ambitieux – quelques grandes idées avec lesquelles nous pourrions repartir de ce colloque.

Entre chaque point du programme, il restera également beaucoup de temps – notamment ce soir – pour les échanges, les discussions, car un des objectifs de ces colloques est évidemment que vous puissiez aussi établir des contacts, faire la connaissance de collègues d'autres villes, d'autres pays, qui travaillent sur des sujets identiques, et nous avons vu avec beaucoup de satisfaction lors des deux éditions précédentes que certaines prises de contact avaient débouché indépendamment du colloque sur des réalisations et des échanges concrets.

Ces deux demi-journées sont certes remplies d'interventions, de présentations d'études de cas et de thèmes définis, mais une place centrale est réservée à la discussion. C'est pourquoi je vous prie de vous considérer dès à présent comme les acteurs de ces échanges et vous invite à prendre une part active aussi bien à la discussion d'aujourd'hui qu'aux groupes de travail demain.

Une intervenante ne pouvant malheureusement pas venir, j'aimerais donner l'occasion à Gaye Petek de faire un rapide exposé improvisé de la situation en France. Mais, tout d'abord, je laisse la parole à Monsieur Kentel, auteur d'une étude sur l'immigration turque et les Turcs en Belgique, ceux qu'on appelle les « Belgo-Turcs ». Ensuite, Monsieur Kröhnert présentera une étude très connue en Allemagne et abordera dans ce contexte la problématique générale de la définition d'indicateurs pour ce qu'on appelle « intégration ». Après quoi je demanderai à Gaye Petek de nous dire quelques mots sur la situation française avant que nous écoutions Monsieur Medhoun et Madame Meyer respectivement de Bruxelles/Saint-Josse et de Nuremberg. Nous espérons que les intervenants ont une grande capacité de synthèse et que nous pourrons nous en tenir aux 15-20 minutes imparties à chaque thème car nous voulons avoir du temps pour la discussion. Je donne maintenant la parole à Monsieur Kentel.

Ferhat Kentel

(Istanbul Bilgi University, Istanbul)

Belgo-Turcs : Pont ou brèche entre la Turquie et l'Union européenne ?

Tout d'abord, je dois préciser que cela fait plus de deux ans que je poursuis cette recherche avec mon collègue de l'université Bilgi d'Istanbul. Les recherches en Belgique ont suivi celles menées en Allemagne et en France. Maintenant que nous sommes fin 2009, je ne suis plus le même, mon regard a évolué. Je vais essayer de parler du cas de la Belgique en particulier, tout en gardant à l'esprit les recherches menées en France et en Allemagne.

Je commencerai donc en y faisant une petite référence : ce que nous avons constaté dans ces deux derniers pays, c'est qu'il y avait deux stratégies différentes d'intégration. Comme vous le savez, la France est un pays qui se réfère à l'intégration civilisationnelle : la construction de la citoyenneté française est inséparable de l'insertion dans la vie sociale, dans le travail, dans l'éducation. En ce sens, c'est très simple d'être français puisque vos origines, votre sang, votre culture n'ont pas d'importance. C'est le pays de l'accueil, le paradis des immigrations : les Arméniens, les Juifs, les Arabes, à différents moments de l'Histoire, ont fait la France, tout comme les Turcs lui apportent un certain caractère. En revanche, être allemand, c'est peut-être plus culturel, plus lié à l'origine. Être turc en Allemagne, c'est donc différent d'être turc en France.

En Belgique, c'est encore plus intéressant car c'est un pays compliqué. Il y a trois régions : Bruxelles, la Flandre et la Wallonie. Être turc à Bruxelles, dans une région complètement cosmopolite, où le pourcentage des étrangers va bientôt dépasser le pourcentage des personnes originaires de Belgique, c'est encore différent que de l'être en Flandre ou en Wallonie. La Flandre ressemble peut-être plus à l'Allemagne du point de vue de la construction de l'identité, tandis que la Wallonie se rapprocherait davantage de la France.

Je vais me corriger au fur et à mesure que je parle de ces stratégies différentes parce que mon but n'est pas de me lancer dans des analyses trop réductrices sur les Turcs. Il est important de souligner un phénomène que je rattache à une théorie de Michel de Certeau

que j'utilise beaucoup. Selon lui, il existe des « stratégies » – ce peut être une ville, une entreprise, une idéologie... – dans lesquelles on vit. On ne vit pas à Berlin comme à Istanbul ou à Marrakech, on s'adapte. Il n'y a pas un seul Berlin ni une seule image de Berlin, mais Berlin avec ses institutions, ses rues, son histoire, son passé surtout. En tant que Turc, Marocain ou Belge, quand je suis à Berlin, je suis en contact avec ce Berlin. Cela ne veut pas dire que Berlin ait un statut fixe, immuable, mais la ville m'« oriente » et je l'« oriente » aussi, selon Michel de Certeau : la « stratégie » berlinoise évolue avec les « tactiques » des gens qui y évoluent. Une ville ne se réduit pas à ses rues, son architecture, son urbanisme, elle est aussi faite de ses habitants et de leurs pratiques. Si l'on choisit un autre exemple, les langues aussi sont des « stratégies ». Bien sûr elles obéissent à des règles de grammaire et d'orthographe, et sont enseignées à l'université ; des institutions sont chargées de définir le bon usage de la langue, mais personne n'en domine complètement tous les aspects. Chacun ne maîtrise qu'une partie de cette stratégie de la langue. Quand on naît, on commence à parler en turc, en allemand ou en français, mais cela ne veut pas dire qu'on parlera toute sa vie la même langue. Pour revenir aux stratégies nationales dans ces pays, on y est comme dans une langue qu'on modifie en permanence. Cette langue, cette stratégie, cette nationalité ne restent jamais les mêmes. Il y a constamment un conflit, un rapport de force, entre l'individu et la société. Et ce n'est pas seulement le cas de l'immigré, c'est le cas de tous les citoyens. Un Bruxellois négocie en permanence avec la stratégie de Bruxelles, de la Belgique et parfois de la Flandre ou de la Wallonie.

Dans ce contexte, il faut que je descende maintenant à un niveau plus modeste pour m'éloigner un peu des généralités. Il faut regarder cas par cas, presque individu par individu pour comprendre ce que c'est qu'être un immigré dans ces pays. C'est pourquoi il faut multiplier les situations particulières : être au chômage, être une femme, avoir des origines turques rurales ou urbaines, s'insérer dans le secteur industriel ou tertiaire, tout cela modifie considérablement le niveau d'intégration. Ce qui résulte de nos recherches, c'est qu'il y a trois types de réponses aux stratégies nationales des pays d'accueil.

La première correspond aux images des Turcs qu'on a ici ou en Turquie. Selon l'hypothèse de départ de notre recherche, deux visions cohabitent. On parle en Turquie des Turcs qui émigrent en Allemagne,

qui s'assimilent complètement, qui se « germanisent » et oublient qui ils sont. En revanche, dans les milieux istanbuliotes, laïcs, urbains, on a plutôt l'image des Turcs émigrés qui n'apprennent pas la langue du pays d'accueil et qui restent entre eux par peur de la société. Vu d'ici, c'est la vision qui prévaut, celle selon laquelle les Turcs ne s'intègrent pas à la société européenne. Ils rencontrent des difficultés avec la langue et l'éducation et connaissent le chômage car ils restent centrés sur leur culture d'origine. Nos recherches montrent par exemple qu'il y a 40 % de Turcs qui ne s'intègrent pas à la société belge et qui vivent dans leur ghetto. Un bon exemple concerne le débat sur l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne : la Turquie pâtit de cette représentation d'une population immigrée qui se ghettoïse, qui ne veut pas entendre parler de l'Europe et qui vit repliée sur sa petite communauté, comme dans le quartier Strasbourg-Saint Denis à Paris. Mais il faut relativiser : cette frange n'est pas représentative de toute la communauté.

La part des émigrés turcs complètement assimilés représente quant à elle environ 20 %. Ils ne veulent plus entendre parler de la Turquie ; pour eux, la Turquie est un pays fini, qui se résume au pays des vacances et de leurs parents. Ils y passent leurs vacances d'été à Antalya, y achètent peut-être une maison, mais comme le font les Anglais en Normandie.

Enfin notre recherche a mis en évidence un troisième groupe, le plus intéressant, représentant environ 40 %, et qu'on a qualifié d' « inter-culturel ». En se référant encore à la théorie opposant stratégie et tactique, on observe que ceux qui changent de pays sont influencés, mais influencent également. Donc un Turc ordinaire peut être à la fois un peu belge et un peu turc, ou encore un peu flamand et un peu musulman. Mais de quel droit définir une personne par un seul de ses aspects ? Un Turc peut être à la fois homme, père, homosexuel, musulman, jeune... Ce sont toutes ces caractéristiques qui font la totalité d'un être humain. C'est pourquoi il convient plutôt de définir un immigré comme un individu inter-culturel, qui négocie avec son environnement.

Je crois que l'intégration qui fonctionne le mieux, ce n'est pas l'intégration dans un pays mais dans une ville. Ainsi, en Belgique, un immigré se définira-t-il par exemple plus comme « Turc de Bruxelles » que comme Belge. C'est un indice qui montre comment les individus,

en ayant le sentiment d'être influents dans leur ville – et non au niveau du pays tout entier – se sentent devenir citoyens. Une anecdote : j'avais rencontré à Bruxelles un homme barbu que j'avais pris pour un islamiste radical. Mais en y regardant de plus près, il avait une petite queue de cheval dans sa barbe, ce qui n'est pas très conforme au dogme. Son discours révélait lui aussi un mélange d'influences disparates. En parlant, il faisait référence au Coran tout en évoquant divers aspects de Bruxelles, le sentiment de liberté mais aussi les ghettos turcs et il a fini en justifiant l'assassinat d'un journaliste. Ce personnage, bien que très spécifique, était multi-culturel, il essayait de construire son identité entre différentes cultures – comme nous tous qui nous adaptons à notre environnement.

Le plus important, et je finirai là-dessus, la question qui nous intéresse, puisque les Turcs sont au centre du débat, est la suivante : quelle est la spécificité de l'identité turque ? Je crois que dans le bagage porté par les immigrés turcs, il y a l'impact de la société turque, qui n'est pas une société qui a confiance en elle, et la reproduction du manque de confiance perdue. Comment essayer de regagner cette confiance ? Si on est en Flandre, il est légitime d'appartenir à une communauté et d'avoir une culture spécifique, alors qu'en Wallonie, il faut plutôt chercher à s'intégrer par le biais des associations et à devenir citoyen – comme c'est le cas en France. L'Allemagne et la Flandre ont autorisé stratégiquement l'existence de cultures ; c'est par le biais de cette reconnaissance qu'on gagne en confiance. Depuis deux ans, les choses changent avec Sarkozy et Merkel, mais je crois que l'intégration en Allemagne et dans les régions flamandes a mieux réussi car elle a reconnu l'altérité propre aux immigrés, aux *Gastarbeiter*. Cela leur a permis au fil du temps de renforcer leur identité et de gagner en confiance, ce qui n'a pas été le cas en France. Un dernier mot encore : on porte toujours avec soi son passé. Ainsi, un interlocuteur me disait : « Je ne veux pas avoir la citoyenneté allemande car je ne veux pas abandonner mon passé. »

FRANK BAASNER :

Merci beaucoup pour ces hypothèses pointues et ces résultats très intéressants – et je donne la parole immédiatement au deuxième intervenant, Dr. Kröhnert, de Berlin qui va nous présenter une étude qui

a fait beaucoup parler d'elle en Allemagne. Le tout sera accompagné de quelques statistiques.

Dr. Steffen Kröhnert

(Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung)

« Potentiels inutilisés – Les indicateurs d'intégration en Allemagne »

Peut-on mesurer l'intégration ?

Une étude de l'Institut pour la Population et le Développement de Berlin compare les exemples d'intégration réussie au moyen d'indicateurs socioéconomiques.

Aujourd'hui, les personnes issues de l'immigration, c'est-à-dire les personnes ayant elles-mêmes immigré ou bien l'un des deux parents, représentent 19 % de la population allemande. Comme les personnes issues de l'immigration ont en moyenne plus d'enfants, un tiers des moins de 15 ans sont d'origine étrangère – autrement dit, ces personnes vont de plus en plus marquer la structure démographique allemande. C'est pourquoi l'intégration des immigrés et de leurs descendants au sein de la société est une des plus importantes missions des villes et des communes. La notion d'intégration est employée de manière quasi inflationnaire dans le débat public, mais qu'entendons-nous en réalité par « intégration réussie des immigrés » ? L'éventail des conceptions exprimées à ce sujet s'étend de la simple affirmation de l'égalité des droits et de la nécessaire adaptation de la société d'accueil à la revendication d'une complète assimilation culturelle. Dans son étude publiée en 2008 sous le titre « Potentiels inutilisés », l'Institut pour la Population et le Développement de Berlin a privilégié une approche structurelle de l'intégration en analysant les différences entre les personnes d'origine étrangère et le reste de la population en ce qui concerne le niveau de formation, le taux d'activité professionnelle et de chômage, l'exercice de professions profitant d'un statut social élevé ou le bénéfice de prestations sociales.

En Allemagne, une telle étude a été rendue possible par les données du microrecensement de 2005, car ce fut la première fois qu'une question portait sur l'origine des parents. Comme de plus en

plus d'immigrés et leurs enfants prennent la nationalité allemande, la différenciation entre « allemands » et « étrangers » était devenue pratiquement obsolète. C'est pourquoi la catégorie « issu(e) de l'immigration » est désormais utilisée.

« L'indice de mesure d'intégration » défini par notre institut évalue la situation des immigrés par rapport au reste de la population d'Allemagne à l'aide de 20 indicateurs englobant des paramètres tels que l'assimilation sociale, la formation, la vie professionnelle et la couverture sociale. L'intégration est considérée comme réussie lorsque la situation sociale et les conditions de vie des personnes d'origine étrangère rapprochent celles du reste de la population. En plus de servir à l'analyse transversale, cinq des indicateurs mentionnés ci-dessus ont été utilisés de manière dynamique afin d'établir une comparaison entre les personnes nées à l'étranger et ayant immigré et celles d'origine étrangère nées en Allemagne.

De plus, puisque nous disposons également d'informations sur la région d'origine des personnes, nous avons pu obtenir une image très complète des exemples de réussite ou d'échec de l'intégration des personnes d'origine étrangère en Allemagne. L'étude compare les parcours d'intégration de personnes originaires de huit régions différentes : les *Aussiedler*, les immigrés de Turquie, ceux d'Europe du Sud et d'autres Etats de l'Union européenne à 25 (hormis les Etats d'Europe du Sud), les migrants des pays de l'ex-Yougoslavie, ceux du Proche-Orient, d'Extrême-Orient et d'Afrique.

Selon l'indice d'intégration, ce sont les quelque deux millions de personnes originaires de l'UE-25 (hormis les pays d'Europe du sud) qui sont en moyenne les mieux intégrées. Appliqués à ce groupe, la plupart des indicateurs indiquent des valeurs identiques, voire supérieures au reste de la population de l'Allemagne. Par exemple, les migrations de travailleurs hautement qualifiés au sein de l'Union européenne expliquent que le pourcentage de personnes pourvues d'une formation dans l'enseignement supérieur parmi les immigrés de l'UE soit nettement supérieur à celui des personnes d'origine étrangère. De même, les *Aussiedler*, qui, avec près de 4 millions de personnes, constituent le plus grand groupe de personnes issues de l'immigration, atteignent de bons résultats en termes d'intégration. De manière générale, les *Aussiedler* sont étonnamment bien intégrés : seuls 3,3 % d'entre eux n'ont aucun diplôme scolaire ou professionnel.

Par contre, entre la première et la deuxième génération d'*Aussiedler*, le nombre de bacheliers augmente considérablement. De même, sur le marché du travail, les *Aussiedler* réussissent mieux que d'autres groupes de personnes issues de l'immigration.

Par contre, il existe d'importantes lacunes en matière d'intégration chez les immigrés originaires des pays d'ex-Yougoslavie, d'Afrique et surtout de Turquie. Sur les 2,8 millions de personnes d'origine turque vivant en Allemagne, presque la moitié d'entre elles sont nées ici. Malheureusement, l'intégration des personnes d'origine turque s'avère difficile dans la plupart des domaines. En effet, dans aucun autre groupe de population d'origine étrangère y a-t-il autant de personnes sans diplôme (30 %) et si peu de personnes titulaires d'un baccalauréat. Certes le niveau de formation s'améliore entre la première et la deuxième génération, malgré tout les jeunes de la deuxième génération originaire de Turquie réussissent nettement moins bien en matière de scolarité et de formation que les autres jeunes issus de l'immigration nés en Allemagne. 10 % des 15-64 ans d'origine turque nés en Allemagne n'obtiennent aucun diplôme – un pourcentage beaucoup plus important que pour le reste de la population appartenant à cette classe d'âge. En conséquence, leur intégration sur le marché du travail est difficile. Les personnes d'origine turque nées en Allemagne connaissent même un taux de chômage plus élevé que les migrants turcs venus en tant que travailleurs immigrés.

Les immigrés originaires d'ex-Yougoslavie et leurs enfants représentent 1,4 % de la population totale et constituent le quatrième plus grand groupe de la population d'origine étrangère. En matière de formation, ce groupe connaît également d'importantes lacunes : le pourcentage des personnes sans diplôme y est de 14 %, un pourcentage nettement supérieur à celui du reste de la population (1 %). De manière générale, l'intégration des personnes d'ex-Yougoslavie sur le marché du travail est difficile, ce qui se traduit par un taux d'inactivité professionnelle de 19 %, soit le double du taux d'inactivité professionnelle du reste de la population. Le pourcentage de travailleurs indépendants, 6 %, est très bas. Les personnes originaires d'ex-Yougoslavie sont également peu présentes dans la fonction publique de même qu'au sein des professions tenues au secret professionnel bénéficiant d'un grand prestige social. Il est également frappant que la

génération née en Allemagne ne se place pratiquement pas mieux sur le marché du travail.

Parmi la population d'origine étrangère en Allemagne, on compte 730 000 personnes originaires d'Extrême-Orient, 19 % d'entre elles viennent du Vietnam et 11 % d'Afghanistan. Ce groupe est composé majoritairement de femmes – chose plutôt rare chez les populations immigrées. Cela doit être la conséquence de la migration maritale des femmes : 31 % des personnes mariées originaires d'Extrême-Orient ont un conjoint d'origine allemande, mais ce pourcentage est nettement supérieur si on ne considère que les femmes. Une particularité des immigrants asiatiques est la réussite scolaire de la deuxième génération : parmi les personnes d'origine asiatique nées en Allemagne, 63 % ont le baccalauréat, un taux beaucoup plus élevé que pour le reste de la population du pays.

Les immigrants originaires du Proche-Orient constituent avec les ressortissants d'origine turque la plus jeune population immigrée ou issue de l'immigration. La moitié d'entre eux ont moins de 27 ans, plus d'un quart ont moins de 15 ans. Quant à l'indice d'intégration, les immigrants du Proche-Orient accusent des taux extrêmes. De toutes les populations d'origine étrangère, il s'agit du groupe qui possède le plus important pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur. En même temps, ce groupe connaît le plus fort taux de chômage. Par rapport aux autres populations d'origine étrangère, le groupe des personnes originaires du Proche-Orient est celui qui a le plus grand nombre de travailleurs indépendants, mais aussi le plus grand nombre de femmes au foyer sans activité professionnelle. Des contrastes importants caractérisent également le niveau de formation de ce groupe. Alors que la moitié de tous les diplômés originaires du Proche-Orient sont des diplômés de l'enseignement supérieur, 22 % des personnes de ce groupe n'ont aucun diplôme du tout. Toutefois, on observe une amélioration du niveau de formation entre la première et la deuxième génération : si seulement 37 % des immigrants de cette région du monde entre 20 et 39 ans ont le baccalauréat, ce pourcentage s'élève à 55 % pour leurs enfants nés en Allemagne.

Environ 500 000 personnes vivant en Allemagne sont d'origine africaine. Plus d'un quart d'entre elles sont originaires du Maroc et sont arrivées à l'époque de l'essor de l'immigration de travail. Concernant les indicateurs d'intégration, les migrants d'origine africaine se

situent pour la plupart des paramètres en dessous de la moyenne. Le niveau de formation des immigrés africains est très divergent. Beaucoup d'entre eux, environ un quart, n'ont aucun diplôme, une proportion toutefois à peine inférieure à celle de la population d'origine turque. De même, le pourcentage des élèves d'origine africaine qui atteignent les dernières années du *Gymnasium* (correspondant aux classes de 1^{ère} et terminale) est bas et ne dépasse pas 21 % (ce chiffre est de 27 % pour les autochtones et de 37 % pour les migrants d'Extrême-Orient). Sur le marché du travail, les immigrés d'origine africaine sont très mal intégrés. Le pourcentage d'inactifs est de 26 %, le deuxième taux le plus élevé entre toutes les populations d'origine étrangère, et plus de 30 % des jeunes sont au chômage – un bien triste record.

De plus, les données du microrecensement nous ont permis d'établir une comparaison régionale des indicateurs d'intégration. Sur le plan régional, les indicateurs d'intégration sont les meilleurs là où une structure économique moderne et diversifiée existe – à l'inverse, les régions où dominent les vieilles industries telles que celles du charbon, de l'acier et de la construction navale connaissent les plus importants problèmes en termes d'intégration. Dans ces régions vivent beaucoup d'immigrés peu qualifiés, qui y sont restés alors que les emplois dans l'industrie lourde diminuaient. Leurs enfants connaissent également des déficits de formation et un taux de chômage élevé. Dans ces bastions industriels de l'Allemagne, les immigrés d'origine turque constituent un pourcentage particulièrement important de la population d'origine étrangère dans son ensemble.

Au niveau des *Länder*, ceux de Hambourg et de Hesse présentent d'assez bons indices d'intégration. Par contre, les résultats de la Sarre sont particulièrement mauvais. Si l'on s'intéresse aux villes, ce sont les métropoles telles que Munich, Francfort, Bonn et Düsseldorf, où le secteur tertiaire est très développé, qui bénéficient des meilleurs résultats tandis que les indicateurs d'intégration pointent les résultats les plus mauvais dans les villes du territoire de la Ruhr comme Duisburg et Dortmund, mais aussi à Nuremberg. Cependant, même dans les régions pouvant s'arguer des meilleurs résultats, les immigrés sont deux fois plus nombreux à être inactifs et à dépendre des prestations sociales que le reste de la population en Allemagne.

L'étude « Potentiels inutilisés » a déclenché un important et, sans aucun doute, nécessaire débat public sur le thème de l'intégration.

Toutefois, il faut rappeler que cette étude ne fait que comparer des indicateurs socioéconomiques et ne mesure en aucun cas la volonté d'intégration de certains groupes de migrants. Les causes d'une intégration plus ou moins réussie ne peuvent être interprétées à partir des seuls indicateurs, il faut prendre en compte d'autres facteurs dans la recherche d'explications. Les raisons pour l'échec ou les mauvais résultats en matière d'intégration peuvent aussi bien être imputées au groupe de migrants lui-même (niveau de formation moins élevé, faible motivation pour la formation) que relever de la responsabilité de la société d'accueil (par exemple les règles d'acquisition de la nationalité allemande ou d'accès aux emplois dans la fonction publique). De même, au niveau régional, les indicateurs d'intégration ne sont pas seulement déterminés par la politique d'intégration régionale, mais dépendent également de la situation économique et de la composition de la population d'origine étrangère. L'étude de l'Institut pour la Population et le Développement de Berlin a posé la première pierre dans l'élaboration d'un système de veille de l'intégration basé sur des indicateurs bien définis. Ce système doit, à maints égards, encore être perfectionné, mais il est amené à gagner en importance dans les années à venir en Allemagne. Une amélioration des données disponibles concernant les personnes issues de l'immigration, la recherche des causes des mauvais résultats en termes d'intégration dans certains secteurs de la société de même qu'une évaluation des mesures prises en faveur de l'intégration et de leurs effets sont les conditions à satisfaire pour être à la hauteur des défis du développement démographique dans les années à venir.

L'étude « Potentiels inutilisés » est disponible sur le site de l'Institut pour la Population et le Développement de Berlin à l'adresse www.berlin-institut.org

FRANK BAASNER :

Merci beaucoup pour ces données riches et nombreuses. Nous savons qu'il existe différents modèles de citoyenneté, de nationalité, de participation à la société : le modèle allemand a été évoqué, nous avons déjà entendu parler du modèle français et, maintenant je suis curieux d'écouter Gaye Petek nous présenter la situation française avec son célèbre modèle républicain.

Gaye Petek

(Association Elele – Migrations et Cultures de Turquie, Paris)

Immigration turque en France

Mon exposé sera un peu improvisé puisqu'il n'était pas prévu que je trace un paysage de l'immigration turque ; c'est madame Matias qui devait initialement en parler. J'ai beaucoup entendu le mot « spécificité » ; or la France n'aime pas tellement ce terme car elle prône un modèle d'assimilation, d'intégration, qui ne cible aucune population en particulier. Donc lorsqu'un certain nombre de chercheurs et surtout de travailleurs sociaux ou d'élus en France ciblent la population turque à travers le terme « spécificité », cela dérange. Mais bizarrement, c'est une des seules populations, avec peut-être les Asiatiques, à être reconnue en France comme ayant des spécificités. Aujourd'hui, les tâches sont divisées entre deux ministères, celui de Fadela Amara chargée de la Politique de la ville, et le ministère d'Eric Besson sur l'Immigration, l'Intégration, l'Identité nationale et le Développement solidaire. C'est intéressant de voir que lorsque le ministère de Mme Amara dit qu'il n'y a aucune spécificité immigrante, aucune communauté et pas de particularisme, elle ajoute qu'elle veut privilégier une politique « du pied des tours ». Je réponds à cela qu'il y a là ciblage de populations ; certes pas les turcs, mais bien évidemment les « blacks » et les « beurs ».

Ainsi la France est-elle empêtrée dans ses contradictions parce que les Turcs ne sont pas nombreux à côté des populations maghrébines mais représentent tout de même une population de 450 000 personnes, comprenant les turcs étrangers et les turcs naturalisés. Les statistiques ne comptent évidemment pas les personnes nées en France, qui deviennent immédiatement françaises. Je rappelle au passage qu'il n'y a pas en France de statistiques ethniques. Aujourd'hui, les entrées de Turcs sur le territoire restent stables, c'est-à-dire les entrées des familles, puisque c'est surtout le regroupement familial qui fait avancer les chiffres : 8500 Turcs sont entrés en 2006, 9000 en comptant les travailleurs permanents. Dans le cadre du regroupement familial, 2000 titres de séjour ont été délivrés, et 3445 au titre des familles de Français. Sur les 1200 demandes enregistrées, les admissions au séjour s'élèvent à 14 % : il s'agit de personnes qui

n'avaient pas de papiers mais qui ont pu obtenir le séjour sur des requêtes individuelles.

Les nouveaux marqueurs de l'intégration chez les immigrés turcs et leurs descendants se déclinent de manière assez différente selon que l'on parle de la première génération ou des descendants d'immigrés. Il y a assez peu d'évolution en France au niveau de la première génération, bien que la création d'entreprises ait progressé et fournisse de ce fait du travail aux enfants. Les pères ont créé des entreprises dans le bâtiment, le bûcheronnage, le textile, (surtout la confection), et ces entreprises passent de pères en fils. Les jeunes Turcs en France sont en meilleure situation au regard de l'emploi que les jeunes Maghrébins, et cela crée même dans certaines villes des conflits puisque les uns ont du travail et les autres pas. Le travail des jeunes Turcs est donc un travail inter-communautaire lié aux entreprises familiales. Les entreprises des Turcs de la première génération sont aussi plus solides aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a dix ans car elles sont mieux gérées.

Les acquisitions de nationalité, c'est-à-dire les étrangers turcs qui demandent à devenir Français, sont aussi en progression : 10 492 en 2003, 13 618 en 2006. Mais la politique française vient de changer en la matière puisqu'aujourd'hui, pour devenir français par naturalisation, c'est-à-dire par décret, il faudra non seulement savoir parler le français mais également connaître les valeurs de la République. En effet, il y a un examen sur les valeurs civiques, ce qui va probablement faire chuter le nombre de naturalisations de Turcs de la première génération notamment, parce qu'ils ont des difficultés dans la maîtrise de la langue. En outre, un contrat d'accueil et d'intégration a été mis en place en France en 2003 et rendu obligatoire en 2007. Toutes les personnes venant dans le cadre du regroupement familial, de l'admission au séjour et de l'asile doivent signer ce contrat, soit 3 772 signataires turcs en 2005, contre 5 885 en 2006. Le signer est le seul moyen d'avoir des papiers ; mais lorsqu'on regarde plus tard le suivi des cours de français et de la formation civique, obligatoires dans le cadre de ce contrat, les chiffres baissent. Ceci est dû à des motifs professionnels, à des maternités, mais aussi à des politiques publiques qui ne sont pas encore efficaces sur le suivi.

Le renfermement communautaire persiste et se durcit par l'installation à proximité des familles turques de réseaux islamistes

radicaux très extrémistes qui travaillent sous la forme de mouvements missionnaires, c'est-à-dire en approchant les gens à leur domicile et en créant des réseaux internes aux familles. Le lien social tissé par la première génération turque avec le voisinage et avec les structures et les institutions de proximité est toujours faible, sinon inexistant. L'avenir matrimonial des enfants est encore majoritairement dessiné par leur famille, avec des mariages arrangés ou forcés. Il est vrai que c'est un débat sujet à des controverses : si les gens de terrain, dont je suis, estiment que trop de mariages sont édictés par les familles, les chercheurs ont tendance à minimiser la portée de ce phénomène. Une étude de l'INED a ainsi montré que 83 % des jeunes Turcs de France se mariaient avec un Turc ou une Turque de Turquie : difficile dès lors de croire à un mariage « d'amour » ou même à choix mutuel personnel.

Un numéro spécial de la revue « *Hommes et migrations* », que j'ai coordonné et qui a été édité très récemment, s'intitule « *Les Turcs en France : quels ancrages ?* » Plusieurs contributions dans ce numéro spécial nous ont permis de faire le tour de quelques problématiques touchant la jeune génération. Les descendants de familles d'immigrés turcs, français de naissance, sont maintenant très nombreux à être devenus adultes : 56 % de la population originaire de Turquie est française de naissance. On observe ici, à l'inverse du monolithisme des parents, un certain nombre de changements paradoxaux. Tout d'abord, certains jeunes connaissent des parcours de réussite, le plus souvent de réussite économique, mais plutôt par la création de leur entreprise ou de leur commerce. La réussite par les études est moindre. Rares sont encore les jeunes Turcs scientifiques, juristes, architectes... Nombreux sont ceux qui déclarent faire des études de commerce pour rester en relation avec la Turquie et faire de l'import-export, sachant que la France est l'un des premiers investisseurs européens en Turquie. Ensuite, on soulignera un élément intéressant : les élections municipales en France en 2008 ont permis l'émergence de nouveaux profils, de jeunes élus locaux d'origine turque élus sur toutes les listes politiques mais principalement celles de l'UMP, du PS et du MoDem. Sur les 198 candidats d'origine turque qui se sont présentés aux élections municipales de 2008, 91 ont été élus. Il faudrait s'interroger sur l'adéquation de tous ces nouveaux élus avec le principe de citoyenneté car il semblerait que certains élus l'aient été par

un vote « communautariste » ou encore se soient sentis investis d'un certain devoir d'allégeance à l'égard de la communauté dont ils sont issus. Mais les études manquent encore sur ce sujet. On observe une légère diminution des mariages arrangés, les jeunes préférant dire qu'ils font des mariages de raison, afin d'éviter les conflits familiaux. On observe également très peu de mariages entre jeunes descendants d'immigrés turcs de France et encore moins de mariages mixtes : 13,3 % de couples mixtes où l'homme est turc et 5,4 % où la femme est turque. Subsiste néanmoins une invisibilité des jeunes d'origine turque, y compris des élus, dans les débats qui secouent la France. A l'inverse des jeunes Maghrébins, ils participent peu au débat citoyen, par exemple sur le foulard ou encore sur l'identité nationale. La population turque est encore trop tournée vers les repères culturels turcs, bien que les jeunes les connaissent mal et aillent à l'université en France pour apprendre le turc que leur famille n'a pas réussi à leur transmettre correctement. Leur participation à la vie associative est très faible et peu de ces jeunes sont créateurs d'associations. La première génération avait créé des associations culturelles. Quelques jeunes essaient aujourd'hui, sans entrer dans les associations de leurs parents, d'élever le niveau de ces associations, en les rapprochant des municipalités et des institutions publiques, ou en proposant des actions culturelles, mais cette tendance n'est qu'émergente. On trouve également peu de créateurs dans le domaine artistique, à l'inverse de l'Allemagne qui a vu émerger des réalisateurs et des écrivains. Enfin et surtout, certains parmi ces jeunes entrent en rébellion, que ce soit contre les mariages arrangés ou contre l'arrêt des études exigé par les parents à partir de la fin du secondaire (notamment pour les filles). Cependant, ces rébellions s'inscrivent pour l'instant dans un conflit avec les parents, qui les conduit à une rupture avec leur famille et non à une transaction qui permettrait de faire évoluer tout le monde. Sur la question de la scolarité, que nous pourrions aborder demain en atelier, le niveau des jeunes descendants d'immigrés turcs est très bas en France. Des études faites en 2005 et 2006 qui comparent des familles de même origine sociale, y compris des familles franco-françaises ouvrières, montrent que les Turcs se retrouvent en bas de l'échelle et que leurs enfants sont ceux qui ont le moins de chance de passer du collège au lycée général.

Pour ce qui est des femmes, et je terminerai par là, très peu d'entre elles travaillent et leur fécondité est parmi les plus élevées en France, avec celle des femmes originaires d'Afrique noire : 2,8 enfants par femme. Les mariages mais également les premières maternités sont assez précoces, même pour celles qui ont moins d'enfants. Ceci explique que le taux d'employabilité des femmes turques soit encore très bas. On pourrait discuter pour finir des questions relatives aux paramètres d'intégration : personnellement, j'ai siégé neuf ans au Haut Conseil à l'Intégration qui en France a donné en 1989 une définition de l'intégration qui me paraît assez juste. Je ne pense pas que l'intégration passe par des paramètres aussi simples que la nationalité, le travail... Ainsi, de nombreux Turcs en France possèdent de luxueuses maisons qu'ils ont construites eux-mêmes, conduisent des voitures allemandes de luxe, ont des entreprises florissantes, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient intégrés. La nationalité, l'emploi, le logement ne sont à mon avis pas des facteurs d'intégration probants. Les paramètres d'intégration se déterminent à un niveau plus fondamental, plus culturel et plus politique, sur la sociabilité, les mariages mixtes, la fréquentation du milieu ambiant, le mélange avec la population autochtone, la fréquentation des institutions, des outils culturels, des structures éducatives, etc... Je connais énormément de Turcs en France qui n'ont pas fait le choix d'être Français mais qui sont parfaitement intégrés et je connais aussi beaucoup de Turcs qui sont Français sans être pour autant intégrés.

FRANK BAASNER :

Merci pour ce panorama improvisé. Si c'est de l'improvisation, comment est-il quand vous préparez un discours ? Bravo ! Alors, le débat est presque lancé mais je pense qu'il est utile d'écouter également des représentants de villes et communes.

Ahmed Medhoune

(Echevin de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles)

Turcs de Bruxelles : de l'exclusion scolaire à l'inclusion politique

Je continue à avoir quelques activités dans mon université d'origine, mais je suis aussi échevin, adjoint au maire, dans la plus petite com-

mune de Belgique, au coeur de Bruxelles. Saint-Josse, un km² - ce n'est pas bien grand - a la plus grande concentration d'habitants de Belgique, égale à celle de Calcutta, le plus fort taux de chômage de Belgique, le plus fort taux de chômage féminin, etc... Cette situation est pour moi un laboratoire extrêmement intéressant, à la fois pour apprendre à mieux vivre ensemble et pour voir ce que l'on peut faire pour aider son voisin, mais aussi parce que je crois que Bruxelles est un laboratoire très original. Cela pour plusieurs raisons : d'abord parce que l'on cherche une formule pour y vivre ensemble sur deux jambes, l'une communautariste et l'autre universaliste. Vous savez que c'est un pays extrêmement complexe. Dans cette société divisée, dans cette démocratie des identités qu'est la Belgique, les communautés constituent un élément structurant de la société. On peut parler de communautarisme, mais la signification de ce mot en Belgique n'a certainement pas la même valeur qu'en France, entre autres raisons parce que dans la société belge, historiquement, la laïcité est incomplète. Elle est partielle en ce sens que dans l'espace politique coexistent des groupes représentant des intérêts linguistiques et, pendant tout un temps, religieux.

Dans ce contexte, Turcs et Marocains sont dans des géographies différentes. Les Turcs sont principalement présents dans le nord du pays, les Marocains à Bruxelles, et les Italiens plutôt dans le sud. Je dirais qu'à la différence des Marocains, la diaspora turque, lorsqu'elle est présente sur le territoire belge, a au moins pour elle un avantage que les Marocains ont de moins en moins, qui est d'avoir trouvé une unité dans un pays divisé, et principalement une unité linguistique. Elle permet de nombreux échanges entre Turcs de Belgique et de Turquie, échanges nord-sud qui sont bien moins fréquents chez les Marocains, car avec le temps, la maîtrise de l'arabe dialectal, le marocain, s'effrite. Quoi qu'il en soit, Turcs et Marocains sont aussi présents dans des univers où les conceptions de l'intégration ne sont pas les mêmes. Reconnaissance au nord, balisage au sud, pour faire simple. C'est dans ce contexte que les affirmations identitaires sont de plus en plus nombreuses et que nous sommes témoins, dans cette forêt de paradoxes qu'est Bruxelles, de fortes intégrations et de fortes exclusions, voire même de fortes ségrégations. Je voudrais mettre l'accent sur deux exemples : l'exemple de la vie politique, et à l'autre

extrême, celui de la ségrégation scolaire - et encore c'est un euphémisme, on pourrait parler d'apartheid.

Commençons par quelques mots sur l'inclusion dans la vie politique. Ma génération (j'ai 47 ans) a été très marquée par quelques traumatismes, dont l'un est le retour forcé. Dans les années 80, les campagnes politiques, principalement des partis dits de centre, souvent de droite et particulièrement d'extrême-droite, envisageaient de renvoyer au pays d'origine nos parents. Très tôt, ce traumatisme est venu s'ajouter à des identités abîmées et défaire encore un peu plus ce que M. Kentel a bien décrit tout à l'heure, quelque chose qui ressemble à l'estime de soi. Cette insécurité juridique, puisque c'est de cela qu'il s'agissait à l'époque, en a amené beaucoup à entrer dans la vie politique, et c'est cette quête de sécurité juridique qui a été un moteur à l'inclusion politique en Belgique. Elle est principalement due au fait que la Belgique a deux frontières à l'inclusion politique qui ont beaucoup bougé et qui sont la naturalisation et le droit de vote. N'oublions pas que beaucoup se sont battus pour cela. Ainsi, quand je suis devenu Belge, au début des années 80, j'avais ce que l'on appelait la « petite nationalité » : cela me donnait quatre ans pour devenir Belge et sept ans pour obtenir le droit de vote. Et pourtant, je dois dire qu'avec le recul, cette inclusion politique est, à l'échelle de l'histoire de l'intégration politique, plus rapide que celle des femmes en Belgique. Les deux frontières que sont la naturalisation, l'une des plus souples au monde, et l'assouplissement du droit de vote, qui doit beaucoup à l'intégration européenne, ont progressivement créé un électorat issu de l'immigration. Je me rappelle qu'à l'époque nous regardions beaucoup l'Allemagne et nous étions très surpris par ces différences de conception sur les chemins de l'intégration politique, et je dois dire que ces dernières années, l'Allemagne aussi a très fortement assoupli ses conditions d'accès par la nationalité à la citoyenneté. Mais ce n'est pas le seul chemin. Créer un électorat issu de l'immigration - les Anglais parlent de « butin » issu de l'immigration - c'était aussi, au sein des QG des partis politiques, ouvrir le recrutement à d'autres candidats, issus de l'immigration. Ce que l'on pensait être de la science-fiction politique dans les années 80, des hommes et des femmes issus de l'immigration siégeant dans une assemblée voire même dans l'exécutif, s'est progressivement réalisé.

Cette inclusion politique a su éviter les pièges en s'affranchissant de certaines limites. D'abord la limite des matières, puisque progressivement ces élus se sont occupés de matières pour lesquelles existe une hiérarchie de prestige. A présent, l'on se rend bien compte que cette inclusion dans le coeur du pouvoir politique est une réalité. La Belgique est un laboratoire intéressant de ce point de vue-là parce que ce n'est pas toujours le cas dans les autres pays. La France connaît ce paradoxe d'avoir une équipe de France « United colors » mais son Assemblée nationale n'est pas ce que l'on peut appeler une photo de famille. Il faudra du temps pour apprécier les avantages et les inconvénients, puisqu'ils existent, de cette inclusion politique. Certes, les formes de racisme se sont euphémisées, mais les mots sont différents, un peu comme le sexisme, devenu plus sournois. Les discriminations sont un peu plus reconnues, tandis que les façons de lutter contre elles sont un peu moins efficaces. A côté de cela, on ne peut nier la réalité d'un certain communautarisme, en particulier concernant l'inclusion politique. Parfois même, c'est le cas en Belgique et particulièrement à Bruxelles, le poids de cette immigration ayant acquis le droit de vote paralyse un certain nombre de débats politiques. Par ailleurs, pour les élus, certaines questions importantes se posent : par exemple un certain nombre de suspicions continuent à planer sur les élus turcs et marocains, notamment autour des questions d'allégeance et de leur hiérarchie : peut-on vivre avec une seule allégeance, une double allégeance ? Ces suspicions portent également sur les questions des conflits dans leur pays d'origine. Autre élément à souligner concernant ces élus, c'est que de la part de *leur* électorat, il y a aussi le piège classique du communautarisme qui est l'assignation à résidence communautaire, voire même la préférence communautaire. C'est un risque qu'il faut éviter et c'est là qu'on sent les tensions les plus fortes entre tensions ethniques et tensions civiques, en Allemagne comme en France et en Belgique.

Un autre élément que je voudrais souligner est lié à la santé mentale. Je suis convaincu que beaucoup d'hommes et de femmes issus de l'immigration, lorsqu'ils sont dans une aventure migratoire, se promènent dans une galerie de miroirs qui leur renvoie des images dépréciatives d'eux-mêmes et du groupe auquel ils appartiennent. Progressivement se crée autour d'eux une sorte d'oppression qui devient une espèce de noeud socio-psychique de la honte. Défaire ce

noeud prend énormément de temps, et c'est pourquoi je crois aux politiques de reconnaissance. En même temps, le fait d'avoir des élus issus de ces communautés au sein de l'espace politique a valeur d'exemplarité, et je crois que de ce point de vue-là, c'est aussi bon pour la santé mentale et pour l'estime de soi de ces groupes.

Cependant, on se heurte à des limites. Ma commune, Saint-Jossetten-Noode, comprend une grande communauté d'origine turque et une grande communauté d'origine marocaine. Or je me suis rendu compte, depuis 36 mois que je suis en politique, que sur les centaines de permanences sociales que je fais, dans huit cas sur dix, en matière d'emploi et de logement notamment, ce sont des visiteurs marocains et non turcs qui viennent me voir. Cela me laisse assez perplexe sur l'idée d'être l'élu de tous. L'inclusion politique est, par l'assouplissement de la nationalité et du droit de vote, une condition nécessaire à une meilleure démocratie, mais insuffisante. Cette condition devrait être complétée de deux manières : à ceux à qui nous voulons offrir la citoyenneté, il faut d'une part expliquer pourquoi nous voulons former des citoyens et pourquoi nous tenons tant à cette utopie du vivre-ensemble, et d'autre part leur donner les moyens de maîtriser la langue. Je vais vous donner un exemple, qui va peut-être vous sembler un peu poujadiste mais que je vis tous les mardis après-midi. Un homme se présente pour me solliciter en matière d'emploi et s'adresse à moi en marocain ; j'arrête tout de suite la conversation pour essayer de comprendre pourquoi, et je me rends compte bien souvent que beaucoup de ces hommes et de ces femmes n'ont plus parlé à un Belge depuis bien longtemps. Or je suis convaincu qu'il n'y a pas d'intégration sans le fait d'« habiter » une langue.

A présent, je voudrais vous dire quelques mots sur la ségrégation scolaire. L'enquête PISA, menée par l'OCDE et mesurant l'écart de performances scolaires sur certaines matières, montre bien que ces écarts entre établissements, en particulier à Bruxelles, sont parmi les plus significatifs d'Europe. Les publics scolarisés dans ces écoles, ceux qui ont les plus faibles performances scolaires, sont principalement issus de l'immigration. Si j'utilise ce terme, c'est que je veux être très prudent dans la façon de parler des Turcs. En effet, l'inclusion par la nationalité a fait que statistiquement ils disparaissent de la catégorie « Turcs ». Aujourd'hui, les outils statistiques sont imparfaits pour pouvoir mesurer l'intégration, dans un pays où la natura-

lisation est importante. Néanmoins, des études ont montré que les enfants turcs et marocains sont scolarisés principalement dans des filières dévalorisées, sachant que l'enseignement technique et professionnel en Belgique n'est pas aussi valorisé qu'en Allemagne. Pour terminer, je voudrais insister sur une chose, qui se vérifie en Allemagne, en France et en Belgique : c'est qu'être scolarisé au milieu de publics majoritairement défavorisés, dans des établissements où n'existe pas de mixité sociale, entraîne deux conséquences :

- 1 La valeur de la formation de ces élèves du secondaire est inférieure à celle obtenue dans d'autres établissements, pour une raison simple. Une étude sur l'absentéisme des professeurs et des élèves à Bruxelles dans l'enseignement technique et professionnel a fait apparaître que la somme des absences et des retards, plus le temps passé à rétablir la « paix scolaire » en classe, équivaut à une année perdue sur les six années que compte la scolarité secondaire belge. Ceci explique des écarts considérables dans l'enseignement supérieur et un risque de décrochage scolaire accru.
- 2 L'insertion professionnelle pour tous passe par un diplôme, mais aussi par un réseau, et enfin par la maîtrise des savoir-être, ce qui est l'élément le plus discriminant dans la recherche d'un emploi. Il s'agit de la maîtrise d'un certain nombre de codes sociaux valorisés, en particulier au moment des entretiens, moment où s'opère la discrimination, à diplôme comparable. Si à l'école, les conditions ne sont pas réunies pour apprendre par mimétisme ces façons d'être, alors les chances d'insertion professionnelle seront moindres.

En conclusion, je dirai que la réalité quotidienne de l'intégration s'inscrit entre les deux grands cadres théoriques que sont l'universalisme et le communautarisme. Je suis convaincu que nous devons continuer à écrire cette utopie du vivre-ensemble, qui se situe entre universalisme et communautarisme. Enfin, je voudrais insister sur une dimension liée au communautarisme que l'on oublie souvent : c'est un espace de ressourcement souvent nécessaire pour les identités abîmées et souvent indispensable pour trouver des solidarités de proximité.

FRANK BAASNER :

Merci beaucoup pour cet état des lieux. Je passe tout de suite la parole à la dernière intervenante qui nous parlera d'une ville peut-être un peu plus grande que Saint-Josse, mais dont la situation présente certains aspects, me semble-t-il, comparables.

Dr. Christine Meyer

(Conseillère du Maire de Nürnberg)

Tout d'abord, je voudrais vous présenter rapidement Nuremberg. La ville compte environ 500 000 habitants, se trouve en Bavière où elle fait figure de petite sœur pauvre de Munich. Il faut garder cette dimension à l'esprit et je revendrai plus tard sur les indicateurs économiques dont a déjà parlé Monsieur Kröhnert et qui jouent un rôle important pour la ville de Nuremberg.

En ce qui concerne la population d'origine étrangère, la situation est à peu près identique à celle des autres grandes villes allemandes, car nous avons environ 19 % d'étrangers – c'est-à-dire de personnes en possession de passeports étrangers – alors que l'ensemble des personnes issues de l'immigration représente environ un tiers de la population totale de la ville. Comme il a déjà été mentionné, ce pourcentage est plus élevé chez les enfants et il faut donc prendre en compte ce développement dans la définition de la politique d'intégration menée par la ville.

Les personnes d'origine étrangère installées à Nuremberg viennent de plus de 165 pays, autrement dit c'est un mélange de nationalités. Les personnes d'origine turque représentent entre 20 et 25 % de la population issue de l'immigration, mais nous avons également un pourcentage compris entre 20 et 25 % de personnes originaires des pays de l'ex- bloc soviétique, comme la Russie, la Biélorussie et d'autres pays de l'Est. Il s'agit peut-être là d'une particularité de la ville de Nuremberg que, contrairement à d'autres grandes villes allemandes, les habitants d'origine turque ne soient pas quantitativement majoritaire au sein de la population d'origine étrangère.

Comment élaborons-nous la politique d'intégration à Nuremberg ? Pour évoquer cette question, il est important de regarder en arrière et, en particulier, la discussion qui a eu lieu dans le passé sur ce thème en Allemagne. Pendant des décennies, on a plutôt affirmé qu'il n'y

avait pas de discours public approprié sur la question de savoir comment nous voulions réaliser l'intégration des immigrés. Pendant longtemps, on a refusé de dire que nous étions un pays d'immigration, même si, *de facto*, il y avait immigration. D'ailleurs, nous connaissions évidemment les chiffres de l'immigration en tant que commune. Ce déficit de discours public se reflète aussi dans l'organisation même de l'administration communale. Ce thème a été du ressort du département de la culture pendant des années. La logique derrière cette organisation était la suivante : ce sont des travailleurs immigrés arrivés dans les années 1960, ils travaillent ici, il ne s'agit donc pas d'une question sociale mais plutôt d'une question culturelle. Il suffit de les accompagner un peu sur le plan culturel et, s'ils travaillent ici, ils repartiront ensuite dans leur pays. Par la suite, lorsque nombre d'*Aussiedler* et d'autres personnes de l'ex-bloc soviétique sont venus s'installer chez nous, la thématique « *Aussiedler* » a été transférée au département des affaires sociales. Il s'agissait certes d'Allemands, beaucoup d'entre eux avaient un passeport correspondant, mais lorsqu'ils sont arrivés à Nuremberg, beaucoup ont connu dans un premier temps d'énormes difficultés, par exemple, à trouver un emploi ou à s'intégrer dans les écoles. D'une problématique culturelle, c'est plutôt devenu un problème social, donc une thématique relevant de la compétence du département en charge des affaires sociales.

Entre temps, on s'est de plus en plus rendu compte que ce manque de discours public ne nous faisait pas vraiment avancer. Au niveau de la politique nationale, je pense que l'on s'est également aperçu qu'on était à un tournant en matière d'intégration des populations d'origine étrangère, que nous ne pouvions plus nous replier derrière ce que j'appellerais ces « tranchées » qui consistaient, d'un côté, en cette figure dominante de la *Leitkultur* allemande préconisant l'assimilation (« un migrant est intégré quand on ne le remarque plus, quand il passe parfaitement dans notre schéma », quel que soit ce schéma d'ailleurs !) et, d'un autre côté, en cette représentation harmonieuse de la coalition « rouge-rouge-verte » pour qui chanter l'Internationale ensemble suffit à être intégré. C'étaient – et je dis cela bien sûr de manière exacerbée – les deux extrêmes qui, en revanche, pour une commune confrontée quotidiennement à la gestion de conflits, ne sont pas très utiles. En effet, il faut préciser que nous concevons la politique à notre niveau, c'est-à-dire la politique com-

munale, comme la gestion pacifique des conflits. Les conflits ne se fondent pas en premier lieu sur l'appartenance ethnique, mais il s'agit bien souvent d'une problématique sous-jacente. Prenez, par exemple, le cas de voisins qui se disputent parce que l'un écoute la musique trop fort. C'est un exemple de conflits que nous avons à gérer quotidiennement, pour lequel nous recevons des plaintes écrites. Ce conflit prend naturellement davantage d'ampleur si l'un des deux voisins est grec et l'autre allemand par exemple. On aboutit à des échanges comme : « C'est le Grec ! » ou bien « c'est l'Allemand ! ». Donc, selon les cas, les conflits peuvent prendre également une dimension ethnique. C'est à la ville de se demander quelle est la véritable nature du conflit, comment le gérer et surtout comment trouver un compromis, un terrain d'entente. C'est notre point de départ. Et au centre du discours public que la ville souhaite mener se trouve également l'objectif d'un consensus autour de questions telles que : « quelles différences souhaitons-nous avoir dans notre ville en réalité ? », « Quelle diversité voulons-nous ? ». C'est un aspect décisif, particulièrement pour une ville comme Nuremberg ou pour des villes plus grandes. Mais si vous posez cette question et souhaitez la discuter avec les habitants, il faut d'abord que les conditions pour un discours public soient réunies. C'est pourquoi il est aussi nécessaire de s'interroger sur les conditions-mêmes du discours public que la ville souhaite initier. Vous ne pouvez engager de dialogue public sans langue commune par exemple. Il s'agit sûrement d'une condition nécessaire – pas suffisante, mais nécessaire – pour qu'un débat public puisse avoir lieu, pour se comprendre et se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre dans certains quartiers de la ville.

Un autre aspect à prendre en considération est qu'il n'existe dans aucune ville de modèle de vie en société harmonieuse et cela quel que soit le domaine auquel on s'intéresse. Ainsi avons-nous entendu parler de la discussion en Suisse concernant la question des minarets. Une question similaire se pose également chez nous à propos de la construction d'un bâtiment moderne dans la vieille ville pour accueillir la bibliothèque municipale. C'est un conflit assez identique. Dans notre cas, il s'agit désormais d'un conflit sur l'aménagement de la ville, mais, en fait, si on regarde de plus près, on pourrait également envisager la discussion sur les minarets de cette manière, comme une problématique d'aménagement urbain.

Un autre point concerne les questions de formation. Elles ont déjà été évoquées dans le cadre de la présentation des indicateurs d'intégration et, d'ailleurs, le cas de Nuremberg a été mentionné. Ces indicateurs ont ceci d'important qu'ils montrent clairement comment les personnes issues de l'immigration prennent part au système scolaire et de formation professionnelle, quels diplômes elles obtiennent et quelle est leur situation économique. Toutefois, nous ne considérons pas ces indicateurs comme des indicateurs d'intégration en tant que tels. Nous sommes convaincus qu'il est absolument nécessaire de prendre en compte d'autres indicateurs pour appréhender en l'occurrence la situation culturelle. Dans ce contexte, il faut se poser des questions comme : « Les personnes d'origine étrangère peuvent-elles s'épanouir dans notre ville ? », « Dans quelle mesure peut-on offrir à ces personnes des conditions favorables pour la pratique de leur religion, leur culture et cela à tous égards ? ». Ce n'est pas seulement une question d'appartenance économique, de situation du marché du travail ou de diplômes scolaires, même si ces aspects sont également très importants bien sûr. Pour expliciter mes propos, je ne prendrai qu'un seul exemple dont vous avez probablement entendu parler par les médias. *Quelle*, une grosse entreprise dont le siège est à Nuremberg, a récemment fait banqueroute et, pour la ville, cela signifie plusieurs milliers de chômeurs supplémentaires en l'espace d'un mois. Cette entreprise avait d'importants besoins en main d'œuvre non qualifiée et comptait donc beaucoup d'employés peu diplômés dont un certain pourcentage était des personnes d'origine étrangère. Toutes ces personnes se retrouvent désormais sans emploi, mais sont-elles pour autant du jour au lendemain moins intégrées ? Autrement dit, la question de la formation est un des critères importants - mais il n'est pas le seul - que nous devons intégrer à notre discussion et suivre attentivement. Cependant, quand il s'agit de formation, nous nous éloignons de la question de l'origine ethnique et nous nous tournons plutôt vers la question de la classe sociale, de l'origine sociale, car nous constatons également souvent qu'il y a un lien très net entre origine sociale et rapport à l'éducation. En Bavière, notre système scolaire illustre assez bien cette relation étroite entre réussite scolaire et origine sociale des parents. Dans ce contexte, il faut rompre avec certaines idées bien établies en s'intéressant par exemple au cas des personnes d'origine turque. Lorsqu'ils sont arrivés à Nuremberg, les

travailleurs immigrés de la première génération occupaient des emplois peu ou pas qualifiés, et c'est ce qui était souhaité. De fait, ils appartenaient aux classes populaires où la réussite scolaire est moins valorisée que dans d'autres milieux sociaux. Aujourd'hui, on s'étonne que la deuxième génération ne s'en sorte pas mieux, notamment en termes de scolarité et de formation, mais nous observons une tendance similaire chez les enfants des classes populaires non issus de l'immigration. C'est pourquoi je veux insister : nous devons prendre ces indicateurs au sérieux, aussi en ce qui concerne l'origine ethnique, mais, dans la pratique, nous devons regarder attentivement comment gérer la diversité et les différences à l'échelon de la ville, qu'elles soient dues à l'origine sociale ou aux milieux sociaux d'appartenance, et cela ne se réfère pas à un seul groupe ethnique.

Une dernière dimension à laquelle nous devrions accorder de l'importance est celle de la participation, car – vous l'avez bien dit auparavant – c'est une question de reproduction du manque de confiance en soi. Concernant l'origine de ce manque de confiance en soi, nous avons constaté dans notre ville qu'il était lié à la question de la participation. Comment faire participer les personnes issues de l'immigration à la vie de la ville ? Commençons par le droit de vote aux élections municipales : en Allemagne, nous n'avons pas encore accordé le droit de vote aux élections municipales à toutes les personnes résidant depuis un certain temps dans une ville. Le droit de vote aux élections municipales est seulement prévu pour les étrangers originaires de l'UE. Mais, à Nuremberg par exemple, nous avons un nombre important de personnes d'origine étrangère installées dans la ville depuis plus de 10 ans. C'est le cas par exemple de 75 % des personnes d'origine turque. On est en droit de se demander si l'on ne pourrait pas laisser les personnes qui habitent depuis si longtemps dans une ville – les avis divergent quant à la durée (4 ou 5 ans) – prendre part aux scrutins municipaux afin d'atteindre une réelle participation. D'un point de vue psychologique, il est évident que, en ne laissant aucune possibilité de prendre part à la vie de la cité, de telles exclusions favoriseront le repli sur soi et l'isolement. Un autre exemple concerne les associations : comment les organiser pour que des personnes aux origines les plus diverses y participent ? Dans ce domaine, nous avons réussi à Nuremberg à mettre en place une structure fédérative, le Conseil de la jeunesse d'arrondissement, intégrant diverses

associations auxquelles certaines subventions sont versées. Les groupes de jeunes issus de l'immigration ont alors la possibilité de s'organiser à l'intérieur de ce Conseil de la jeunesse, de participer à la définition de certaines règles de la vie associative et de recevoir également certaines subventions.

En un mot, pour nous en tant que ville, la question principale que nous posons à nos habitants – et là je reviens au point de départ – est : « Es-tu satisfait et heureux à Nuremberg ? Te sens-tu nurembergeois ? ». Et cela quelles que soient les origines. Cela ne joue aucun rôle que je sois un homme ou une femme, d'origine turque, belge ou autre, l'important est que je puisse m'identifier assez bien à ma ville, c'est-à-dire à cet échelon relativement localisé géographiquement parlant, mais où je vis et agis sur mon environnement, une approche à laquelle l'administration communale ou les acteurs de la politique urbaine pourraient, en retour, également s'identifier.

FRANK BAASNER :

Merci beaucoup pour cette présentation rigoureuse et instructive à maints égards. Je suis aussi très content que nous ayons, dès le début, avec les deux fondations, conçu sciemment cette série de colloques comme un débat au niveau communal. En effet, dès la première intervention, il est assez bien ressorti que la question décisive ne se pose pas tellement au niveau national, mais bien à l'échelle de la ville. Je pense qu'il est important de considérer cette société urbaine comme un endroit toujours en mouvement, jamais monolithique, où des facteurs tels que l'appartenance, la participation, l'inclusion politique sont en réalité des dimensions sur lesquelles il est possible d'agir.

Maintenant je souhaiterais donner la parole aux auditeurs pour qu'ils posent leurs questions, nous fassent partager leurs avis ou complètent ce qui a été dit. Nous aurons demain dans les groupes de travail beaucoup de temps pour approfondir les choses, particulièrement les questions scolaires et économiques.

FARUK CERAN, *Directeur de SELF e.V., Stuttgart* :

Mon nom est Faruk Ceran, directeur d'une fédération d'entreprises du Bade Wurtemberg siégeant à Stuttgart. En tant que fédération d'entreprises, nous avons bien sûr un regard quelque peu différent sur

cette question. Nous œuvrons à la valorisation de la diversité et de son potentiel dans l'économie et essayons en particulier de faire profiter aux groupes défavorisés des potentiels existant en termes de formation professionnelle. Cela signifie concrètement que nous servons d'intermédiaire à des jeunes gens, principalement issus de l'immigration, que nous tentons d'orienter dans la recherche d'un stage ou d'une place d'apprentissage.

Ma première remarque à ce sujet est que nous ne devrions pas négliger les potentiels que représente la diversité pour l'économie. Monsieur Medhouné l'a déjà suggéré : à notre avis, ce potentiel est encore peu exploité et nous ferions bien d'en tirer tout le profit. Toutefois, il est important que des intermédiaires, des médiateurs, servent de relais avec ces « communautés » et que ces intermédiaires acceptent les personnes telles qu'elles sont, avec leurs forces mais aussi leurs faiblesses. Si nous les confrontons à des intermédiaires qui réduisent par exemple le problème de l'intégration au débat sur le port du voile ou les mariages forcés, nous ne pourrions établir de relation de confiance ni leur faire passer de message.

Néanmoins, il y a des difficultés auxquelles nous sommes confrontés de manière récurrente – et là, je me permettrai de vous contredire Madame Meyer. Il y a certes une sélection sociale, surtout à l'école, ce que les études PISA et PIRLS ont confirmé. Mais il existe également une sélection ethnique. L'étude PIRLS de 2004 a montré qu'il existe – et je n'évoquerai que le cas du Bade Wurtemberg – une sélection ethnique principalement dans les écoles primaires. A résultats égaux, les enfants issus de l'immigration sont moins nombreux que les autres à être envoyés dans une *Realschule* ou un *Gymnasium*. Autrement dit, si nous avons affaire à des personnes désavantagées, nous devons agir en conséquence. D'un côté, nous devons faire en sorte que ces personnes s'identifient émotionnellement avec le pays où elles sont nées, d'un autre côté, nous devons également être en mesure de leur donner des explications rationnelles pour leur faire comprendre pourquoi c'est ainsi. J'ai lu, avant de venir, le discours de Françoise Pissart et ai repéré un point intéressant qui m'a occupé l'esprit toute la journée. Elle parle des « craintes de la perte », des peurs du reste de la société. Autrement dit, nous discutons bien sûr principalement des problèmes des personnes à intégrer, mais, d'un autre côté, il y a le reste de la société qui connaît également de pro-

fonds changements et qui ne sait peut-être pas trop comment y réagir. Je pense que nous devons réfléchir à des solutions bidimensionnelles en tenant compte, d'une part, du groupe cible des personnes dont nous souhaitons l'intégration et, d'autre part, du reste de la société qu'il faut sensibiliser aux besoins de la population issue de l'immigration afin de supprimer les craintes ressenties.

EMINE DEMIRBÜKEN-WEGNER, *Porte-parole pour les questions liées à la famille et à la jeunesse du groupe CDU à la Chambre des députés de Berlin :*

J'aimerais d'abord poser une question à Madame Petek et lui demander quelle est la situation en France concernant la conciliation travail-famille au vu du nombre important de femmes issues de l'immigration. Le taux de fécondité de 2,8 enfants par femme est énorme. En Allemagne, ce taux est très bas. A Berlin, il est d'environ 1,2 et nous tentons de le faire passer à 2,0. Mais, quand j'entends aussi que beaucoup de femmes restent à la maison, ce taux de 2,8 enfants par femme m'interpelle en tant que porte-parole pour la politique familiale. Quelles solutions sont avancées en France pour concilier travail et famille ? Pouvez-vous me donner des précisions concernant la situation des femmes issues de l'immigration ?

Monsieur Medhouné, visiblement nous appartenons tous deux à la deuxième génération de personnes issues de l'immigration, pouvez-vous me dire si la rupture d'identité qu'a connue la deuxième génération s'apparente aux ruptures d'identité que connaissent la troisième et quatrième génération ? Car, lorsque je discute avec les plus jeunes, j'observe qu'ils parlent une autre langue – pas d'un point de vue verbal mais mental. J'aimerais savoir quelle analyse a été faite de ces ruptures d'identité des plus jeunes générations.

Ma question suivante s'adresse à Monsieur Kröhnert. Je connais votre étude « Potentiels inutilisés » et j'aimerais savoir quel emploi elle a déjà trouvé. Quelle utilisation trouve cette étude qui a relevé la qualité des discussions que nous avons à ce sujet en Allemagne ?

Quant à l'intervention de Madame Meyer, je suis un peu irritée sur le choix des termes qu'elle a employés et qui présument une position active pour la société d'accueil et une position passive pour les personnes issues de l'immigration. Lorsque vous vous demandez par exemple « quelle diversité souhaitons-nous ? », ou dit autrement

« qu'autorisons-nous ? », « que refusons-nous ? ». J'ai trouvé cette formulation un peu étrange, car la diversité existe déjà. La question est plutôt de savoir comment la gérer. Cela m'a un peu gênée, de la même manière que la question : « comment autoriser une réelle participation ? ». Etes-vous ceux qui autorisent la participation ou bien en définissez-vous les contours avec les populations concernées ? Je ferais une remarque similaire à propos de la discussion sur les minarets. Vous avez dit : « Nous considérons ce problème comme un problème d'aménagement urbain ». Cette phrase m'a également beaucoup irritée. La langue reflète toujours l'expression de la structure de la pensée. Je ne veux en aucun cas vous faire de reproche, mais j'ai appris dans ce pays, mon pays, que penser peut en partie conduire à la réalisation des faits et forme la base des opinions personnelles. Peut-être n'avez-vous fait que procéder à une description de la situation actuelle dans votre ville, auquel cas je retirerais toutes mes questions. Sinon, j'aimerais beaucoup que vous indiquiez rapidement dans quelle mesure la politique d'intégration de la ville de Nuremberg œuvre réellement en faveur de l'équité.

LUDWIG NEUBER, *Délégué aux nouveaux citoyens du Conseil d'arrondissement du Rhin-Sieg / Siegburg* :

Mon nom est Ludwig Neuber et je suis délégué aux nouveaux citoyens de l'arrondissement du Rhin-Sieg, arrondissement autour de la ville de Bonn (600 000 habitants). Je m'occupe des *Aussiedler* ainsi que des étrangers installés dans notre arrondissement. J'ai été proviseur d'une école et possède donc un bon aperçu du quotidien en milieu scolaire. Il a déjà été dit que la langue est la clef de voûte de l'intégration. Mais je peux également vous signaler une autre lacune importante : la méconnaissance des migrants et de leur situation par les professeurs et les éducateurs. C'est un très grand problème qui relève également de la problématique de l'intégration et qu'il faut prendre en compte dans la formation des éducateurs et des professeurs.

Nous venons d'entendre qu'une année pouvait être perdue parce que des élèves ne viennent pas en classe ou parce que le professeur a des problèmes à maîtriser sa classe. Mais c'est incroyable ! La raison serait que les professeurs n'arriveraient plus à maîtriser leur classe. Mais les élèves sont des élèves, des enfants, des jeunes gens et il faut faire en sorte qu'ils soient calmes et attentifs. Et si vous visitiez des

écoles, vous trouveriez des professeurs qui y parviennent, des classes où les enfants sont sages, disciplinés et travaillent de manière assidue et d'autres classes où les élèves se promènent sur les tables et les bancs. Est-ce le fait des enfants ou bien de ceux qui sont face à eux et qui ne les comprennent pas ? Car les professeurs ne sont pas formés à ces problèmes. Si nous ne faisons rien, ce seront de plus en plus d'élèves de 10^{ème} classe (seconde) qui quitteront l'école sans diplôme. Cela constitue une tragédie aussi bien pour l'élève que pour la société entière, car ils ne trouveront pas d'emploi. Ils arriveront à l'âge de la retraite au même niveau qu'à 16 ans – c'est ce à quoi la réalité ressemble. Ca peut sembler exagéré, mais la réalité est dramatique.

Je voudrais faire une dernière remarque. Je suis un homme politique engagé au niveau communal : j'ai longtemps été maire, je suis depuis 35 ans conseiller d'arrondissement et m'étonne des sommes d'argent que nous devons dépenser (cela a en soi rien à voir avec les migrants) à cause de parents incapables. Rien que dans notre arrondissement, ce sont des millions que nous dépensons pour des enfants qui ne peuvent pas être ou ne sont plus éduqués chez eux, par leurs parents. Cela atteint entre 5 000 et 6 000 euros par mois. Telle est la situation financière. Ne pourrions-nous pas utiliser l'argent destiné à juste titre à ces enfants d'une manière plus utile, l'investir au bon moment, au bon endroit, par exemple dans la formation des professeurs ou dans l'équipement des écoles ? Regardez un peu à Berlin combien de millions sont dépensés dans ce contexte. Nous ne pouvons pas laisser tomber ces enfants, mais cette situation ne saurait être tenable sur la durée. C'est pourquoi je demande expressément à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent exercer une influence sur la politique, d'accentuer les efforts en vue d'une meilleure formation des professeurs et des éducateurs, d'une meilleure sensibilisation des parents, afin que les enfants bénéficient d'une bonne éducation. Les enfants n'y sont pour rien, ils sont tels que nous les avons laissés devenir.

GILLES KUNTZ, *Conseiller Municipal / Conseiller à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole* :

Je me suis occupé pendant sept ans, en tant qu'élu de la ville de Grenoble de la lutte contre les discriminations et des droits des étrangers. Il me semble que plusieurs orateurs ont occulté le problème de

la discrimination d'origine ethnique à l'emploi. Mme Petek a dit qu'en France on ne pouvait pas faire de statistiques ethniques ; en réalité, on le peut depuis une loi récente qui a été très contestée, mais c'est encore rare. En revanche, il existe en France depuis une dizaine d'années une Haute Autorité de lutte contre les discriminations, la Halde. Elle reçoit des plaintes pour des discriminations de toutes natures, concernant le sexe, le handicap, l'origine ethnique, et la majorité des plaintes concerne des discriminations à l'emploi relatives à l'origine ethnique. Dans les statistiques présentées par M. Kröhnert, ce critère est-il pris en compte ? En France, des journalistes ont enquêté en réalisant des testings, ce qui consiste à envoyer de pseudos demandeurs d'emploi de différentes origines ethniques pour tester en situation les recruteurs. Ces testings ont révélé les difficultés des personnes d'origine étrangère à trouver un emploi : à qualification égale, ils sont moins bien reçus par les employeurs et parfois on ne leur accorde même pas d'entretien d'embauche.

AHMED MOUHSSIN, *Député régional bruxellois / Conseiller Communal de Saint-Josse-ten-Noode* :

J'ai été surpris, peut-être parce que je viens de Belgique, par la manière assez caricaturale, je trouve, dont Mme Petek a présenté les choses, c'est-à-dire la vision d'un groupe dominant par rapport à des minorités. Quelques observations : la France et la Turquie ont ceci de commun qu'elles n'ont pas signé la convention-cadre de protection des minorités, ce qui traduit peut-être un rapport aux minorités plus difficile. Lorsque vous avez parlé du mariage et de la difficulté des mariages inter-communautaires, je me dis que toute la politique mise en place aujourd'hui sur la question des mariages gris par exemple, qui jette la suspicion sur les mariages mixtes, pose problème. Tout ce débat sur l'identité nationale, identité que la France semble vouloir figer, et sur les valeurs françaises me surprend et m'inquiète un peu. Je constate que des valeurs telles que la reconnaissance de la communauté gay au travers du mariage et de l'adoption gays ne sont pas portées en France, où l'on a l'impression d'une très forte homophobie étatique. Alors que la France se prévaut de valeurs d'ouverture, elle se montre très dure vis-à-vis de certaines minorités. J'aurais voulu réfléchir avec vous sur cette question.

GAYE PETEK :

Je répondrai d'abord à cette dernière question en précisant bien que je n'ai aucune autorité politique et que je ne représente ni le gouvernement turc ni le gouvernement français. Je suis ici avant tout en tant que militante associative et créatrice d'association, et j'ai fait partie d'un certain nombre d'instances consultatives en France en tant que telle. C'est pourquoi je peux difficilement recevoir vos questions sur la politique des minorités et sur le débat en France sur l'identité, puisque je n'ai aucun mandat politique. Même si je ne vous répondrai donc pas, je vous rejoindrais certainement sur plusieurs aspects concernant les politiques françaises actuelles.

Concernant la question de Madame Demirbükten-Wegner, vous me demandiez, si j'ai bien compris, s'il y avait compatibilité entre la parentalité et le travail. J'ai expliqué que l'indice de fécondité des femmes turques est en baisse puisque dans les années 70, il était de 4,5 alors qu'il a baissé à 2,8. Mais il reste malgré tout des maternités précoces. Savoir si la maternité est compatible avec le travail, c'est une question de niveau social, économique et éducatif ; on peut évidemment avoir trois enfants et continuer à travailler. Mais il est vrai qu'étant donné l'origine rurale des familles turques, pour lesquelles la maternité est la finalité première pour les femmes, il y a une sorte d'assignation à la maternité qui fait que les jeunes femmes sont souvent obligées d'arrêter tôt leurs études, donc n'obtiennent pas de poste bien rémunéré. Il n'y a pas non plus de tradition familiale de garde d'enfant dans les crèches : les femmes qui recommencent à travailler le font à partir du moment où leur enfant fréquente la maternelle.

Sur la rupture des générations : en France, nous ne sommes pas aussi loin dans les générations turques qu'en Allemagne, puisque l'immigration turque en France date de la fin des années 60, si bien que la troisième génération n'existe pas. La première génération est celle des parents arrivés comme ouvriers sur la base des contrats jusqu'en 1974. Puis, le regroupement familial a engendré une fausse deuxième génération puisqu'il s'agit d'enfants nés en Turquie et arrivés en France enfants ou adolescents. La véritable seconde génération est celle des enfants nés en France et qui ont entre vingt et trente ans. Il est donc difficile de parler de la rupture de la troisième génération. En revanche, pour cette seconde génération, contrariée dans son désir de liberté, d'études longues, de mixité sociale et d'émancipation,

il y a effectivement des ruptures familiales à ce moment-là à cause de l'impossibilité du dialogue.

J'en reviens à la question de l'identité, que beaucoup ont évoquée. Pour ma part, je pense que les jeunes Turcs n'ont pas aujourd'hui de problème de discrimination par la société française, notamment dans la recherche d'emploi, parce qu'ils respectent les codes vestimentaires, ils sont blancs, il n'y a pas de passé colonial ni d'Histoire commune avec la France. La France a un problème de discrimination vis-à-vis des Maghrébins et des Noirs Africains, mais pas tellement vis-à-vis des Turcs. Par contre, leur handicap premier est leur difficulté à se construire une identité métissée qui leur convienne, sur la base de leurs personnalités française et turque, et à en faire un mélange équilibré selon leur voeu. Ceux qui y sont parvenus peuvent alors connaître des parcours de réussite. Plutôt que de parler de métissage, qui est un mélange de sang, je préfère le terme qui désigne en turc le papier marbré, dans lequel les couleurs se mêlent mais sans faire une seule couleur. Ainsi, chacun se construit son identité à sa façon. Aujourd'hui, le problème des jeunes Turcs en France est de ne pas avoir la liberté suffisante pour réussir cette composition. Espérons qu'elle viendra !

AHMED MEDHOUNE :

Je vais essayer de répondre à la question de Mme Wegner que je ne suis pas sûr d'avoir bien comprise, sur la rupture des générations. Première considération : je crois que penser les questions d'immigration en terme de générations est insatisfaisant car ce sont des catégories parfois un peu floues. Deuxième considération : l'objectif des familles, par définition, n'est pas de faire des enfants pour connaître la rupture, mais au contraire pour assurer la continuité. La réalité, c'est que lorsqu'on a soi-même connu une socialisation différente de celle du pays d'accueil, le projet éducatif peut être totalement contradictoire avec celui d'une école par exemple. On peut alors avoir des socialisations contradictoires, notamment autour de la liberté, du choix du conjoint... Enfin, troisième considération, je crois que dans les sociétés occidentales des années soixante-dix, de nombreuses familles ont connu dans leurs relations inter-générationnelles un choc lié aux répercussions de Mai 68. Mai 68 a été un accélérateur de ruptures, de même que l'immigration. La question est de savoir

comment ces familles résistent à ces ruptures, en essayant de transmettre malgré tout leurs valeurs, sachant que transmettre, c'est conserver, c'est être d'une certaine manière conservateur.

Par ailleurs, je voudrais réagir à la question de M. Ceran, en disant qu'il faudrait mieux former les enseignants aujourd'hui - je suis moi-même formateur d'enseignants. A l'époque où j'ai été formé, les questions liées à la diversité étaient absentes ; aujourd'hui, elles occupent une place de plus en plus importante. Le métier d'enseignant connaît actuellement une crise d'identité, et il faudrait éviter de faire porter sur les épaules de l'enseignant toutes les missions nouvelles de l'école, éducation, socialisation, y compris socialisation politique. Se retrouver 20 à 25 heures par semaine devant des classes parfois très animées, c'est un des métiers les plus difficiles au monde. Je crois qu'il faut reclarifier les missions de l'école et améliorer la collaboration entre l'école et ses alliés. Dans mon quartier, par exemple, des associations scolaires font du soutien, et pour cela reçoivent de l'argent et élaborent des projets, mais ne parlent jamais avec l'école. Ce ne sont pas les moyens qui manquent, c'est la coordination de ces moyens. Il y a un problème d'intégration des alliés de l'école. Il faut faire en sorte d'éviter d'accentuer la crise de l'enseignement, sous peine de perdre des armées de gens très militants, pleins de bonne volonté, mais à qui on demande souvent des missions impossibles.

STEFFEN KRÖHNERT :

La première question que j'ai notée concerne la discrimination ethnique et sa prise en compte dans notre enquête ou dans d'autres travaux. L'enquête que nous avons réalisée ne portait pas sur la discrimination ethnique et les indicateurs que j'ai présentés sont les seuls que nous avons utilisés. Toutefois, il existe par ailleurs des études sur la discrimination ethnique, dont une publiée récemment s'intéressant aux discriminations ethniques dans l'accès au logement à Berlin par exemple. Il existe des études similaires appliquées au marché du travail. Je ne doute nullement qu'il y ait en Allemagne des discriminations ethniques aussi bien dans l'accès au logement que sur le marché du travail. Néanmoins, je suis convaincu que, par exemple, l'écart qui se creuse en matière de formation entre les migrants et le reste de la population, écart qui entraîne également d'importantes discrédances

dans le domaine de l'emploi, est davantage la cause de ces différences que la discrimination ethnique en tant que telle.

Il n'en demeure pas moins important de discuter de la problématique de la discrimination ethnique et cette discussion est en train de se mettre lentement en place en Allemagne. Nous avons depuis quelque temps une nouvelle législation en faveur de l'égalité (*Gleichstellungsgesetz*) qui interdit les discriminations. Mais nous devons également réfléchir aux moyens d'éliminer ces discriminations qui se basent sur l'apparence, le nom des personnes. La question des moyens à employer pour supprimer de tels mécanismes de sélection hautement subjectifs reste encore largement sans réponse. Il est nécessaire que nous réfléchissions justement à la définition de mécanismes de sélection qui ne laissent aucune place à de telles appréciations subjectives. Par exemple, la possibilité de ne plus joindre de photo à sa lettre de candidature a été introduite en Allemagne afin d'éviter que des critères de sélection tels que l'apparence puissent jouer un rôle quelconque. Malgré tout, la pratique veut qu'aujourd'hui encore les dossiers de candidature contiennent une photo. Personne n'ose vraiment envoyer de candidatures sans photo de peur que cela ne puisse plaider en sa défaveur.

Je mentionnerai un deuxième cas où il existe une discrimination ethnique problématique, même si elle est involontaire, et nous revenons une fois encore aux professeurs. Je ne sais pas si vous savez tous qu'il existe en Allemagne une sélection très tôt dans les écoles, dès la 4^{ème} classe (équivalent du CM1), lorsque les professeurs et les parents décident sur la base des notes et d'autres critères si un enfant poursuivra sa scolarité dans un établissement d'enseignement général, le *Gymnasium* ou dans une école professionnelle. Il s'agit d'une décision qui contient également certains critères de sélection subjectifs. A ce sujet, je me rappelle d'une enquête d'une chercheuse de l'Université Humboldt qui demandait aux professeurs selon quels critères ils orientaient les enfants vers une forme d'enseignement général exigeante ou vers une formation de moindre niveau. Un résultat intéressant de cette étude est que, à résultats égaux, les enfants de familles issues de l'immigration bénéficiaient d'une moins bonne recommandation de la part des professeurs qui estimaient qu'étant peu soutenus à la maison par des parents socialement défavorisés, ces enfants connaîtraient moins de difficultés et de frustrations à

suivre une voie scolaire moins exigeante. Autrement dit, même des décisions motivées par de bonnes raisons peuvent en pratique déboucher sur une sélection négative. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de supprimer de tels mécanismes qui laissent une part trop grande à la subjectivité comme ces décisions sur la poursuite de la scolarité.

La deuxième question concernait l'usage qui a été fait de notre enquête. L'Institut pour la Population et le Développement de Berlin se définit lui-même comme un « *think tank* » au sens anglo-saxon du terme, c'est-à-dire comme un « réservoir à penser ». Notre objectif est d'attirer l'attention de l'opinion publique sur des choses, des thèmes importants et de contribuer aux discussions publiques et politiques. Pour ce faire, nous publions des études comme celle précédemment évoquée, tenons de nombreux discours et participons à des manifestations telles que celle-ci afin de faire connaître les sujets sur lesquels nous travaillons et de diffuser les résultats de nos travaux. Madame Meyer, par exemple, me connaît puisque nous avons été invités à présenter nos travaux à Nuremberg. Ce serait une illusion bien sûr de croire que nous réalisons une étude et que la classe politique va agir en fonction des résultats obtenus. La réalité fonctionne autrement : une étude déclenche une discussion et d'autres études s'ensuivent. Et ce n'est qu'après un long processus de débat et de discussion publics qu'advient l'action politique. Je ne perçois pas cela de manière négative, mais retient plutôt que notre travail a contribué au déclenchement de ce débat public et je sais que les indicateurs d'intégration sont actuellement beaucoup utilisés en Allemagne. Il y a aussi d'autres institutions qui font d'autres propositions, mais je reste convaincu que tout cela ne peut que profiter au débat sur l'intégration et à l'intégration elle-même.

CHRISTINE MEYER :

J'ai également noté deux points. Vous avez bien sûr raison de dire que l'origine ethnique joue également un rôle dans le milieu scolaire. Mais l'étude dont vous avez parlé se concentre uniquement sur la question de l'origine ethnique et, pour ma part, je pense qu'il est important, en particulier au sein de l'administration municipale, de regarder plus précisément s'il s'agit d'un problème ethnique ou plutôt de stratification sociale, de milieux. En un mot, il faut adopter une approche plus différenciée afin de mieux saisir l'ensemble des problématiques.

Concernant la question sur la posture active d'une commune, je dirais la chose suivante : pour nous, il est important que la commune soit dans une position active dans la mesure où c'est elle qui organise le débat public. Pour illustrer mes propos, je souhaite prendre l'exemple d'un débat public réussi qui a abouti sur de bons résultats : le débat autour de la construction de la mosquée à Duisburg. Ce processus, dans lequel la ville s'est fortement engagée, a été longuement préparé et a fait l'objet d'une importante campagne d'information. En effet, il est primordial de savoir gérer, prendre en compte et canaliser les peurs qui sont bien là et qu'on ne peut ignorer, le tout dans la plus grande transparence. La construction d'une mosquée n'est pas seulement un projet social où l'on ne sait pas trop ce qui se passe. D'un côté, cela concerne des personnes qui souhaitent pratiquer leur religion tout comme dans les églises catholiques et protestantes, se réunir, et, d'un autre côté, il y a également des implications en terme d'aménagement urbain qu'il faut prendre en compte. C'est à ce niveau que je décèle une tâche très importante de la commune : d'une part, soutenir et participer à l'organisation de ce débat public et, d'autre part, - et je considère cela comme étant presque plus important encore - veiller à ce que les différents groupes sociaux, dont le degré d'organisation et d'influence peut fortement varier, puissent se faire entendre et relayer leurs revendications quand bien même, pour cela, la commune ne puisse pas traiter les groupes d'égal à égal et doit soutenir justement les plus défavorisés d'entre eux. C'est ce que je considère comme la posture active de la commune dont la mission principale est selon moi d'organiser le débat public dans ce sens et de prendre ensuite les décisions qui s'imposent.

La construction de la mosquée était un exemple, mais, en ce moment, un sujet d'actualité à Nuremberg est celui des « jardins interculturels ». Dans d'autres villes, ce sujet n'a peut-être pas porté à discussions, mais, chez nous, il a catalysé des conflits de voisinage. Il appartient à la commune d'intervenir, d'exposer les problèmes et de trouver des compromis afin de parvenir à instaurer un « vivre-ensemble » intelligent dans chaque quartier de la ville. Il me semblait important d'explicitier le rôle qu'une commune doit jouer pour que les choses fonctionnent au mieux. En effet, les conflits de ce genre se cristallisent sur des problématiques individuelles très concrètes telles que les « jardins interculturels », la construction de mosquées, la pra-

tique de la natation pour les femmes ou les *Kindergarten* musulmans. Comment peut-on gérer ces problématiques et trouver un terrain d'entente satisfaisant les différents groupes de la société urbaine ? C'est l'approche que nous privilégions à la ville de Nuremberg.

FERHAT KENTEL :

J'ai envie d'ajouter à cela quelques axes de réflexion. Je crois qu'il convient de considérer le contexte de tout ce qui se passe actuellement autour des immigrés. Depuis le 11 septembre, la question sécuritaire est devenue omniprésente, pas seulement au niveau des Etats, mais aussi des villes et des individus. Chaque communauté vit avec cette insécurité. Mais la sécurité dépend beaucoup du lieu : par exemple, à Berlin, le sentiment d'insécurité est plus modéré. La France au contraire est la caricature de cette insécurité, et plus encore la Turquie où le modèle français a été adopté ; les problèmes dans ces deux pays se ressemblent beaucoup. Aussi, il ne faut pas se fixer uniquement sur les immigrés. Pensons aux Kurdes victimes du racisme en Turquie : au fur et à mesure qu'il y a une immigration vers les villes, des problèmes surgissent. Ces problèmes – mauvaise intégration, taux de fécondité élevé – rappellent beaucoup ceux des Turcs en France. Autre exemple, celui des Arméniens en Turquie : aujourd'hui, c'est la communauté la plus endogame. Le discours communautaire arménien rejette totalement l'idée de mariage mixte avec les Turcs. Il importe de s'interroger sur les raisons de ces comportements. Je regrette que la France nous impose nos choix, en nous enjoignant d'être Français de telle manière. Au contraire, la Belgique et particulièrement Bruxelles représentent la forme idéale de cette nouvelle identité européenne. L'acquisition de la nationalité est facilitée, si bien que 78 % des Turcs en Belgique ont la nationalité belge. Après quoi l'on a la possibilité de vivre avec sa communauté, de vivre une citoyenneté universelle. La stigmatisation des immigrés, Arabes, Turcs, Polonais – pensez au « plombier polonais » – peu importe, remet en question un modèle de la modernité. Quant à l'identité européenne, elle est en marche. Il faut prendre en compte les immigrés pour repenser la citoyenneté européenne. A ce moment-là, l'intégration pourra se penser en de nouveaux termes.

FRANK BAASNER :

Un bel épilogue ! Du point de vue du contenu, nous avons déjà mis en évidence quelques thèmes particulièrement pertinents, particulièrement importants. Nous aurons la possibilité d'en approfondir quelques-uns demain dans le cadre des groupes de travail, comme la question justement de ce qui peut être fait, de ce qui a déjà été fait dans le privé en matière d'intégration et là où il est nécessaire d'agir.

Il ne me reste qu'à remercier celles et ceux qui ont déjà pris part au débat. Merci beaucoup pour cette première contribution active de la part du public. Un grand merci également à tous les intervenants pour leurs nombreuses informations et analyses. Je pense que nous disposons de suffisamment de matière pour pouvoir poursuivre le débat demain.

Groupe de travail 1 : Enseignement scolaire et périscolaire

GAYE PETEK, *Association ELELE – Migrations et Cultures de Turquie, Paris* :

Ce groupe de travail se consacrera à la question de l'enseignement scolaire et périscolaire, en prenant l'exemple de trois pays, puisque nous avons la chance d'avoir trois orateurs qui vont nous donner un spectre large des questions éducatives en Allemagne, en Belgique et en France. Ces exposés seront suivis d'un débat, après quoi nous partagerons nos conclusions avec le second groupe de travail.

L'Allemagne étant le premier pays d'accueil en nombre de la population turque, je demanderai donc d'abord à Mme Havva Engin, de Bielefeld, de nous présenter la situation au regard de l'éducation des enfants et des jeunes adultes turcs sur le plan de la scolarité, de la réussite et de la progression dans les études. Ensuite, je donnerai la parole à Jean-Pierre Loubet, de l'Education nationale en France, précisément du CASNAV, qui s'occupe des enfants de migrants et des enfants du voyage dans le département de l'Oise. Il nous expliquera les fonctions de cette structure et nous donnera un aperçu de la place des enfants d'origine turque dans l'école française et des problèmes interculturels. Enfin, M. El Hassan Aouraghe, chercheur, nous parlera de la scolarité et des questions de tutorat éducatif en Belgique, à partir d'études qui ont été menées à Anvers.

Prof. Dr. Havva Engin
(*Université de Bielefeld*)

Les jeunes issus de l'immigration turque dans le système éducatif allemand : problèmes rencontrés et propositions de solutions

J'ai l'honneur aujourd'hui de vous parler de la situation des jeunes issus de l'immigration turque dans le système éducatif allemand. En Allemagne, cette notion de passé migratoire n'est pas évidente à cerner. Hier, mon collègue a montré que l'approche statistique évaluant la population ayant ou non un arrière-plan migratoire est encore relativement récente puisqu'elle remonte à 2005 : auparavant, nous nous en sommes tenus en Allemagne à la nationalité inscrite au passeport.

Cela a mené à la confusion actuelle car nous disposons d'une part d'une série de statistiques concernant la formation qui continue à se fier uniquement à la nationalité des élèves, et d'autre part de statistiques qui ne prennent justement plus en compte le passeport mais plutôt l'arrière-plan migratoire. En Allemagne, cela concerne soit les personnes ayant elles-mêmes émigré, soit celles dont l'un des deux parents au moins est immigré.

J'ai structuré mon exposé de manière à définir dans un premier temps qui sont ces personnes que nous désignons en Allemagne sous l'appellation de « migrants ». Dans un second temps, je vous livrerai des chiffres permettant de mieux cerner la situation des personnes issues de l'immigration turque en particulier et celle des jeunes dans le système éducatif, notamment dans le système de formation allemand. J'ajouterai quelques mots sur la situation à l'université et le nombre de jeunes issus de l'immigration qui y étudient. Puis j'essaierai de répondre brièvement aux questions suivantes : quelles actions l'État mène-t-il pour améliorer la situation de ces jeunes ? Quelles seraient de mon point de vue les mesures nécessaires pour y parvenir ? A ce sujet, je me permettrai une petite digression en lien avec la problématique suivante : « Le capital en terme de formation est-il un capital social ? » Enfin, je terminerai par des exemples pratiques d'expériences réussies.

Pour mémoire, je voudrais tout d'abord revenir sur la situation en Allemagne. Les nouvelles statistiques datant de 2005, dont je viens de parler, ont laissé apparaître le fait suivant : ce ne sont pas seulement 7,3 millions d'étrangers qui vivent sur le sol allemand, mais bien 15,3 millions de personnes ayant un arrière-plan migratoire. Les chiffres ont donc subitement plus que doublé. Ce constat a largement surpris les Allemands eux-mêmes, qui jusque là n'avaient absolument pas pris en compte dans les débats ces huit millions de citoyens allemands issus de l'immigration. Parmi les 7,3 millions d'étrangers, environ 2,2 millions sont de nationalité turque ; quant aux huit millions de personnes issues de l'immigration, environ 750 000 ont des origines turques. Une fois ces chiffres posés, la situation de l'Allemagne apparaît tout autre que ce que laissaient voir les anciennes statistiques. En 2005, le pays comptait 18,6 % d'immigrés ou de descendants d'immigrés, et en 2009, cette part atteint environ 19,5 %. D'un point de vue statistique, une personne sur cinq croisée au hasard dans la

rue est donc issue de l'immigration. Gardons simplement ce chiffre en tête quand on parle d'immigration en Allemagne. Les autochtones, les Allemands sans passé migratoire, sont quant à eux 67 millions, sachant que l'Allemagne compte au total 82 millions d'habitants. Les principaux pays d'origine sont d'une part ceux de l'Union européenne, d'autre part ceux qui constituaient par le passé des réservoirs de main d'oeuvre, comme la Turquie, et enfin certains pays de l'Est dont la Russie, d'où proviennent les rapatriés tardifs. Ce dernier groupe, non négligeable, s'élève à deux millions de personnes et n'apparaissait pas jusqu'à présent dans les statistiques et les débats sur le thème de l'immigration. Voilà qui offre un aperçu de la composition de la population allemande.

Par ailleurs, quand l'on parle d'immigration, il convient de garder à l'esprit que l'on a affaire à des groupes très jeunes, où les enfants, les adolescents et les jeunes sont sur-représentés. Cela est également vrai pour la population d'origine turque. Une représentante de la ville de Nuremberg ici présente a confirmé qu'actuellement, dans sa ville, ces tranches d'âge comportent une très forte proportion de jeunes issus de l'immigration. Dans des villes ou des agglomérations telles que Nuremberg, Stuttgart, Cologne, Berlin également, cette proportion atteint et dépasse 50 % de la classe d'âge des enfants de moins de six ans. Il ne s'agit donc plus d'un thème marginal, mais touchant la société toute entière. Nous avons atteint actuellement un tournant démographique d'une ampleur inégalée.

J'en viens à présent à la situation sur le plan scolaire, avec les résultats de l'étude PISA, dont il a été aussi question hier. On constate que pour l'équivalent du niveau 3ème, c'est-à-dire pour les élèves de quinze ans évalués dans le cadre de cette étude, les résultats diffèrent selon l'origine des élèves : allemande, turque, descendants de « travailleurs immigrés », enfants de familles d'origine allemande rapatriées de l'Ex-Union soviétique, de la Pologne, etc... et enfants ayant des origines autres. Je rappelle brièvement l'organisation du système éducatif allemand : il existe après l'école primaire trois types d'établissements d'enseignement secondaire : la *Hauptschule*, qui propose le degré de qualification le moins élevé et qui oriente les élèves vers la vie active, la *Realschule*, qui oriente les élèves vers des études courtes et un niveau de qualification intermédiaire, et le *Gymnasium*, l'équivalent du collège et du lycée général, qui offre un niveau

de qualification plus élevé et la possibilité de suivre des études supérieures longues. A côté de ces trois filières existent des établissements d'enseignement secondaire polyvalents dits « intégratifs », qui permettent aux élèves fréquentant l'une ou l'autre de ces trois filières de pouvoir poursuivre leur scolarité ensemble durant une plus grande période : les trois filières sont donc intégrées au même établissement. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les élèves d'origine allemande sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter le *Gymnasium* alors que ceux d'origine turque se retrouvent majoritairement dans le système le moins qualifié, la *Hauptschule* ; 22 % d'entre eux fréquentent la *Realschule*, 17 % les lycées intégratifs et seulement 12 % le *Gymnasium* – c'est le taux le plus bas. Ces chiffres ne nous autorisent donc pas à parler de bons résultats dans le domaine éducatif en ce qui concerne la communauté turque.

Examinons à présent quelles sont les conséquences de cette situation. Elles sont clairement mises en évidence par des résultats statistiques récents, datant de 2006, qui permettent d'étudier plus finement le groupe des jeunes d'ascendance turque âgés de 20 à 26 ans, c'est-à-dire ceux qui entrent dans la vie active. Que deviennent-ils ? 24 % d'entre eux poursuivent une formation, 36,9 % occupent un emploi, 16 % sont au chômage – ce qui représente à nouveau le plus fort taux parmi les différentes catégories de jeunes – et, chose bien plus inquiétante, 22,5 % échappent à tout recensement. Cela signifie qu'ils ne sont pas en formation, pas non plus au chômage, ils ne sont purement et simplement pas comptabilisés. Ils sont là, vivent dans la société, mais ne touchent pas d'allocations chômage. Ce sont très probablement eux qui ont quitté l'école sans diplôme, qui n'ont suivi aucune formation professionnelle et finalement qui vivent, même si nous ignorons de quoi, échappant aux statistiques nationales. Pour préciser encore davantage, l'on pourrait dire qu'ils alimentent le vivier de la société parallèle qui existe en Allemagne. Ce taux de 22 % est frappant : quatre fois plus que les 6,6 % de jeunes non-recensés mais sans passé migratoire ! C'est de ces chiffres qu'il convient de discuter sans attendre, et ce également à l'échelle nationale. Comment en est-on arrivé là ? C'est d'autant plus troublant que la majeure partie de ce groupe des 20-26 ans est née en Allemagne, est passée par le système éducatif allemand et malgré cela témoigne d'un échec sur le plan de la formation, du moins d'après les statistiques. Comment se

fait-il que ces jeunes aient pu à ce point échouer ? Mais l'on doit aussi se demander ce qui ne fonctionne pas dans notre système. Quelle place la société – et je pense là aux institutions – fait-elle aux jeunes issus de l'immigration ? Nous avons déjà échangé hier sur les thèmes de l'égalité des chances et de l'équité. Pour éclaircir simplement cette question de l'égalité des chances, j'aimerais vous présenter des données très intéressantes publiées par un institut allemand, l'Institut fédéral pour la formation professionnelle (*BIBB*). Il a pour mission de s'intéresser à l'ensemble du domaine de la formation et de le décrire d'un point de vue statistique. En tant qu'institution fédérale, le *BIBB* est le mieux placé pour donner une vision générale de l'ensemble du champ de la formation et il publie des chiffres, qui sont très fiables. Il a donc mené des enquêtes à intervalles réguliers auprès d'un très large panel de jeunes ayant arrêté l'école avec le projet de débiter une formation professionnelle. Ainsi, assez récemment, en 2004, plus de 5 000 jeunes en recherche d'emploi ont été interrogés et ont dû remplir un questionnaire très détaillé sur la manière dont ils ont posé leur candidature et auprès de quelles entreprises ils ont postulé. L'étude qui s'appuie sur ces chiffres, publiée en 2005, a mesuré statistiquement les résultats de ces candidatures. Comment s'en sortent ces jeunes ?

Les chiffres qui suivent sont de pures statistiques, mais je trouve qu'ils indiquent très nettement la tendance. Penchons-nous dans un premier temps sur le cas des jeunes Allemands sans passé migratoire. La probabilité pour eux de trouver une place en formation par alternance – qui consiste à travailler en entreprise et à suivre en parallèle des cours dans un centre de formation professionnelle – s'élève en moyenne à 40 % dans les secteurs les plus recherchés, c'est-à-dire l'artisanat, l'industrie, la gestion, et dans une moindre mesure le commerce. Leurs chances montent à 47 % s'ils sortent d'une *Realschule*, qui permet d'acquérir une qualification de niveau intermédiaire, ou s'ils ont le certificat leur permettant d'accéder à une université de sciences appliquées. Elles atteignent 64 % s'ils ont obtenu une très bonne note en mathématiques, et vont jusqu'à 71 %, s'ils vivent dans une région où les places en formation sont très nombreuses et où le taux de chômage est bas. C'est 31 points de plus que la moyenne, qui je le rappelle est de 40 % ! En revanche, leurs chances tombent à 29 % s'ils possèdent un diplôme d'une *Hauptschule*, le

premier niveau de qualification ; et si leur note de mathématiques n'est pas bonne, elles chutent à 20 %. Si de surcroît ils habitent dans une région fortement touchée par le chômage et offrant peu de places en formation, leurs chances se réduisent à 16 %.

Intéressons-nous à présent à la situation des jeunes demandeurs d'emploi issus de l'immigration, quelle que soit leur origine. La moyenne n'est alors pas de 40 %, mais de 29 %, ce qui signifie qu'à qualification égale, à diplôme égal, les chances de ces candidats plongent subitement de onze points, du seul fait qu'ils sont d'origine immigrée. La courbe des chiffres moyens progresse faiblement, puisque leurs chances s'ils sont issus d'une *Realschule* sont de 34 %, de 41 % s'ils ont obtenu une bonne note en mathématiques, et de 44 % dans une région à l'économie dynamique – et non pas 70 %, comme dans la catégorie précédente. Au contraire, lorsque tous les facteurs d'échec sont réunis, le taux chute vertigineusement à 8 %. Pour affiner, l'on pourrait encore détailler selon les nationalités d'origine. Alors que le taux moyen obtenu par les demandeurs d'emploi d'origine étrangère est de 29 %, il passe à 32 % pour ceux d'origine polonaise, et à 35 % pour ceux originaires de l'ex-URSS. Statistiquement parlant, cela veut dire qu'ils ont plus de chances, à qualification égale, d'obtenir une place pour une formation en alternance dans les domaines les plus convoités. Par contre, ceux d'origine turque n'ont que 16 % de chances, à diplôme équivalent : le simple fait d'être d'ascendance turque divise donc leurs chances par deux. Comment parler alors d'égalité des chances ?

Par ailleurs, l'étude PISA a évalué l'ambition des familles, des parents et des élèves eux-mêmes en matière d'éducation. Il serait simpliste de prétendre que si certains jeunes sont en échec, ce ne serait dû qu'au fait qu'ils sont démotivés ou qu'ils n'ont pas la volonté de s'intégrer. Nous avons évoqué hier les différences entre intégration et assimilation : peut-on asséner froidement que « la formation ne les intéresse pas » ? En Allemagne, au Canada, aux Pays-Bas, en France, on a demandé aux familles et aux jeunes de s'exprimer sur le sujet. À la question : « Quelles attentes la population a-t-elle vis-à-vis de l'école ? », les chiffres pour les immigrés de la première génération étaient deux fois supérieurs à ceux des personnes sans passé migratoire. Quant aux immigrés de la seconde génération, en Allemagne précisément, leurs exigences étaient élevées. L'aspiration au savoir

est donc bien réelle chez ces familles, qui sont loin de se désintéresser de l'éducation ; toutes les enquêtes le confirment. Or la question demeure : pour quelles raisons les résultats de leurs enfants sont-ils malgré tout décevants ? C'est de cela qu'il faudrait débattre. En Allemagne, les chercheurs ont mis en évidence le fort intérêt que les migrants ont pour l'éducation et la formation ; les parents eux-mêmes ont compris depuis longtemps tout le profit qu'ils avaient à en tirer s'ils voulaient améliorer leur situation sociale – et c'est le souhait de tous. Ce débat sur l'intégration et l'instruction a eu cours en Allemagne, et il a partout remporté un vif succès. Cependant il n'a eu aucune répercussion en terme de diplômes ni de niveau d'étude : pourquoi ? C'est la question qui se pose.

Qu'en est-il des étudiants ? Dans l'enseignement supérieur, 8 % des étudiants sont de nationalité étrangère et diplômés, auxquels s'ajoutent 7 à 8 % de jeunes étrangers qui viennent en Allemagne pour étudier. Nous nous intéresserons ici à ceux qui sont nés en Allemagne ou à ceux qui sont arrivés étant enfants et qui ont grandi avec ce statut d'enfant issu de l'immigration. Sur un total de 136 000 étudiants, on peut donc distinguer trois catégories : 58 000 (43 %) sont des étudiants de nationalité étrangère qui ont immigré en Allemagne, 16 000 (11 %) ont une double nationalité, et 62 000 (46 %) se sont fait naturaliser. Cela indique par conséquent que parmi les étudiants ayant un passé migratoire, le taux de naturalisation est très élevé. Ce sentiment d'appartenir au pays et d'avoir ses repères en Allemagne est très prégnant. Qui sont ceux ayant la double nationalité ? Les Turcs, par exemple, ne figurent pas du tout dans cette catégorie, mais on les retrouve parmi les deux autres. Pourquoi cela ? La raison en est très simple : en France, cette problématique est absente, à l'inverse de l'Allemagne, pays qui n'autorise pas la double nationalité, ou dans des cas exceptionnels. Du reste, rares sont les pays qui l'acceptent, et tel n'est pas le cas de l'Allemagne, exception faite depuis 2000, en vertu des nouveaux textes sur le droit de la citoyenneté : les enfants immigrés peuvent avoir la double nationalité jusqu'à leurs 18 ans. Toutefois, à leur majorité, ils devront se décider et choisir s'ils souhaitent garder la nationalité allemande ou bien celle de leur pays d'origine, de leurs parents ou de leurs grands-parents. Comme cette génération n'a pas encore atteint sa majorité (nous raisonnons toujours avec les chiffres de 2005), nous avons pour le moment affaire à des adoles-

cents et à de jeunes adultes qui devons prendre cette décision dans un avenir proche. La majeure partie des gens concernés par cette situation sont français, autrichiens, italiens, suisses, c'est-à-dire venus de pays européens.

Hier et ce matin, nous avons déjà abordé la question de l'égalité des chances mais j'ai eu l'impression que nous n'avons pas suffisamment approfondi ce problème : les migrants peuvent-ils eux aussi faire des études, suivre une formation ? Quelles sont leurs chances de réussite ? Si l'on admet qu'en Allemagne, le développement économique et industriel depuis 1945 a en partie été rendu possible par l'arrivée d'une main d'oeuvre étrangère, un constat s'impose : les travailleurs immigrés qu'on a recrutés, à commencer par les Italiens en 1955, constituaient une main d'oeuvre jeune. C'était là l'essentiel et le pays attachait peu d'importance à leur niveau d'instruction. Peu importait leur niveau d'éducation ou leurs diplômes, on ne leur en demandait pas tant, pas plus qu'on n'exigeait d'eux qu'ils sachent l'allemand. Ils devaient travailler pour faire progresser le produit intérieur brut. Il importe de garder cela à l'esprit lorsqu'on cite Bourdieu et ses concepts de capital social et de capital culturel. Lorsque l'on voit que leurs descendants, à la deuxième et troisième générations, parviennent à achever leurs études et à décrocher de hauts diplômes, l'on doit vraiment se rappeler quelle a été leur histoire familiale, le saut culturel qu'ils ont dû faire par rapport aux générations précédentes, et ce qu'ils ont finalement réussi à accomplir. Les recherches sur le thème de l'immigration nous ont enseigné qu'il ne faut pas moins de trois ou quatre générations pour rattraper le niveau d'éducation de la population de souche. Des études réalisées aux USA, au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie, c'est-à-dire dans les principaux pays d'immigration, ont montré que cela demandait au minimum trois générations. Et nous sommes ici face à un nombre non négligeable de jeunes qui ont déjà franchi ce pas de géant après la seconde génération. Les parents sont arrivés sur le sol allemand, certains peut-être analphabètes ou n'ayant suivi que quelques années de scolarité en primaire, et leurs enfants obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires et poursuivent des études supérieures. Je pense que cela mérite de nous faire réfléchir.

La question qui ne manquerait pas alors de se poser serait évidemment : pourquoi devrions-nous nous satisfaire de ce résultat ? La

proportion de jeunes concernés n'est pas suffisante et l'on ne peut s'en contenter. Il faudrait bien sûr qu'ils soient plus nombreux, et pour cela faire des propositions pour améliorer les choses. Cependant, il ne faut pas pour autant éluder le fait que dans une classe d'âge, un nombre conséquent de jeunes réussissent à élever le niveau de leur formation et à s'intégrer aux classes moyennes grâce au capital culturel qu'ils ont acquis durant leurs études. Ils parviennent du reste aussi à occuper des postes ou des fonctions dans ce qui était considéré auparavant comme des domaines de confiance, en devenant par exemple professeurs, juristes ou médecins, et ils investissent désormais des filières réputées et recherchées.

Autre difficulté à laquelle faire face : comment les jeunes, tout particulièrement s'ils sont issus de familles immigrées, financent-ils leurs études ? Ce problème est largement révélateur du milieu social dont ils sont issus. Pour 52 % des jeunes d'origine allemande, ce sont les parents qui financent leurs études. Les autres sources de financement sont les bourses : 14 % seulement reçoivent une bourse de l'Etat, le *BAföG*, qui est une bourse fédérale destinée aux étudiants afin qu'ils financent leurs études. Enfin, 24 % subviennent eux-mêmes à leurs besoins en travaillant. Lorsque nous considérons en général les étudiants allemands, nous avons donc majoritairement affaire à de jeunes gens issus des classes moyennes ou supérieures, c'est-à-dire des classes instruites. Leurs parents ont pour la plupart eux aussi suivi des études universitaires. Ainsi, les étudiants d'origine allemande et issus du milieu ouvrier ne représentent-ils que 11 %. Force est donc de constater qu'en Allemagne, les étudiants sont principalement les enfants de la bourgeoisie instruite, bien plus que ceux des ouvriers – mais c'est une autre discussion. Par ces chiffres, j'aimerais vous montrer tout ce que signifie l'ascension sociale pour les jeunes d'origine immigrée, et l'enjeu que cela représente pour eux. Revenons aux catégories d'étudiants que nous avons définies précédemment : ceux qui se sont fait naturaliser, ceux qui possèdent la double nationalité et ceux de nationalité étrangère qui ont immigré en Allemagne. L'on observe qu'ils sont une minorité à être soutenus financièrement par leur famille, alors que la majeure partie d'entre eux n'a pas cette chance : soit ils sont boursiers de l'État et perçoivent le *BAföG*, soit – et c'est le cas de la grande majorité – ils n'ont d'autre choix que de travailler, ce qui signifie qu'ils doivent mener de front ces deux activi-

tés, ce qui est symptomatique de l'appartenance à un certain milieu social. Dans ces conditions, l'on imagine bien les difficultés d'organisation qu'ils rencontrent pour concilier leurs études et leur emploi, et les répercussions en terme d'échec ou d'abandon. Je ne développerai pas davantage le sujet.

Pour avancer des explications à ce que je viens de dire, quelles sont les raisons qui conduisent certains de ces étudiants à l'échec ? Pourquoi les jeunes issus de l'immigration, et particulièrement les jeunes turcs, sont-ils en situation d'échec dans le système éducatif allemand ? La réponse tient en plusieurs points. D'une part, il manque tout simplement aux familles ce fameux capital culturel, ce capital en terme de formation. Les parents, comme je l'ai dit, ont un niveau de qualification minimal, voire n'ont aucune qualification, ils n'ont pas ou peu de diplômes, et ont du mal à se représenter en quoi consiste un parcours de formation. Il leur manque aussi le capital social, essentiel pour réussir dans ce pays. J'emprunte ce concept à Bourdieu : que recouvre-t-il ? Le capital social, ce sont entre autres les réseaux informels. Par exemple, si vous recherchez un stage ou une formation, vous pouvez faire appel à votre réseau d'amis et de connaissances, grâce auquel vous pourrez obtenir une place. Ces réseaux informels, qui offrent la possibilité de se créer de nombreux contacts et des relations utiles, font défaut aux immigrés, qui n'ont pas encore eu le temps ni la possibilité de se les constituer. Les Turcs disposent pour leur part de réseaux sociaux, mais où les possibilités de formation sont limitées : ainsi, ils pourront connaître éventuellement quelqu'un qui travaille dans un kebab ou un snack, mais il ne s'agit pas là évidemment des emplois les plus qualifiés.

D'autre part, notre système d'éducation et de formation est mal adapté dans la mesure où les dispositifs d'aide sont insuffisants. L'institution scolaire n'a pas suffisamment réagi pour répondre aux besoins particuliers de cette population et n'a toujours pas résolu le problème de savoir comment gérer l'hétérogénéité, en l'occurrence non seulement les diversités linguistiques et culturelles mais encore les disparités sociales. Dans notre système éducatif, les enfants issus des milieux défavorisés sont systématiquement pénalisés – cela vaut pour les immigrés comme pour les autres. Au final, les premiers sont donc doublement défavorisés en raison de leur arrière-plan linguistique, culturel et religieux. Et il en va de même pour ce qui est du sys-

tème de formation. En Allemagne, la sélection est sévère et s'opère très tôt, après quatre ans de primaire ; dès l'âge de neuf ans, les enfants sont déjà orientés vers telle ou telle filière d'enseignement, qui les destina à des études longues ou courtes. De cette manière, c'est leur cursus scolaire et plus généralement leur vie qui se trouvent tracés d'avance, et ce dès l'âge de neuf ans ! Lorsque vous orientez précocement un enfant de cet âge en se fiant à ses résultats scolaires, que vous l'envoyez à la *Hauptschule*, à la *Realschule* ou au *Gymnasium*, son avenir est tracé. Notre ministre de l'Éducation a beau dire que le système permet la mobilité et autorise dans certains cas les élèves à changer de filière pour progresser, les chiffres la contredisent. Le pourcentage de jeunes qui sont réorientés de la *Hauptschule* vers la *Realschule* ou de la *Realschule* vers le *Gymnasium*, le plus qualifié, est de l'ordre de 3 %, tandis qu'à l'inverse, les réorientations vers des filières moins qualifiées sont de 10 %, et de 20 % pour les jeunes issus de l'immigration. La sélection s'opère donc vers le bas et non vers le haut, et ceux qui en font les frais sont justement ces enfants-là. Pour eux, cette forte sélection s'avère nettement contre-productive, et les effets en sont négatifs. En outre, l'on observe une corrélation forte entre l'orientation scolaire et le milieu social, ce qu'a démontré PISA. On a en effet constaté que la probabilité que l'on conseille aux enfants venant d'un milieu ouvrier ou modeste de fréquenter une *Realschule* ou un *Gymnasium* est moindre que pour les enfants des classes moyennes et supérieures, et qu'elle varie en fonction du *Land*, même si leurs résultats scolaires sont comparables – je ne parle pas d'élèves qui auraient été favorisés. Une explication invoquée hier était que les professeurs se disaient : « Cet enfant vient d'une famille en difficulté sociale, dépourvue de capital culturel et social. Etant démunie, elle ne pourra pas lui payer des cours de soutien s'il en a besoin. C'est pourquoi je lui conseille d'aller à la *Hauptschule*, l'école la moins qualifiée. Et s'il s'en sort bien, il lui restera toujours la possibilité de changer d'école et de passer à la *Realschule*. » Or ce n'est quasiment jamais le cas, en raison d'autres mécanismes. La conséquence en est que nous gâchons vraiment un capital énorme en ne formant pas mieux des enfants qui pourraient l'être. Une étude est sortie l'an dernier, montrant que 30 % des jeunes scolarisés en Allemagne ne fréquentent pas la bonne école, la bonne filière, et ce quelle que soit la filière. Ce sont 30 % des élèves étudiant

au *Gymnasium* qui, au vu de leurs résultats, devraient plutôt aller à la *Realschule* ou à la *Hauptschule*, et 30 % des élèves de *Hauptschule* qui devraient se trouver dans des établissements plus qualifiés, si l'on considère leurs notes, mais qui n'y vont pas. Bien sûr, l'on peut continuer à former des cohortes de jeunes en fonction de leur origine sociale, comme c'est le cas actuellement, à envoyer les enfants des classes moyennes et supérieures au *Gymnasium*, et à reléguer les enfants défavorisés à la *Hauptschule*. Pour ma part, en tant que femme, chercheur en sciences de l'éducation travaillant sur la politique de l'enseignement, je proposerai à cette situation deux explications : soit, et je le dis de façon très abrupte, les enfants des milieux défavorisés sont juste moins intelligents – ce n'est évidemment pas ce que je pense – soit d'autres mécanismes interviennent et freinent l'accès de ces enfants aux filières les plus qualifiées. C'est ce problème que nous devons aborder, en posant une nouvelle fois la question de l'équité et de l'égalité des chances.

Les jeunes d'origine immigrée, pendant et après leur formation, ne sont pas à l'abri de difficultés structurelles et de phénomènes de discrimination. De quoi s'agit-il ? Par exemple des stratégies de recrutement des entreprises. Quand vous posez votre candidature, le DRH ne vous traitera pas de la même manière en fonction de vos origines, et ce à qualification égale. Si vous êtes d'origine immigrée, vous aurez droit à un traitement différent – mais malheureusement pas un traitement de faveur. Certaines enquêtes ont révélé qu'on demandait aux jeunes filles issues de l'immigration, plus particulièrement aux musulmanes, c'est-à-dire essentiellement aux jeunes filles turques et arabes : « Vous êtes majeure : avez-vous l'intention de vous marier bientôt ? D'avoir des enfants ? Vos parents ont-ils déjà choisi votre futur époux ? » C'est ce type de questions qu'il n'est pas légal de poser en Allemagne, et contre quoi l'on peut porter plainte. Et pourtant, ces jeunes filles y sont confrontées parce que les responsables du personnel ont encore beaucoup de préjugés – je ne leur jette pas la pierre. C'est leur approche qui est à revoir, car ils se disent : « Une jeune fille turque de dix-huit ans, je vois ça d'avance, elle va se marier jeune. Si je l'embauche, à dix-neuf ans elle se mariera, aura un enfant, et me laissera tomber. » Leur insertion sur le marché de l'emploi est compromise pour la seule raison qu'elles sont victimes de clichés et qu'elles sont stigmatisées par les médias dès lors qu'elles sont voi-

lées. A ce propos, il n'est pas rare, par exemple dans le domaine bancaire, d'entendre : « Ses notes sont excellentes, mais je ne peux pas me permettre, vis-à-vis de ma clientèle, de recruter cette jeune fille. Si elle travaille au guichet, cela pourrait déplaire à mes clients. » Même si cette candidate a le potentiel pour réussir, elle ne sera pas engagée pour des raisons vestimentaires, en l'occurrence le port du voile.

Les compétences interculturelles de base sont encore trop peu répandues chez nous. On ne cherche pas à savoir si la personne parle plusieurs langues ou est à l'aise dans différentes cultures, alors que ce sont autant de ressources, autant de potentiels. En réponse à la situation actuelle, les politiques ont actuellement mis l'accent sur le thème du soutien linguistique, et agissent en faveur de l'apprentissage de l'allemand, ce qui va dans le bon sens. Mais je dirai, pour abrégé, que la maîtrise de la langue seule ne suffit pas, même si c'est une bonne base, étant donné que de nombreux jeunes issus de l'immigration ont aujourd'hui des diplômes et ne parviennent cependant pas à décrocher les emplois les plus qualifiés. Il faut donc faire quelque chose de plus. Nous devons abolir les discriminations de nature structurelle : les institutions doivent se remettre en question. Selon moi, elles devraient cesser de réduire les immigrés à ce seul statut mais plutôt considérer la question sous l'angle de l'égalité des chances. Jusqu'à quand allons-nous nous permettre, à l'échelle de la société toute entière, de négliger une partie de notre potentiel, de nos ressources, d'occulter une part de notre avenir ? Le nombre de naissances est en baisse, le taux de natalité chute, y compris parmi les migrants. Nous devons donc gérer notre « capital humain » de manière efficace. Si notre société était administrée comme une entreprise, cela fait longtemps que l'on nous aurait mis à la porte, vu la manière dont nous utilisons et gaspillons les ressources ! Mais tel n'est pas le cas. Il n'en reste pas moins que l'on devrait accorder plus d'estime aux langues et aux cultures.

J'en viens à présent à des exemples pratiques d'expériences réussies. Les institutions ont déjà commencé à travailler différemment, en reconnaissant que ce n'était pas aux enfants à changer, mais à elles d'évoluer. A Hambourg, on a développé un projet-pilote, « *FLY-Projekt* », qui accompagne les enfants et leurs parents et qui débute au jardin d'enfants. Là, les différentes origines, langues et cultures sont valorisées, et l'on accueille les enfants et leur famille tels qu'ils

sont. Au lieu de pointer du doigt ce qu'ils ne savent pas faire et de les stigmatiser parce qu'ils ne correspondent pas aux normes de la société, on leur donne confiance en eux en leur disant : « Vous êtes bien tel que vous êtes, et nous sommes là pour vous aider, vous et votre enfant, à progresser et à vous améliorer, afin qu'il réussisse à l'école. » L'institution fait une place aux parents, leur apprend à connaître le système éducatif, à savoir comment fonctionne le jardin d'enfants, quels sont les contenus de l'enseignement, comment ils peuvent aider leurs enfants à la maison et les faire progresser, par exemple en lisant beaucoup, en regardant des livres illustrés – une manière d'entrer dans les apprentissages élémentaires peu répandue dans les familles turques. Les enfants ont aussi la possibilité d'apprendre des choses dans leur langue maternelle, par exemple lorsque leurs parents leur racontent des histoires. Un projet mis en place à l'école primaire permet également aux enfants d'apprendre à écrire dans cette langue. Toutes ces richesses que l'on apporte quand on est migrant sont mises en valeur et sont réinvesties de manière positive. A Berlin, où la proportion d'élèves d'origine étrangère est forte et où ils se sentent en échec à l'école, nous réfléchissons à d'autres manières de faire : comment changer nos méthodes de travail pour que les élèves réussissent ? Comment les aider à changer de filière s'ils ont été mal orientés ? Je vous citerai l'exemple d'une école qui s'est forgée un profil « Art » : l'art y prend une place toute particulière dans l'enseignement. En visitant cette école, j'ai été impressionnée par toutes les productions des élèves qui ornent les lieux et j'ai rarement vu une école aussi propre, aussi tranquille et aussi accueillante. Les enfants y sont tous issus de l'immigration et d'un milieu défavorisé et constituent un public face auquel bien d'autres auraient baissé les bras. Et pourtant, dans cette école, les élèves apprennent d'eux-mêmes en deux ans un allemand très correct.

D'autres projets méritent qu'on s'y intéresse ; je vous livrerai mes impressions. Par exemple, une autre école, qui a estimé que ces enfants méritaient d'étudier dans des lieux à l'architecture soignée, a travaillé en collaboration avec l'université pour bâtir un nouvel établissement scolaire. Bien sûr, les acteurs du projet ont reçu des financements, mais ils se sont aussi fortement investis. Chaque étage a sa propre couleur, les salles sont propres, l'ambiance est détendue, les professeurs peuvent enseigner dans de bonnes conditions, et quant

aux élèves, ils aiment venir à l'école car ils s'y sentent bien, de sorte qu'au final ils obtiennent vraiment de très bons résultats.

Poursuivons avec un troisième exemple, celui d'une école qui a mis en place des cours de théâtre. Les élèves jouent non seulement en allemand mais aussi dans leur langue maternelle. Les professeurs se réjouissent de pouvoir ainsi toucher les parents : les familles au complet viennent assister aux représentations, et à la maison, les parents aident leurs enfants à apprendre leur texte et à répéter leur rôle. Sur scène, ils s'expriment en turc, en arabe, en allemand, et ils apprennent aussi tous leur texte en anglais. J'ai assisté à une représentation, et j'ai été impressionnée de voir ces jeunes enfants de six, sept, huit ans jouer dans une comédie musicale en anglais, eux qui viennent encore une fois d'un milieu défavorisé.

A Hambourg, un projet a vu le jour, qui touche cette fois des élèves plus âgés ; intitulé « Les Hambourgeois proposent des formations », il s'adresse tout spécialement à des jeunes issus de l'immigration et très motivés. Le but est de les placer en formation dans des entreprises. N'importe quel jeune peut se présenter et se voit proposer des séances d'aide pour le guider dans la rédaction de son dossier de candidature et le préparer aux entretiens. Les entreprises, pour leur part, sont assurées de recevoir des jeunes très motivés et bénéficiant d'un soutien et d'un accompagnement personnalisé : ce *matching*, comme on dit maintenant en allemand, fonctionne très bien.

J'en viens à ma conclusion. Nous avons besoin que la politique de l'éducation et les institutions allemandes s'adaptent et s'ajustent à la population à qui elles ont affaire. Nous avons quitté l'ère de la société industrielle pour entrer dans celle du savoir et de la mondialisation, et à ce titre, nous devons nous interroger en posant la question dans le bon sens : « Comment nos institutions peuvent-elles s'adapter avec justesse à la société ? » et non à l'inverse « Comment les enfants doivent-ils se conformer aux institutions ? » Ce serait une approche erronée, celle qui était en vigueur au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. De nos jours, il faut que les conceptions évoluent. Nous avons besoin d'une nouvelle forme de pédagogie. Nous devons favoriser l'autonomie en soutenant toutes les familles qui en éprouvent le besoin, surtout celles d'origine immigrée, et ce dès le début, dès la naissance de leurs enfants. En outre, l'on ne peut contribuer à une intégration réussie - du moins en Allemagne - que si l'on permet en

même temps une participation politique. J'entends par là que ces personnes ont aussi le pouvoir de dire ce qu'elles aimeraient qu'on fasse pour leurs enfants, pour la génération qui arrive. Mais si elles ne constituent pas une masse électorale suffisamment intéressante pour les décideurs politiques, alors ceux-ci n'en tiendront pas compte dans leurs programmes et les ignoreront systématiquement. Si en revanche elles représentent un réel potentiel électoral, alors les politiques iront vers elles et mettront en oeuvre des mesures qui profiteront à tous les enfants.

Pour finir sur ce thème, je plaide pour que l'on aborde les questions liées à l'immigration à l'échelle de la société toute entière et sous l'angle de l'égalité des chances. Demandons-nous ce que nous pouvons faire pour aider tous les enfants à réussir, à exploiter le potentiel qui est en eux et à s'identifier à cette société. Que pouvons-nous faire pour qu'ils développent un sentiment d'appartenance à notre société et qu'ils aient envie d'y trouver leur place activement ? La réponse ne viendra certainement pas de l'instauration de mécanismes de sélection – mesures engagées par l'État – qui ne font que favoriser, par leur action contre-productive, l'émergence d'une société parallèle.

Prof. Jean-Pierre Loubet

(Professeur de Lettres Modernes et Formateur interculturel au CASNAV, Rectorat d'Amiens)

**Jeunes turcs à l'école française et dans son environnement :
Pratiques interculturelles pour une réussite éducative**

Je vais évoquer des pistes de pratiques pédagogiques qui pourraient permettre d'aller dans le sens d'une réussite éducative du plus grand nombre, en tenant compte de ces enfants de migrants. Mais je n'insisterai pas sur le cas des enfants turcs en particulier, parce qu'au sein de l'académie d'Amiens où je travaille depuis quinze ans comme formateur, j'ai pu faire des observations plus larges sur le dossier de l'interculturel. Je ne m'occupe pas du tout des questions d'accueil et d'évaluation. Quand il arrive, l'enfant a un potentiel, et c'est à nous d'aller vers lui pour le mener petit à petit vers notre système éducatif. Je suis convaincu de la nécessité de pratiques pédagogiques inter-

culturelles, dans une école qui serait désormais ouverte sur son environnement. J'aimerais travailler dans un second temps sur la modification des représentations négatives des autres cultures présentes à l'école.

Dans un premier temps, une étude menée dans l'académie d'Amiens me permettra d'évoquer la place des jeunes Turcs dans l'école française, mais aussi l'image qu'ont les familles, en particulier d'origine turque, de l'école et des enseignants. Je vais partir des textes officiels concernant la scolarisation des enfants de migrants, et de leur application sur le terrain. Puis je vous donnerai quelques exemples de pratiques interculturelles et quelques propositions pédagogiques permettant une meilleure réussite de tous les enfants scolarisés, quelle que soit leur origine.

Tout d'abord, le nombre de migrants en région Picardie n'est pas extrêmement important ; l'académie d'Amiens se place, pour l'accueil des jeunes migrants turcs, au neuvième rang. Mais il est concentré sur trois zones particulièrement préoccupantes, en particulier la ville de Creil, qui a fait parler d'elle en 1991 avec l'affaire des foulards. La Picardie a reçu récemment un afflux de familles turques, en particulier dans le sud de l'Aisne, qui témoigne d'un recul de la banlieue jusqu'à l'académie d'Amiens, limitrophe des académies de Versailles et de Créteil.

Comment les familles turques voient-elles l'école française ? Elles sont convaincues que l'école constitue un passage obligatoire pour la réussite économique et pour l'ascension sociale de leurs enfants. En même temps, les familles sont toujours guidées par le souci de conserver leur authenticité, ce qui est vrai également pour les familles marocaines. Pour ce faire, elles ont recours aux cours coraniques, organisés dès l'âge de six ans par les imams dans les mosquées : on y enseigne le coran, en arabe, et des connaissances sur l'islam, en turc. Ainsi, garder un lien avec le pays d'origine leur paraît indispensable à la structuration de l'identité turque.

Les autorités du ministère de l'Education nationale en avaient déjà pris conscience quand ont été créés en 1975 les CEFISEM, afin d'assurer la formation des enseignants chargés d'accueillir les enfants de migrants. Un peu plus tard, un texte officiel souligne l'importance de « l'enseignement des langues et cultures d'origine » (ELCO) à l'école. En 2002, les CEFISEM deviennent les CASNAV (centres aca-

démiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage), dont la mission est d'accompagner les enseignants d'ELCO. Ces derniers sont des enseignants confirmés dans leur pays d'origine qui viennent en France sous la responsabilité de l'Education nationale. Au mieux, l'ELCO est prodigué en cours intégré au temps scolaire, et fait alors partie d'un projet de l'établissement ; si ce n'est pas le cas, les cours ont lieu en différé, ce qui a l'inconvénient d'isoler encore plus l'enfant de ses camarades. Toutefois, l'intérêt de l'ELCO est réel, dans la mesure où l'enfant ne peut correctement être intégré dans la communauté éducative française que s'il est déjà à l'aise dans sa langue et sa culture maternelles. L'ELCO doit être harmonisé avec les méthodes pédagogiques pratiquées par l'enseignant français, ce qui ouvre la voie au dialogue interculturel.

Pour soutenir l'ELCO, il faut rechercher des appuis éducatifs. Tout d'abord, les établissements ayant une diversité culturelle importante doivent mettre en place des pratiques pédagogiques interculturelles d'éducation à l'altérité. Les textes officiels encouragent ces pratiques dès l'école maternelle, où le libre choix des thèmes permet de larges ouvertures sur la vie des enfants du monde. Les enseignants sont donc invités à valoriser la culture par l'exemple des enfants turcs, et c'est une formidable occasion d'y associer les associations locales et les familles : peut-être est-ce ainsi que l'on changera leur regard sur l'école française. En constatant sur le terrain que leur culture n'est pas niée mais valorisée, peut-être les familles seront-elles incitées à se rapprocher de la culture de la société d'accueil. Il est aussi important d'organiser des actions en faisant venir des artistes, des écrivains turcs locaux dans les établissements scolaires. De la sorte, les uns sont valorisés dans leur culture d'origine, et les autres se rendent compte de l'importance des autres cultures. En 1990, une petite expérience à Beauvais avait réuni, sur le thème des mers et des océans, trois ELCO, portugais, turc et marocain, qui se sont mis en contact avec les enseignants des classes où ils intervenaient et qui ont travaillé sur un projet : présenter de grands voyageurs issus de ces trois cultures. Les enfants étaient très motivés, et la manifestation organisée a été l'occasion pour les familles de venir à l'école pour une raison positive et valorisante.

Je terminerai par quelques propositions pour une réussite éducative du plus grand nombre. Tout d'abord, il faudrait inclure dans la

formation des enseignants franco-français une rubrique « pédagogie interculturelle » et associer systématiquement à ces stages les enseignants des ELCO, mais aussi les animateurs des associations de quartier, et éventuellement des artistes qui promeuvent la diversité des cultures. La diversité des intervenants permettrait une information réciproque sur notre système éducatif et celui des pays d'origine et sur les grands traits des cultures d'origine. En outre, cela modifierait le regard porté par les enseignants sur les enfants migrants et sur leur prétendu retard scolaire - sans incidence sur le parcours scolaire ultérieur. Cela dissiperait la confusion entre non-francophone et analphabète, qui conduit souvent à prononcer des orientations peu ambitieuses pour ces élèves, et cela conduirait à réviser l'obligation de n'étudier que le français en maternelle de peur d'un télescopage entre les deux langues. Dans ces stages, il est bon que l'on puisse montrer aux enseignants des lieux centres de ressources pour ces cultures ; je fais ici allusion à la cité nationale de l'histoire de l'immigration, qui a organisé des parcours pédagogiques, à l'association ELELE, qui participe très activement à ces formations par des interventions sur la civilisation turque, en insistant non seulement sur son patrimoine mais aussi sur sa modernité.

Je propose donc d'inciter les enseignants à élaborer des projets inter-disciplinaires valorisant la diversité, particulièrement en direction de la Méditerranée. Cette année 2009 qui est l'année de la Turquie en France pourrait être une formidable occasion. Les missions des ELCO devraient être revues pour les intégrer concrètement dans la communauté scolaire, et les associer aux projets scolaires. Il faudrait valoriser l'image de l'école française auprès des familles turques pour les persuader d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle, car là se joue le début de la socialisation, et pour les inciter à venir rencontrer les enseignants, quitte à ce que les ELCO servent de médiateurs et d'interprètes. A l'avenir, il serait bon que le statut d'ELCO puisse évoluer vers celui de professeur de turc. Par exemple, pourquoi ne pas enseigner le turc ou l'arabe comme langue vivante précoce en primaire, puis bien sûr au collège et au lycée ? Il y a ainsi une expérience à Beauvais de portugais comme langue précoce. Les projets interculturels de partenariat avec un établissement des pays d'origine contribuent fortement à motiver les élèves et à donner du sens à ces enseignements.

GAYE PETEK :

Le débat qui suivra nous donnera l'occasion de réagir sur ces questions-là car je ne partage pas cette position concernant les enseignants venus de Turquie. Par contre, je pense qu'il faut aller vers l'enseignement des langues d'origine comme langues vivantes au collège et au lycée.

Nous terminerons avec l'intervention de notre troisième orateur, M. El Hassan Aouraghe, qui va nous parler d'un exemple belge et d'une étude faite dans la région d'Anvers.

El Hassan Aouraghe

(Université d'Anvers)

Le tutorat éducatif des élèves flamands d'origine turque : un moyen d'améliorer leur implication et leurs résultats dans l'enseignement secondaire et supérieur

Inégalité des chances dans le système éducatif belge

Rappel historique

En 1956, la catastrophe minière de Marcinelle fait 262 victimes, dont 136 mineurs italiens. Après cet accident, la Belgique a entrepris de recruter des ouvriers venant d'autres pays, comme l'Espagne, la Grèce, le Maroc et la Turquie.

Avec la croissance économique qui a accompagné les *golden sixties*, le besoin d'une main d'oeuvre non qualifiée s'est accru. Ces travailleurs immigrés peu ou pas qualifiés sont arrivés principalement du Maroc et de Turquie. La majorité de la population turque vit en Flandre, dans les environs d'Anvers, mais aussi à Limbourg, dans la région wallonne.

Les résultats en terme d'éducation et de formation des personnes issues de l'immigration turque sont parmi les plus mauvais de Belgique (Duquet et al., 2006, Phalet e.a., 2007). Ce constat se fonde sur trois principaux éléments. D'abord, les élèves ayant des origines turques sont sur-représentés dans la voie professionnelle, en particulier au niveau secondaire (60 % contre 20 %). Ensuite et à l'inverse, ce groupe est celui qui est le moins représenté au niveau de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire préparant aux diplômes univer-

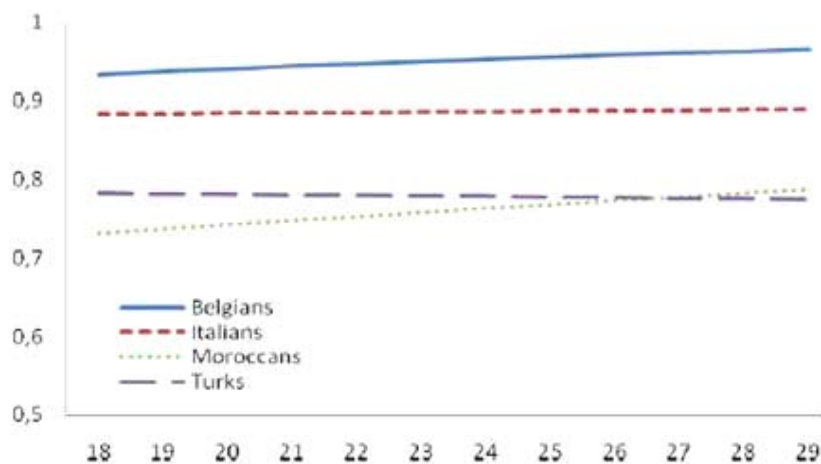
sitaires (3 % contre 18 %). Enfin, ces élèves sont ceux qui ont la plus forte probabilité de quitter l'école sans avoir obtenu l'équivalent du brevet des collèges (45 % contre 10 %).

École maternelle

Pour identifier les causes de ce retard, nous devons analyser la situation en remontant à l'école maternelle. On estime qu'elle est d'une grande importance dans l'acquisition du langage et dans le développement des compétences. Les observations de Neels ont montré que la période de l'entrée à l'école maternelle définissait à 30 % les chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Cependant, en Flandre, tous les jeunes enfants ne fréquentent pas la maternelle. Dans les années 80, il était relativement courant pour les parents turcs et marocains de ne pas envoyer leurs enfants à l'école maternelle, ce qui représentait un handicap pour eux avant même qu'ils n'aient débuté leur scolarité. Cette situation a peu à peu changé et de nos jours, presque tous les enfants y vont. (Timmerman e.a., 2003).

Taux de réussite comparés en terme d'éducation :



Scolarité des élèves issus ou non de l'immigration

La première année d'école primaire est décisive, et le niveau d'éducation de la mère y joue un rôle déterminant.

Même lors de la première année d'enseignement secondaire, les élèves ayant un passé migratoire sont sur-représentés dans les établissements d'enseignement professionnel, où se retrouvent 50 % des jeunes filles d'origine turque. A l'issue de leur scolarité dans le secondaire, 50 à 60 % des jeunes d'ascendance turque se retrouvent dans la voie professionnelle, tandis que seuls 20 % des élèves d'origine belge se dirigent vers cette filière.

Seulement un enfant d'immigrés sur six obtient un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas pour la moitié des enfants sans passé migratoire (Noppe e.a., 2009). Dans l'enseignement supérieur, seuls 5,85 % des étudiants sont issus de l'immigration (Lacante e.a., 2007). Sur les dix dernières années, le pourcentage moyen d'étudiants immigrés à l'Université d'Anvers s'établit à 6,3 %, et actuellement, il s'élève à 10 %. En première année d'étude, le taux n'est que de 19 %, bien inférieur aux 56 % d'étudiants d'origine belge.

La contre-performance des étudiants issus des minorités s'explique principalement comme étant la contre-performance d'une classe sociale (Phalet e.a., 2007). L'éducation et la situation professionnelle des parents jouent ici un rôle essentiel. En outre, la langue est un facteur primordial puisque parmi ces jeunes, ils ne sont que 13 % à parler le néerlandais à la maison.

De surcroît, l'importance des éléments ethno-culturels, tels que l'acculturation entre les immigrés et la communauté locale, n'est pas négligeable. Le système éducatif en Flandre (Hirt e.a., 2007) est également en partie responsable de cette situation, dans la mesure où il est fortement hiérarchisé et où il s'assimile à un marché libéral. Si les jeunes issus de l'immigration ne s'engagent pas dans des études supérieures, c'est en raison de l'influence de groupe de leurs camarades, à cause d'un manque d'information sur les différentes disciplines, et par peur de l'échec et de l'insécurité.

Les clés du succès tiennent au contraire dans une revalorisation de l'image de soi, une bonne maîtrise de la langue, un soutien familial et en définitive le fait d'être bien entouré et de pouvoir bénéficier de conseils.

Tutorat éducatif - « Tutoraatproject »

Le principe du « *Tutoraatproject* » est de s'adresser à des étudiants un peu plus âgés (ayant au moins un an d'études post-bac) pour donner des cours supplémentaires à des jeunes défavorisés et d'origine immigrée, élèves en deuxième et troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique.

Ce projet a différents objectifs : il s'efforce d'apporter un soutien éducatif et développe la vertu de l'exemple. En effet, les étudiants ont un rôle de modèle vis-à-vis des élèves plus jeunes : ils les conseillent et les préparent à affronter les changements qu'ils connaîtront au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, et ils tentent de les motiver et de leur donner davantage d'assurance.

Une séance de tutorat dure une heure et demie et s'adresse à un groupe de deux à sept élèves. Le tutorat est proposé dans différentes matières : anglais, néerlandais, français, sciences physiques, mathématiques, économie, comptabilité et informatique. Ces séances se déroulent juste après le temps scolaire et se caractérisent par la relation informelle que l'élève entretient avec son tuteur.

Les avantages du tutorat sont multiples. Non seulement il conduit à de meilleurs résultats scolaires, mais encore il est gratuit pour les élèves. C'est donc une forme de prise en charge individuelle, où les élèves bénéficient d'une approche personnelle dans des groupes à effectif réduit.

Ce projet a été lancé en 2005 en association avec cinq établissements du secondaire. En 2008-2009, ce sont déjà 13 écoles qui y ont pris part. On compte 89 tuteurs, qui ont assuré 116 séances hebdomadaires dont ont bénéficié au total 508 jeunes.

Signe de l'ampleur prise par ce projet, de plus en plus d'écoles manifestent leur intérêt, et le nombre d'élèves concernés et d'heures de tutorat par établissement est croissant. L'évaluation de cette action indique un très fort taux de satisfaction parmi les élèves (80 %), et une large majorité d'entre eux (80 %) reconnaît avoir progressé. En outre, 70 % des élèves ont une bonne relation avec leur tuteur et 60 % d'entre eux jugent que ce projet a éveillé leur intérêt pour des études supérieures. Les élèves ne sont pas les seuls à noter des résultats positifs : les tuteurs en voient aussi tout le bénéfice. 80 % des professeurs qui enseignent dans les écoles concernées voient cette initiative d'un bon oeil et constatent une amélioration des résultats de leurs

élèves. Les trois quarts d'entre eux soulignent le fait que ces cours supplémentaires constituent pour eux-mêmes un réel atout.



Toutefois ce projet s'est parfois retrouvé confronté à certaines difficultés. L'un des trois problèmes majeurs est celui de l'absentéisme des élèves durant le tutorat, ce qui nous amène à nous demander si les élèves ont volontairement choisi de suivre ces séances supplémentaires. Le second est celui du manque de motivation de certains élèves lors de ces cours, et le troisième est que l'organisation pratique des séances de tutorat dans certaines écoles a parfois pu laisser à désirer. Au final, on retiendra que le contact entre les professeurs et les tuteurs est un élément déterminant dans la réussite du projet, contact qui n'a pas toujours été assuré de manière totalement satisfaisante.

« Klimop ! »

Le projet « Klimop ! » s'adresse à des jeunes en dernière année d'études secondaires : son objectif est de les motiver, de les conseiller et de les informer au mieux. Ce travail d'information ne vise pas uniquement les élèves mais également leurs parents, et ce pour deux raisons. D'une part, les parents immigrés participent moins à la vie scolaire, et d'autre part les écoles ont davantage tendance à parler *au sujet* des parents immigrés qu'à discuter *avec* eux.

Dans le cadre de ce projet, des étudiants issus de l'immigration et venus de l'universités et des hautes écoles d'Anvers sont invités à venir témoigner dans les écoles secondaires sur leur propre expérience du supérieur. Avant d'intervenir, cette équipe d'étudiants reçoit une formation adaptée grâce à laquelle ils peuvent préparer leur présentation. Devant un public d'élèves, ils expliquent alors comment choisir tel ou tel domaine d'étude, comment s'organise l'enseignement supérieur et comment se déroulent les études. Puis ils abordent la question de leur financement, évoquent les difficultés rencontrées et les clés de la réussite, en terminant par les avantages qu'il y a à étudier avant d'entrer sur le marché de l'emploi.

Différents moments de rencontre et d'échange avec les étudiants sont planifiés. Ainsi, des sessions d'information sont organisées en direction des parents immigrés, lors desquelles les étudiants les informent sur l'enseignement supérieur et sur le rôle des parents dans la scolarité de leurs enfants. On retrouve ces étudiants lors de salons d'information sur l'enseignement supérieur, qui s'efforcent de toucher le plus de jeunes possible. Enfin, l'on offre aux élèves du secondaire l'occasion de visiter l'université et les différentes facultés d'Anvers.

Ce projet présente de nombreux avantages : les étudiants ont là l'occasion de faire partager leur propre expérience, sans occulter les difficultés qu'ils ont connues, et d'apporter des réponses personnelles aux questions des jeunes, qui se sentent ainsi motivés et encouragés. Forts de ce soutien, ils osent croire en leurs propres talents. Le contenu de ces interventions est complémentaire de l'information délivrée dans les écoles. Comme pour le *Tutoraatproject*, « *Klimop!* » est un projet complètement gratuit pour les écoles.

Ce projet a vu le jour en 2006, avec la coopération de 8 écoles. Actuellement, ce chiffre a progressé puisque le projet touche désormais 18 écoles et implique 30 étudiants. Leurs interventions ont déjà permis d'atteindre un public scolaire de plus de 500 jeunes. Le taux de satisfaction est très élevé puisque 93,3 % des jeunes se disent très satisfaits à l'issue de la présentation. 63 % d'entre eux précisent que leur visite auprès de l'équipe *Klimop!* a renforcé leur motivation pour s'inscrire à l'université.

A l'avenir, il apparaît nécessaire que les écoles collaborent de manière intensive à de tels dispositifs afin de préparer leurs élèves à la transition avec l'enseignement supérieur. Ce projet devrait permettre

d'offrir davantage aux jeunes l'occasion de visiter l'université et les facultés d'Anvers. En outre, des étudiants n'ayant pas d'origine immigrée seront prochainement formés, tandis que le nombre d'écoles impliquées sera revu à la hausse.

Cependant, ces perspectives optimistes ne sont pas à l'abri de difficultés spécifiques, liées notamment à des problèmes d'organisation pratique avec les écoles concernées. Autre défi à surmonter, le recrutement des étudiants avec lesquels travailler : il s'avère complexe du fait de leur profil particulier, alliant des origines spécifiques, une bonne aisance à l'oral, une forte motivation, de la disponibilité et un contact facile durant les visites... Enfin, une difficulté supplémentaire réside dans le fait que les parents immigrés constituent un public difficile à atteindre. C'est pourquoi il est nécessaire que le projet se réserve un temps d'évaluation, destiné à analyser son impact précis et ses résultats.

GAYE PETEK :

Je vais m'empresse de donner la parole à la salle, soit pour poser des questions aux trois intervenants, soit pour des réactions, sachant que tous s'accordent à constater l'échec scolaire des enfants turcs. Mme Engin a insisté sur l'inégalité des chances en Allemagne, où les enfants sont envoyés précocement dans des filières sans avoir la chance de poursuivre leurs études. En Belgique, M. Aouraghe nous a donné un bon exemple de tutorat qui réussit si l'on s'appuie sur l'aide de personnes spécialisées qui apportent une chance aux élèves de pouvoir travailler en dehors de l'école afin d'améliorer leurs résultats. M. Loubet nous a parlé des ELCO venus de Turquie, en expliquant qu'aujourd'hui en France on se repositionnait différemment sur les partenariats qui pouvaient être tissés avec ces enseignants venus d'ailleurs pour tenter d'élever le niveau et de faire participer les parents. Voilà les sujets sur lesquels vous pouvez réagir et apporter vos propres expériences.

KERIM ARPAD, *Directeur du Forum germano-turc de Stuttgart* :

Le Forum germano-turc de Stuttgart est une organisation subventionnée par la municipalité, et par la Robert Bosch Stiftung au moment de sa création, dont l'objectif est principalement de favoriser les échanges culturels et de promouvoir la formation des migrants turcs rési-

dant à Stuttgart. Nous avons développé un important programme de valorisation des échanges entre les deux cultures avec lequel nous tentons de faire connaître l'art contemporain turc, de le mettre en relation avec la culture allemande et, ainsi, de faciliter les rencontres entre les habitants de Stuttgart, qu'ils soient allemands ou d'origine turque.

Un autre volet de notre activité concerne les programmes de formation. Beaucoup de choses qui ont été évoquées aujourd'hui me sont familières : mentorat pour les élèves du primaire, intervention d'artistes dans les cours, programmes de formation continue pour les parents, formation de pédagogues spécialisés. Tout cela existe déjà. Il y a entre autres des projets dont nous nous occupons depuis une dizaine d'années et d'autres qui sont déjà mis en œuvre depuis dix, vingt ans en Allemagne. Il me semble que de tels programmes aient également été introduits sous forme de projets dans les pays voisins. C'est pourquoi j'aimerais poser la question suivante : comment pouvons-nous faire en sorte que ces projets soient enfin intégrés aux systèmes scolaires réguliers, qu'ils soient définis de manière durable et qu'ils soient eux aussi visibles ? D'autre part, notre organisation est surtout active dans le domaine germano-turc, ce qui nous vaut le reproche récurrent d'être trop « *monoethnique* », de ne nous consacrer qu'aux seules personnes d'origine turque. Comme cette manifestation se penche explicitement sur ce thème, j'aimerais beaucoup connaître l'avis de Madame Engin et de Monsieur Loubet. Que dois-je répondre à ces critiques, formulées la plupart du temps par des membres de la classe politique, qui déplorent le fait que nous nous occupions de manière spécifique des personnes d'origine turque ?

MARTHA AYKUT, *Députée adjointe à l'intégration de la ville de Stuttgart* : Je travaille à la ville de Stuttgart, plus précisément au service de l'administration municipale en charge de la politique d'intégration. A Stuttgart, nous avons un pourcentage de jeunes entre 0 et 18 ans issus de l'immigration de 56 %. Il suffit d'évoquer cette proportion pour saisir l'importance que nous pouvons accorder aux thèmes de l'éducation et de la formation. Mais à Stuttgart aussi, nous ne sommes pas du tout satisfaits de la situation de nos enfants issus de l'immigration en matière de formation. Je souhaite souligner un aspect qui me semble avoir été traité trop rapidement jusqu'ici, à savoir la

nécessité d'agir davantage dans les prochaines années en faveur du développement du personnel éducatif. Nous avons besoin de personnes issues de l'immigration pour réformer notre système scolaire, notre système d'apprentissage ainsi que nos universités. Nous avons besoin de leurs ressources et de leurs avis sur les questions d'éducation et de formation. Comment puis-je organiser le cours autrement ? Quels autres aspects doivent être pris en compte dans la formation des enseignants ? Comment instaurer plus de diversité dans le corps enseignant ? S'il y a plus d'enseignants issus de l'immigration, ce sont également les approches dans le travail avec les parents, dans l'organisation des cours par exemple qui changeront. Je pense donc que l'évolution du personnel enseignant est un aspect qui, à long terme, pourrait porter ses fruits.

MUSTAFA TURGUT CAKMAKOGLU, *Délégué à l'immigration de la mairie d'arrondissement de Charlottenburg-Wilmersdorf :*

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Engin pour sa présentation et sa mise en perspective. C'était vraiment très bien ! Mais nous vivons ici dans un pays qui n'a pas encore été en mesure de proposer une définition de l'intégration, cela même en dépit de l'utilisation récurrente de ce concept. De plus, les enfants qui naissent et grandissent en Allemagne n'arrivent pas à s'identifier avec ce pays où ils ne sentent pas acceptés. Ils vont à l'école, mais certains d'eux sont convoqués dès leurs 16 ans par le bureau des étrangers. Dès lors, ces jeunes ont l'impression de ne pas appartenir à notre société. C'est un réel problème. Il ne faut pas ensuite s'étonner que des sociétés parallèles émergent ! Certaines organisations proposent de s'occuper de ce groupe de population en leur disant : « *Nous sommes ici étrangers au reste de la société sinon nous n'aurions pas besoin de permis de séjour* ». Je pourrais vous parler des heures de ce problème. Il est toujours question de nouvelles idées, de nouveaux concepts, mais personne n'incite la société à reconnaître ses minorités et à favoriser leur appartenance. L'Allemagne n'y est toujours pas parvenue. Même lorsqu'on acquiert la nationalité allemande, on est toujours considéré par le reste de la société comme étranger, migrant ou Turc. Ma question est donc la suivante : partagez-vous mon avis que l'acceptation par le reste de la société relève une importance primordiale ou bien privilégiez-vous d'autres idées ?

MICHAEL GOEDEKE, *Directeur de la fondation Arbeitsstiftung, Hamburg* :
Je suis en charge de ce qu'on appelle le « Hamburger Hauptschul-Modell », un programme avec lequel nous essayons, en coopération avec des entreprises, d'accompagner les jeunes en fin de scolarité générale dans la voie de la formation professionnelle et de leur permettre d'obtenir une place d'apprentissage. Nous ne faisons pas de différences entre les jeunes selon leur origine. Je crois que cela contribue aussi en partie au succès de ce modèle. J'aimerais justifier encore une fois cette position et la reformuler en question. Je pense que nous courons actuellement le danger de définir des groupes auxquels nous avons de plus en plus tendance à coller certaines étiquettes. En particulier, lorsqu'il s'agit des jeunes d'origine turque, cette étiquette est toujours négative. La différenciation entre les membres de ce groupe ne se fait plus du tout et cela entraîne deux conséquences que nous n'avions pas souhaitées. La première concerne la perception des professeurs, entrepreneurs et autres personnes vis-à-vis de ce groupe de jeunes qui ne sont dès lors plus considérés comme difficiles, défavorisés. Cette perception s'exprime par un blocage qui nuit à l'accueil de ces jeunes en milieu professionnel. L'autre conséquence est de donner le sentiment à ces jeunes d'être rejetés, de ne pas avoir de perspectives dans cette société. C'est ce clivage que nous entretenons, me semble-t-il, lorsque nous mettons en œuvre des mesures spécifiques favorisant une approche ethnique. Je suis convaincu que nous devrions appréhender ce groupe sous une perspective bien plus différenciée, privilégier, comme vous le faites désormais en Belgique, la recherche de modèles dans les « *communities* » qui soient mieux admis que des représentants de la « société majoritaire », en faire des exemples à suivre et les soutenir davantage. A mon avis, le concept « *empowerment* » est un élément clé pour l'avenir, en particulier pour les groupes les plus divers auxquels nous avons affaire. Alors tâchons de différencier, s'il vous plaît !

HAVVA ENGIN, *Fachhochschule de Bielefeld, Sciences sociales* :
A la différence de la France et de la Belgique, nous connaissons en Allemagne une situation bien particulière due à l'évolution relativement tardive du droit de la nationalité. Toute personne née en France devient française, ce qui, sur le plan juridique, simplifie beaucoup de choses qui demeurent complexes en Allemagne. Cela explique par

exemple qu'il soit toujours nécessaire dans notre pays de se rendre au service des étrangers afin de recevoir un titre de séjour. Aux yeux des jeunes générations, il s'agit d'un facteur de stigmatisation. Pour la première fois, ces jeunes ont pour ainsi dire l'impression de ne pas vraiment appartenir à la société puisqu'ils doivent être répertoriés de manière spécifique. Le nouveau droit de la nationalité repose désormais sur une autre approche et il est important que l'on accorde la nationalité allemande aux enfants dès le début. Je souhaiterais bien sûr que les enfants aient aussi la possibilité d'avoir la double nationalité pour une longue durée ou de manière définitive. Ce n'est pas encore le cas, mais, à mon avis, on devrait travailler dans ce sens.

Ce que Kerim Arpad a dit au sujet des projets et des systèmes réguliers, je ne peux qu'abonder dans ce sens ! Mais je connais divers projets vieux d'une vingtaine d'années similaires à ceux réalisés dans les pays voisins. Dans notre ville d'Essen en Rhénanie-du-Nord-Westphalie par exemple, il existe depuis 20 ans le projet que vous avez présenté, cher collègue, et qui connaît une grande réussite. Ce projet est désormais mis en œuvre à l'échelle du pays et implique des milliers de mentors et de jeunes, ce qui est déjà très positif si l'on considère la prise de conscience collective à laquelle il contribue. Toutefois, en Allemagne, nous sommes confrontés à une situation où un nombre croissant de jeunes issus de l'immigration obtiennent d'aussi bons résultats que les autres élèves, c'est-à-dire qu'ils connaissent bien l'allemand, ont d'assez bonnes notes en maths ou en anglais, mais qui, malgré tout, ne peuvent pas emprunter la voie scolaire offrant le plus de chances de réussite. Il existe des obstacles institutionnels à cela. Par ailleurs, nous avons également, dans chaque *Land*, l'obligation de définir des programmes scolaires interculturels. Le thème de « l'interculturalité » est donc bel et bien d'actualité en Allemagne et trouve également une application concrète. Mais alors pourquoi cela ne se reflète-t-il pas dans la réussite scolaire des enfants ?

J'aimerais également répondre à la question concernant le personnel enseignant venant de Turquie. Nous avons déjà fait une telle expérience dans les années 1970 en recourant à des enseignants des pays d'origine, en particulier de Turquie et du Maroc, afin de donner des cours de langue et de civilisation. Cette initiative a été interrompue dans les années 1990 dans de nombreux *Länder* et j'approuve cette

décision, car les enseignants ne venaient pas des mêmes horizons sociaux, ne faisaient pas les mêmes expériences que les enfants. Ils venaient en Allemagne en tant qu'étrangers, restaient étrangers et repartaient au bout de cinq ans. Ce dont nous avons besoin, ce sont des personnes que vous, Madame Aykut, et beaucoup d'autres ont évoqué. Il faut que nous impliquions des personnes qui aient évolué au sein de notre société, qui soient elles-mêmes issues de l'immigration, qui aient fait des expériences similaires et qui puissent établir un lien avec les familles. Vous avez évoqué Jim Cummins, notre collègue canadien, et à juste titre. Le plurilinguisme et le bilinguisme ne nuisent en aucun cas à l'enfant. C'est pourquoi je plaide aussi fortement en faveur de la poursuite de l'apprentissage de la langue maternelle. Je crains que nous ne recevions pas encore le soutien politique et économique nécessaire pour garantir l'enseignement des langues des pays d'origine dans toutes les écoles. Mais ce que nous pouvons faire dès à présent est de sensibiliser les parents, de les inciter à parler beaucoup avec leurs enfants dans leur langue maternelle, d'employer un langage varié et soutenu. Sur cette base, le système scolaire devra permettre à ces enfants d'apprendre une deuxième langue, par exemple le français ou le flamand en Belgique et l'allemand en Allemagne. Certes l'emploi de la langue allemande à l'échelon familial est faible, mais il ne s'agit là que d'un côté de la médaille.

L'autre côté de la médaille est que ces enfants parlent mal leur langue maternelle. Ils parlent tous – dans le cas des enfants d'origine turque – un turc déplorable. J'appelle cela le « *turc de cuisine* », c'est-à-dire le langage que l'on emploie à table pour parler du quotidien et dans la vie courante, mais ce n'est pas le turc académique. Tant que nous ne disposons pas dans nos écoles d'instruments pour évaluer, tester leur niveau de langue maternelle, nous ne pouvons pas partir du principe que ces jeunes sont tous bilingues. D'ailleurs, à ce sujet, Cummins déclare : « *La langue maternelle constitue la base et la qualité de cette base détermine la rapidité de l'apprentissage d'une deuxième langue, en l'occurrence la langue principalement parlée dans le pays* ». Il s'agit dans ce cas de ce qu'on nomme le « bilinguisme soustractif ». Nos enfants en Allemagne rentrent à l'école avec un faible niveau de turc et commencent alors à apprendre l'allemand. Comme leur niveau de langue maternelle ne s'améliore pas, ces jeu-

nes ont souvent d'immenses difficultés à apprendre l'allemand. En revanche, lorsque des enfants dont le niveau de turc est déjà élevé suivent des cours d'allemand à l'école, il ne leur faut qu'entre 9 mois et un an pour parler allemand couramment. La maîtrise de la langue maternelle joue un rôle décisif et il est impératif de sensibiliser les parents d'entrée de jeu et de convaincre les institutions de ne pas interdire à ces derniers de parler dans leur langue maternelle. En Allemagne, tout en ignorant le niveau d'allemand des parents, nous ne cessons de marteler : « *Vous devez parler allemand, allemand et allemand !* ». Les parents inculquent alors à leurs enfants un mauvais allemand et c'est ensuite du ressort des écoles de rectifier et d'améliorer leur niveau d'allemand. Par conséquent, je suis convaincue qu'il faille prendre en compte le potentiel des parents et ce potentiel consiste en leur langue maternelle qu'ils se doivent de transmettre.

Enfin, je me tourne vers vous, Monsieur Goedeke, et vous exprime mon profond respect pour votre travail. Je connais le projet que vous avez mis en place à Hambourg, en particulier avec les élèves de *Hauptschule*, et vous félicite pour les excellents résultats qu'il a obtenus. J'ai interprété votre intervention comme une approbation de la démarche qui vise à découpler notre action du contexte migratoire et à privilégier des mesures d'*empowerment* pour soutenir des enfants et des jeunes qui en ont besoin. Autrement, il ne s'agit pas d'ouvrir le tiroir « *Toi, tu appartiens à ce groupe, toi, tu appartiens à celui-là* », mais plutôt celui : « *Tu veux de l'aide et bien nous t'en apportons* ». Notre objectif en tant que société doit être de conduire chacun de ses membres, selon ses possibilités, sur la marche la plus élevée de l'échelle sociale qu'il puisse atteindre. C'est la normalité vers laquelle nous devrions tendre.

GAYE PETEK :

M. Arpad posait une question concernant l'intervention de personnes du monde associatif au sein de l'école, et disait qu'on leur reprochait de cibler les enfants turcs. Qu'en pensez-vous, M. Aouraghe ? Est-ce que le tutorat dont vous parliez est organisé par l'institution ou est-ce des associations et des personnes extérieures qui viennent à l'école ?

EL HASSAN AOURAGHE, *Centre pour l'Égalité des Chances et la Diversité, Université d'Anvers* :

Il s'agit d'une question toujours sensible : doit-on organiser des projets distincts, ciblés en fonction des groupes de personnes concernés ? Doit-on faire une différence entre les enfants issus de l'immigration et les enfants nés en Belgique ou d'origine européenne ? Ces questions ne sont pas seulement difficiles pour les hommes politiques et le personnel enseignant, mais également pour les enfants eux-mêmes qui éprouvent parfois un certain malaise à recevoir un traitement spécial, car leur différence ne fait qu'être accentuée. Quoi qu'il en soit, nos projets ne sont pas seulement destinés aux enfants issus de l'immigration, mais également aux enfants belges des classes défavorisées. Nous ne faisons donc pas de différenciation ethnique. Mais ce n'est pas une tâche aisée. Nous tentons d'ancrer nos projets à un haut niveau, si bien que presque toutes les institutions d'enseignement supérieur d'Anvers y sont impliquées. De ce fait, nos projets font plutôt consensus et la plupart des gens sont convaincus de leur pertinence une fois les résultats visibles.

GAYE PETEK :

Votre exemple va donc a contrario de la question de M. Arpad. Que dit l'Éducation nationale française de l'intervention de personnes extérieures au sein de l'école pour apporter du soutien ?

JEAN-PIERRE LOUBET :

Quand je parlais d'éducation à la diversité, il ne s'agissait pas de stigmatiser un groupe par rapport à un autre. La plupart des projets que j'ai évoqués reposaient sur le principe que si l'on travaille sur la culture d'un groupe, il faut immédiatement contrebalancer par un travail sur les autres groupes culturels. Par exemple, dans le milieu rural où je travaille et où l'image de l'étranger était extrêmement négative, les enfants picards me reprochaient de trop mettre en avant les enfants originaires de la Méditerranée ; or au second trimestre, j'ai lancé un projet sur la langue picarde. Il faut traiter avec équité toutes les origines. Ainsi, s'il y a un échange franco-marocain avec un établissement, il convient de parler des cultures de la Méditerranée, sans se restreindre au Maroc. Pour ce qui est des intervenants extérieurs, c'est très codifié mais ce n'est pas insurmontable. Il existe dans cer-

taines académies des commissions qui labellisent chaque année une association : par exemple, l'une d'elles qui travaille sur le développement durable a été labellisée pour cinq ans pour intervenir sur cette thématique avec des gages de qualité. Je suis pour ma part président d'une association labellisée, « La Rose du Dadès », qui intervient dans les établissements scolaires avec l'aval de l'Education nationale.

BOSILJKA DREHER, *Déléguée aux personnes d'origine étrangère de la ville de Hattersheim am Main :*

J'occupe à Hattersheim la fonction de déléguée aux personnes d'origine étrangère depuis 20 ans. Si le niveau de formation est la principale cause des inégalités sociales et si, comme les statistiques l'indiquent, 22,5 % des jeunes d'origine turque n'éprouvent pas de sentiment d'appartenance au reste de la société, comment pourraient-ils être en mesure d'assumer des responsabilités sociales à moyen terme ? J'en doute fortement.

La deuxième chose que j'ai constatée est que l'on parle toujours des Turcs qui ne seraient intéressés par l'école. Il faut garder à l'esprit que les parents confient leurs enfants au système scolaire. En Allemagne, certaines statistiques ont révélé que les parents allemands ont un jugement très négatif vis-à-vis de l'école. Les parents turcs ou d'origine étrangère en revanche se disent que l'école est une obligation et ils font confiance au système scolaire. Ensuite, lorsque 20 % des élèves échouent à cause des systèmes de contrôle des connaissances, il est trop tard pour parler de ce problème.

Enfin, j'aimerais faire une proposition et inviter à définir le terme « migrant » de manière positive. J'ai lu dès la première phrase qu'il était question du « problème » de l'intégration et de l'immigration. Pourquoi ne pourrions-nous pas employer à la place l'expression « défi pour la société » ? Le mot « problème » évoque quelque chose de pesant, quelque chose qu'on préférerait ne pas avoir à traiter. De même, nous ne sommes plus des migrants, nous sommes bel et bien arrivés ! Seulement nous ne sommes pas considérés comme tels. « *Migrare* » signifie en latin émigrer, se déplacer – mais nous ne nous déplaçons pas, nous ne sommes pas des nomades modernes. Nous sommes sédentaires et souhaitons nous identifier aux villes, aux communautés au sein desquelles nous vivons.

SERDAR KILIC, *Député wallon, Conseiller communal à la ville de Charleroi* :

Tout d'abord, je tiens à revenir sur le constat fait par Mme Engin, qui parle de 22 % de personnes issues de l'immigration turque qui vivent en autarcie, qui survivent sans toucher d'allocations chômage ni exercer d'activité : c'est très inquiétant. Je parle en tant que décideur politique : sommes-nous conscients que des modèles alternatifs naissent dans cette communauté ou dans les communautés nord-africaines ? Vous avez évoqué la faiblesse des acquis sociaux, culturels et financiers : sommes-nous conscients que dans la course que nous proposons, certains coureurs n'ont pas les mêmes avantages ? Plusieurs freins existent : au niveau individuel, en tant que personne issue de l'immigration, et au niveau des décideurs politiques et économiques, qui n'ont pas pleinement conscience de la situation. Enfin, qu'entendons-nous par le mot « intégration » ? Il reste à trouver une définition sur laquelle tout le monde s'accorde, afin de se fixer des objectifs.

Je reviens sur la question des associations : j'ai été responsable de la politique de l'égalité des chances en région wallonne. Malheureusement, le pourcentage d'associations subventionnées ne représente pas 3 %. On veut intégrer les immigrés, mais on ne travaille pas avec ces associations, dans lesquelles ils passent beaucoup de temps. Ce rejet trouve ses raisons dans le fait qu'elles sont parfois trop nationalistes, trop religieuses ou machistes ; mais il faudrait malgré tout essayer d'encadrer ces structures pour les contrôler et les intégrer, ce qui nous faciliterait la tâche. L'intégration ne se fera pas sans une volonté forte des décideurs politiques et des pouvoirs publics.

ERTU GRUL TAS, *Coordinateur de projets au Centre Régional d'Action Interculturelle (CeRAIC) de la Louvière - Trivières, Belgique* :

J'exerce deux fonctions : je suis psychologue, et il me semble qu'il manque à ce débat la dimension psychologique. Mais je parlerai plutôt d'une expérience que j'ai menée depuis quelques années : j'ai été chargé en 1997 de mener une enquête auprès de la population étrangère pour mettre en place des actions, dans le cadre de la politique d'intégration de la région wallonne. Nous avons choisi comme cible la population turque et maghrébine à La Louvière. Au sujet de l'école, il en était ressorti que les familles jugeaient l'enseignement important,

mais qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour limiter l'échec scolaire. Nous avons donc défini ensemble des actions, comme la médiation entre les familles et l'école, et comme le soutien à l'apprentissage de la langue ; j'y insiste car on constate que des enfants de troisième génération sont encore considérés comme des primo-arrivants, alors que leurs parents sont nés en Belgique. De plus, nous avons mis en place dans les écoles des actions de sensibilisation à la question de l'étranger. Enfin, parmi plusieurs partenaires, la bibliothèque de la province est venue s'intégrer dans la plate-forme qui gère les actions avec les écoles. Nous n'aurions pas pu mettre en place ces actions avec les écoles sans la confiance que nous ont accordée leurs directeurs, au-delà des préjugés sur les immigrés. Actuellement, les résultats que nous avons obtenus sont très positifs. Ainsi, dans les écoles maternelles, nous travaillons avec des enfants de toutes origines dans le but de les aider à acquérir la langue de l'enseignement. Néanmoins, nous sommes confrontés à des problèmes de financement, car notre organisme est financé par la région wallonne alors que nous intervenons dans les écoles financées par la communauté française. C'est pourquoi nous avons des difficultés pour obtenir les subventions qui nous permettraient de poursuivre notre action, la région wallonne et la communauté française se renvoyant la balle.

NIHAT DURSUN, Responsable du Service de médiation interculturelle et sociale à la ville de Charleroi, Belgique :

On a dit que les parents ne vont pas vers les écoles : c'est faux, ils vont vers les enseignants mais d'une autre manière. Beaucoup viennent d'un milieu rural où l'école est la seule institution du village, et où l'instituteur est à la fois enseignant, administrateur, assistante sociale... En Belgique, les parents redoutent de rentrer dans les écoles à cause de la barrière linguistique et culturelle. En Turquie, les élèves sont représentés à l'école par une personne de la famille, plus instruite : pourquoi ne pas adapter ce système ici, et au lieu de contacter les parents qui ne connaissent pas la langue ni le système scolaire, pourquoi ne pas contacter l'oncle ou le frère ?

A Charleroi, nous menons de petits projets ponctuels soutenus par la Fondation Roi Baudouin, que je remercie : ainsi, nous avons mené une année un projet dans une classe maternelle pour amener les pa-

rents vers l'école et travailler au sein de l'école avec les élèves et leurs parents. Nous avons aussi organisé au sein de l'école des cours de français pour les mères. Or ces projets pilotes durent un an, sont concluants, mais ne sont pas reconduits alors que les problèmes perdurent : c'est aux institutions et à l'école qu'il revient de les traiter, et non pas aux associations – même si ces dernières peuvent agir au service de l'école.

LUIGINA DI BERNARDO, *Responsable du service « Réseaux de migrants/coopération avec les parents » de la ville de Solingen :*

Je ne viens pas de Turquie, mais d'Italie. Je vis depuis 20 ans en Allemagne. Malgré tout, je dois répondre presque chaque année à la même question en rentrant de vacances : « Madame Di Bernardo, êtes-vous rentrée chez vous ? ». C'est une réalité bien présente en Allemagne que les personnes issues de l'immigration de deuxième et même de troisième génération sont toujours très identifiées à leur pays d'origine.

J'aurais quelques commentaires à livrer. Le premier concerne le thème de la « pédagogie interculturelle » présentée par Monsieur Loubet comme une approche possible et à laquelle j'adhère aussi. Toutefois, je souhaiterais élargir ces propos et plaider en faveur d'une ouverture interculturelle non seulement de la pédagogie mais également des administrations, des écoles et des systèmes. La question intéressante n'est pas tant celle de l'ouverture, idée déjà très colportée en Allemagne, que celle des indicateurs, des caractéristiques de l'ouverture interculturelle d'une administration et des acteurs qui la définissent. A cette occasion, donnera-t-on l'occasion aux migrants de la première, deuxième et troisième génération la possibilité non seulement de prendre part aux discussions, mais aussi de décider des critères d'ouverture ? Ou bien ceux-ci seront-ils une fois de plus dictés d'en haut ? Il est inconcevable que l'ouverture interculturelle soit réduite à des fêtes et des rassemblements. Bien sûr, c'est agréable de se retrouver dans un cadre festif, de se rencontrer. Mais s'en tenir aux tiramisus, pizzas, burgers, fanfares et autres éléments de folklore n'est pas suffisant.

Les projets présentés lors de cette conférence sont tous importants et indiquent le chemin à suivre, mais ils dépendent de l'engagement de quelques personnes et de subventions limitées. Au-

tremement dit, lorsque la période de subvention est révolue, les projets tirent également à leur fin. J'apprécie beaucoup le travail et l'engagement de la société civile, mais ils ne peuvent à eux seuls lever les barrières structurelles existantes. L'Etat, la classe politique et la société dans son ensemble ne peuvent pas se défiler face à la responsabilité qui leur incombe. Un collègue derrière moi a posé la question : « Que dois-je répondre quand quelqu'un me demande pourquoi développer des projets spécifiques pour les Turcs ou pour les Italiens ? » Beaucoup d'entre vous seraient surpris si je mentionnais les statistiques dont nous disposons au sujet des Italiens et qui sont plus mauvaises que pour les Turcs. Elles révèlent en effet que les enfants d'origine italienne sont surreprésentés dans les écoles spécialisées, les *Sonderschulen* appelées aujourd'hui *Förderschulen*, puisque leur nombre est supérieur à la moyenne des personnes issues de l'immigration et à la moyenne des enfants allemands. Cela signifie que le problème n'est pas le pays d'origine. C'est un problème beaucoup plus complexe auquel nous ne pouvons pas résoudre avec une seule réponse ou une seule définition de ce qu'est l'intégration. Je suis persuadée que nous devons également recourir à d'autres concepts tels que « inclusion », « exclusion » ou encore « discrimination ». Une personne peut être tout à fait bien intégrée en Allemagne, avec ou sans formation, et pour autant ne pas participer et prendre part à la vie sociale, et vice versa. Tous ces aspects doivent être pris en compte dans notre questionnement. On m'adresse parfois la question : « Pourquoi prendre des mesures spéciales pour nous, étrangers ? » Ce ne sont pas des hommes politiques qui me posent cette question, mais des parents et des jeunes gens. J'ai appris à répondre au cours de ma carrière : « Parce que, parfois, les subventions disponibles m'y obligent ». En effet, lorsque j'ai besoin de fonds, je suis tributaire de l'offre et ne peux rien faire si une fondation X propose un soutien financier pour un programme en faveur des Turcs, ou un projet destiné à des Italiens ou à des Grecs. Dans ce cas de figure, je fais valoir l'argument de l'égalité des chances et aussi bien les jeunes que les parents le comprennent. Au bout du compte, je me demande : « Que faisons-nous en agissant ici ? Sommes-nous en train d'animer un groupe contre un autre et d'oublier les bases sur lesquelles repose notre société ? ». Ce sont des questions dérangeantes que nous devons nous poser.

Enfin, concernant la coopération avec les parents, il est courant d'entendre : « Les parents doivent comprendre et connaître le système ». Assurément ! Cependant, nous ne devrions pas seulement nous adresser aux parents lorsque nous attendons quelque chose d'eux, mais également lorsqu'ils nous confrontent avec des questions difficiles. Seulement à ce moment-là pourrions-nous peut-être faire évoluer les choses. Mais pour cela, il faut plus que de l'engagement, il faut des changements structurels.

MARLEEN DE VRY, *Collaboratrice en charge des questions de politique d'éducation et de formation, VVSG Bruxelles* :

Je travaille pour une organisation de villes et communes flamandes. J'aimerais poser une question à Madame Engin dont j'ai par ailleurs particulièrement apprécié l'intervention. Celle-ci venait parfaitement bien compléter les contributions que nous avons déjà entendues. J'en ai retiré l'idée suivante : afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, nous exigeons que d'importants efforts soient déployés en termes de politique d'éducation et de la part des écoles elles-mêmes. De plus, Madame Engin attira l'attention sur le rôle que doivent jouer les organisations patronales. Ma question est alors : « Quel rôle attribueriez-vous aux gouvernements locaux ? » En effet, je suis intimement convaincue que ceux-ci ont un important rôle à jouer sur le terrain. Quel est donc, selon vous, le rôle des pouvoirs communaux ?

LEYLA ÖZMAL, *Direction de l'intégration de la ville de Duisbourg* :

Je suis la déléguée à l'intégration de la ville de Duisbourg. Toutes les mesures dont il a été question lors de cette conférence sont des mesures que nous connaissons et mettons en œuvre depuis des décennies à Duisbourg. Aujourd'hui, je me suis rendue compte que les mesures mentionnées suivent toutes le paradigme selon lequel certains groupes de migrants – que ce soient des Turcs, des Italiens ou des personnes originaires d'autres pays – doivent être intégrés, insérés au sein d'une société majoritaire qui n'agit pas en conséquence. Tel est le schéma prescrit. Or, nous devons en finir avec cette façon de penser et d'agir. Si nous affirmons que nos sociétés urbaines sont devenues des sociétés d'immigration, que nous devons considérer et accepter ce développement comme acquis, si nous définissons l'intégration comme l'affaire de tous et la plaçons au cœur de l'action

politique, nous sommes alors face à une mission commune qui exige que tous les participants, tous les membres de la société prennent part de manière identique à ce processus.

Pour les personnes issues de l'immigration, cela suppose qu'une égalité de traitement soit instaurée afin qu'elles puissent également assumer la responsabilité du processus d'intégration. Tant que nous ne mettrons pas un terme à l'approche selon laquelle la société majoritaire, quelle que soit sa définition, doit intégrer les groupes de migrants, les mesures prises n'auront pas les résultats escomptés. Nous ne pourrons réussir que lorsque les migrants et personnes issues de l'immigration seront perçus comme une normalité et pourront assumer pleinement et sur un pied d'égalité leurs responsabilités dans le processus d'intégration. Aussi voudrais-je poser la question suivante aux organisateurs de cette manifestation : je pense que les discussions, pas seulement celles de ces deux journées, mais de manière générale, montrent que nous devrions déplacer l'objectif vers la société majoritaire, terme que j'utilise dans ce contexte en dépit de son caractère controversé, c'est-à-dire la société d'accueil. Que dois-je faire au delà du domaine éducatif, de manière générale, à l'échelle de la vie quotidienne ou pour faire évoluer les mentalités ? Que dois-je faire pour que notre société accepte l'idée que l'immigration n'est pas un problème temporel, mais un phénomène durable, et que nous avons même besoin de cette immigration ?

LUDWIG NEUBER, *Délégué aux nouveaux citoyens, Conseil d'arrondissement du Rhin-Sieg, Siegburg :*

J'avais pris hier la parole à propos de la formation des enseignants. Je suis très satisfait que ce sujet ait été thématiqué aujourd'hui et que nous ayons évoqué la problématique des changements nécessaires au sein des écoles, de l'évolution du système scolaire et de la formation initiale et continue du personnel enseignant. Je me demande comment pourront être transmis les résultats de cette conférence aux personnes concernées, en particulier au sein de la classe politique ? Pour ce qui est de l'Allemagne, nous avons au niveau fédéral une ministre très engagée, Madame Böhmer. Je viens de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le *Land* le plus peuplé d'Allemagne, qui a créé le premier ministère de l'intégration et nous avons un ministre, Monsieur Laschet, et un délégué à l'intégration, Monsieur Kufen, très engagés à

qui ces résultats doivent être absolument transmis, s'ils ne les ont pas déjà. Mais on ne saurait jamais suffisamment taper à la porte de ces personnes pour qu'elles se réveillent. En effet, la réalité est telle que vous l'avez décrite. Les modèles présentés sont certes très bien, mais leur mise en œuvre reste ponctuelle. De manière générale, des mesures structurelles s'imposent et nous ne devons pas perdre de temps. Madame la Ministre Böhmer parle déjà d'une « génération perdue ». En Allemagne, il s'agit des jeunes entre 15 et 25 ans qui ne parviennent pas à trouver un travail car ils n'ont pas le niveau de formation requis. Dans le passé, ces jeunes étaient employés dans n'importe quelle entreprise qui avait besoin de main d'œuvre non qualifiée. Aujourd'hui, ces emplois n'existent plus. Par contre, le nouveau concept en vogue est celui de « *hartz* » (du nom de l'indemnisation chômage *Hartz IV*). Nous ne pouvons pas accepter que notre société s'oriente dans cette voie. C'est pourquoi je suis convaincu que les résultats de cette conférence sont véritablement importants et qu'ils devraient être communiqués aux acteurs clé.

HÜLYA ERTORUN, *Coordinatrice de projets pour Bruxelles Laïque asbl, Présidente d'honneur d'European Association of Turkish Academics, Bruxelles :*

J'aimerais ajouter un mot concernant les enseignements de langue et de culture d'origine, les ELCO. Je suis l'une des deux personnes en Belgique ayant travaillé dans un projet pilote, recrutée sur concours et payée par la ville de Bruxelles. Quand j'ai commencé, il y a quinze ans, la ville ne voulait pas que ce soit les professeurs d'ambassade qui prennent part à un projet pilote subventionné à l'époque par l'Union européenne. Plusieurs pays, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, devaient participer à ce projet. Finalement, nous avons travaillé dans une école secondaire avec néanmoins un professeur envoyé par l'ambassade, et tout s'est bien passé car ce professeur-là parlait français. Or généralement, les professeurs arrivaient de l'étranger sans toujours connaître la langue et ne parvenaient pas bien à servir d'intermédiaire entre l'école et les familles, du fait que les petits Turcs de Belgique sont très différents de ceux de Turquie. C'est pourquoi la Belgique était alors très suspicieuse vis-à-vis des professeurs d'ambassade et n'hésitait pas à parler d'« agents » dès qu'il s'agissait de Turcs ou de Marocains. En même temps, la Belgique s'accommo-

dait de ces professeurs, tant que c'était la Turquie qui payait. Alors nous avons étudié plusieurs projets à l'époque, et nous avons constaté qu'en Bavière, les professeurs venaient de Turquie mais étaient ensuite formés en Allemagne ; ils étaient contrôlés et rémunérés par les autorités locales. Pourquoi ne pas faire la même chose en Belgique ? Nous n'avons reçu alors aucune réponse. Il y a une certaine hypocrisie des autorités sur ce sujet, qui doutent de l'intérêt de faire apprendre le turc. Pourtant, un enfant qui a une bonne structuration dans sa langue maternelle s'en sortira d'autant mieux dans les autres langues.

Cela fait une quinzaine d'années que je travaille comme médiatrice scolaire dans une municipalité (dont je ne dirai pas le nom car je suis ici à titre privé), une commune de 110 000 habitants qui compte une forte proportion de personnes d'origine étrangère, notamment de Turcs et de Marocains. Dans ce contexte, les statistiques font apparaître que l'élève décrocheur type est un garçon de 16-17 ans, souvent d'origine turque ou marocaine (même si les statistiques ethniques sont difficiles à réaliser en Belgique car beaucoup d'immigrés ont changé de nationalité). Concernant l'éducation, j'estime que les propositions doivent émaner des institutions et de la classe politique ; les associations peuvent bien sûr aider à la réussite scolaire, mais ce n'est pas suffisant. Nous, travailleurs sociaux, nous nous efforçons d'amener le plus possible les parents à la rencontre de l'école, mais ce n'est pas facile. Et quand, dans les quartiers pauvres, les mères marocaines, qui parlent français, participent et se montrent même très revendicatives, réclamant que leurs enfants fréquentent les écoles des quartiers plus favorisés, ce sont les écoles qui se plaignent ! Enfin, nous avons remarqué que le décrochage est souvent dû à une mauvaise orientation, souvent vers des sections professionnelles. Dès lors que l'élève n'a pas choisi son orientation mais la subit, les risques d'abandon et d'échec sont accrus.

GAYE PETEK :

Je me tourne vers Mme Engin pour une question qui n'a pas été vraiment abordée : celle de l'égalité filles-garçon dans l'accès aux études.

HAVVA ENGIN, *Fachhochschule de Bielefeld, Sciences sociales* :

Je vous remercie pour toutes ces questions intéressantes. Il me semble que l'on peut les regrouper en deux catégories : d'une part, la question du rôle des parents, et en particulier des mères, et, d'autre part, le thème de l'action communale. Que peuvent faire en réalité les communes ? Je souhaite préciser une fois encore que les institutions qui sont en charge de la gestion de la vie publique ont le devoir d'agir. Ces institutions en charge de la gestion de la vie publique sont en fait orientées par la classe politique. C'est pourquoi un changement d'orientation politique s'impose en premier lieu pour que cette sensibilité soit rendue opérationnelle, c'est-à-dire mise en œuvre dans la pratique, puisque les instances politiques ont la capacité de définir des directives en faveur, par exemple, d'une meilleure répartition des chances – pour ne pas parler d'équité. Au niveau communal, les pouvoirs publics peuvent prendre des décisions telles que : « *Dans notre commune, 10 % du personnel administratif recruté dans les trois prochaines années devront être issus de l'immigration* ». Ensuite, il faut rechercher les candidates et candidats adéquats et les embaucher. Autrement, le mot clé qui convient est « proactif ». Nous devons agir de manière « proactive ». En Allemagne, et dans d'autres pays, nous sommes actuellement dans la situation où seuls sont candidats à un emploi celles et ceux qui ont la qualification requise. Pour y remédier, la ville de Berlin a lancé, par exemple, la campagne « Berlin a besoin de toi » et recrute de manière offensive depuis un an et demi des personnes issues de l'immigration dans différentes administrations. Ils ont ainsi augmenté rapidement le pourcentage des personnes issues de l'immigration dans leurs effectifs, au moins d'un point de vue comparatif. Cela n'est pas encore satisfaisant, mais ils ont initié un changement.

De plus, certains *Länder* ont déjà pris la mesure du problème dans les domaines de l'éducation et de la formation et recrutent en ce moment de nombreux enseignants issus de l'immigration. Il y a aussi, par exemple, actuellement des programmes dans certaines universités et certains *gymnasien* qui s'adressent directement aux jeunes avec le message suivant : « *Ne voudrais-tu pas devenir enseignant ? Nous t'aiderons à le devenir !* » L'objectif est de faire en sorte que d'ici 10 à 15 ans le personnel enseignant soit hétérogène. Cela démontre que

les pouvoirs publics savent très bien lancer des initiatives, formuler des directives et garantir le financement de tels programmes.

Enfin, je souhaiterais ajouter quelques mots au sujet du rôle des mères : dans les trois pays dont il est question au cours de cette conférence – mais mes propos se vérifieraient aussi bien dans 15 autres pays d'Europe voire dans les 189 pays du monde – les mères ont un rôle charnière dans le succès scolaire de leurs enfants. Nombreuses sont les études qui le confirment. Nous avons déjà réagi à ce constat en mettant en place des cours destinés aux mères (cours de langue pour les mères, ateliers ludiques pour les mères, etc.) dont l'évaluation a révélé des résultats très positifs. Concrètement, des participantes aux programmes lancés en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, « Maman apprend l'allemand » ou « sac à dos », affirment : « *Depuis que je participe à ce programme, mon rapport au personnel enseignant s'est amélioré. Je ressens davantage de considération de la part des enseignants. Ils m'adressent la parole* ». Ce témoignage met en avant un facteur décisif et je crois que nous tenons là la carte sur laquelle nous devrions continuer à miser.

Je tenais à donner encore un exemple positif dont nous devrions tirer les enseignements. Il y a en Allemagne des migrants qui ont parfaitement réussi leur intégration scolaire, ce sont les Espagnols. Ils obtiennent de meilleurs diplômes que n'importe quel autre groupe de migrants. Des enquêtes empiriques ont été réalisées à ce sujet et ont révélé que 50 % des parents d'origine espagnole étaient impliqués dans des associations de parents d'élèves et avaient été très tôt en prise avec le système éducatif allemand. De cette manière, ces parents savaient très bien quel soutien ils pouvaient apporter à leurs enfants. Ni les Turcs ni les Italiens ne se sont engagés de la sorte. Il existe de nombreuses études qui confirment ces propos et c'est une piste qu'il faudrait creuser davantage.

GAYE PETEK :

Je regrette qu'on n'ait pas pu ouvrir la discussion sur l'égalité des genres. Pour terminer, je donne la parole à M. Çakmaköğlü, qui n'était pas d'accord sur Berlin.

MUSTAFA TURGUT ÇAKMAKOĞLU :

Professeur Engin a pointé du doigt un sujet important. Nous sommes tous ravis de la publicité faite par Berlin, mais, sur le terrain, les possibilités sont complètement différentes. En tant qu'administrations communales, nous formons des jeunes que nous envoyons tout droit au chômage une fois leur apprentissage terminé. Nous n'avons pas les moyens de les embaucher. Berlin peut bien lancer des milliers de campagnes de ce genre, cela n'aide en rien les personnes concernées. Je voulais souligner cet aspect, car il y a actuellement à Berlin un gel des embauches. Je me prononcerais plutôt en faveur d'une levée de ce gel des embauches, au moins pour les jeunes. Toutefois, je crains que ce ne soit pas le cas.

Groupe de travail 2 : L'intégration par l'activité économique ?

OLAF HAHN, *Robert Bosch Stiftung* :

Bienvenue dans ce groupe de travail intitulé « L'intégration par l'activité économique ? ». Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur la signification du point d'interrogation. Avant d'en venir aux exposés, laissez moi vous préciser comment se déroulera cette matinée : nous nous laissons d'abord deux heures pour travailler ensemble, en consacrant le plus de temps possible à la discussion. C'est pourquoi je prierai les intervenants à la tribune d'être concis et d'aller à l'essentiel, afin qu'il nous reste suffisamment de temps par la suite pour échanger avec eux, après quoi je présenterai les résultats de ce groupe de travail en séance plénière.

Permettez moi pour commencer de reprendre quelques mots de la table ronde qui s'est tenue hier : M. Kröhnert y avait évoqué, en s'appuyant sur une étude réalisée par l'Institut de Berlin, ces fameux « emplois de confiance », et il avait posé le constat que l'on y rencontre toujours encore peu de Turcs. Cela nous avait déjà mis un peu sur la voie de la problématique d'aujourd'hui. Il était question d'indépendance économique, et je pourrais imaginer que cela constitue aujourd'hui notre thématique. On présentait le chômage comme l'indicateur d'une intégration imparfaite, et vice-versa, l'intégration sur le marché de l'emploi aurait été un facteur important d'intégration sociale. Cela avait fait l'objet d'un âpre débat, et les réactions du public avaient montré que les avis étaient partagés sur cette question. On avait finalement pointé du doigt le phénomène de la discrimination dès l'orientation scolaire et l'embauche. Nous n'avons pas encore vraiment abordé ce thème et c'est pourquoi je me réjouis de pouvoir le faire aujourd'hui avec nos quatre collègues à la tribune, à qui je laisserai le soin de se présenter.

Je vous signale un petit changement de programme : nous sommes très reconnaissants à M. Kolb d'avoir pu remplacer au pied levé Mme Yildirim, de l'Université de Limoges, qui était souffrante. Son intervention ne sera cependant pas à proprement parler improvisée, puisqu'il est expert sur le thème qui nous occupe aujourd'hui. Nous l'en remercions chaleureusement !

Nous commencerons avec nos deux collègues venus de Belgique pour nous parler des fédérations d'entrepreneurs, avant de poursuivre

avec M. Kolb, de Berlin, et M. Sorgeç, de Cologne. Après ces quatre interventions, nous donnerons la parole à la salle pour une discussion ouverte, où les intervenants répondront aux questions.

Jan Boulogne

(Directeur Unizo-Vorming, Brüssel)

L'esprit d'entreprise des Turcs en Belgique et ses relations avec les fédérations d'entrepreneurs

Je travaille pour l'Unizo, la plus grande fédération des petites et moyennes entreprises en Belgique, qui compte près de 90 000 membres. Nous défendons leurs droits et leurs intérêts, nous leur proposons des services et leur offrons un réseau par le biais duquel ils ont l'opportunité de se rencontrer et de faire connaissance.

Pourquoi suis-je ici ? Depuis cinquante ans, les questions liées à l'immigration, aux migrants et à l'esprit d'entreprise se retrouvent dans les programmes menés par notre organisation. Je voudrais vous parler de notre expérience dans ce domaine. Je suis heureux de travailler avec Musa Soydemir et il pourra vous expliquer mieux que moi ce qu'il attend de la collaboration entre une fédération d'entrepreneurs, Unizo, et des chefs d'entreprise turcs.

Tout d'abord, sachez que hier soir, nous avons une réunion avec le directeur d'une association berlinoise d'entrepreneurs turcs. Il nous a confié qu'il essayait de se mettre en relation avec la plus grande fédération d'entrepreneurs d'Allemagne, à Berlin, mais sans avoir obtenu pour le moment de réaction ni de réponse de leur part. Il était toujours dans l'expectative. Voilà une chose sur laquelle j'aimerais insister : si vous êtes dans le monde de l'économie et si vous êtes lucide, vous ne pouvez pas ne pas remarquer qu'il y a une puissante force qui grandit dans ce secteur de l'économie. Certes, nous n'avons pas en Belgique de données chiffrées concernant les entrepreneurs turcs car nous ne pouvons pas obtenir de statistiques officielles mentionnant la nationalité d'origine. Mais j'ai quelques chiffres pour les Pays-Bas que je peux vous donner pour que vous vous fassiez une idée sur les entrepreneurs turcs. Cette année – les chiffres sont actuels car les études sont très récentes – on recense 53 000 employés dans les entreprises turques et 8 095 entrepreneurs turcs en Hollande. À titre de

comparaison, en 1993, ces derniers n'étaient que 5 560 : la progression est impressionnante et il est frappant qu'en tant que fédération nous n'ayons pas prêté attention à cette évolution de l'esprit de création d'entreprise. Hier, en consultant les statistiques pour l'Allemagne, nous avons noté que ce pays comptait approximativement 70 000 entrepreneurs turcs pour 400 000 employés dans les entreprises turques, réalisant au total un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros. Rétrospectivement, il est étonnant qu'une fédération de petites et moyennes entreprises n'ait pas accordé davantage d'intérêt à cette évolution. Quand nous avons démarré, il y a de cela cinquante ans, nous avons un autre point de vue : aujourd'hui, nous jugeons que ce n'est pas seulement une opportunité mais un devoir, pour une organisation patronale importante dans le pays, de contribuer à l'intégration, et nous sommes convaincus que l'esprit d'entreprise est un facteur très puissant d'intégration sociale. Certes, c'est un excellent moyen de favoriser la mobilité sociale au sein d'un groupe d'entrepreneurs, mais c'est également un remarquable moyen d'intégration au sein de la population. Ainsi, en travaillant dans un restaurant turc, vous avez l'occasion de vous créer de nouveaux contacts. Je pense qu'il est très important de perpétuer cette pratique de création d'entreprises. Ce que nous faisons il y a cinquante ans diffère profondément de ce que nous devons faire à présent : auparavant, nous étions confrontés aux difficultés d'entrepreneurs qui se lançaient, mais dans de très mauvaises conditions, sans réelle préparation. Nous nous sommes démenés pour essayer de les amener à un certain niveau financier et pour les conseiller, dans la mesure du possible. Nous les avons aidés et soutenus, par exemple par des cours de langue obligatoires, à obtenir leur diplôme. Je reconnais que nous nous sommes heurtés à de nombreuses difficultés, en particulier pour établir un réel contact avec la population immigrée. Vous avez beau être amical et ouvert, il reste toujours des blocages.

Néanmoins, petit à petit, nous avons avancé, nous avons établi des contacts, et ce que nous constatons maintenant, c'est que la position des entrepreneurs turcs en Belgique a évolué. Nous avons tissé des liens depuis trois ans avec une fédération d'entrepreneurs turcs en Allemagne, et c'est la seule qui soit aussi bien organisée que l'est Betiad en Belgique. Nous serions très heureux s'il existait des structures similaires regroupant des entrepreneurs d'autres nationalités,

mais c'est déjà un excellent moyen de créer des contacts et d'être crédible pour construire une relation de confiance. Nous sommes deux organisations qui parlons sur un pied d'égalité. Nous avons des intérêts communs et nous pouvons échanger dans une relation gagnant-gagnant, ce qui nous ouvre de nouvelles perspectives. Mais je laisserai Musa Soydemir vous expliquer lui-même pourquoi et comment il a créé cette fédération en un an.

Musa Soydemir

(Betiad, Brüssel)

Voici mon histoire personnelle : je viens de Belgique et je suis un enfant de la première génération. Mon père est arrivé en Belgique en 1972 pour travailler dans les mines. Il y a quelques années, j'ai retrouvé une cassette qu'il avait enregistrée pour l'envoyer à mon grand-père. Elle datait de 1978. A l'époque, les communications téléphoniques avec la Turquie n'étaient pas bonnes, c'est pourquoi les gens préféraient enregistrer leurs messages sur cassette et les envoyer au pays. Sur cette cassette, on pouvait entendre : « Inch allah – si Dieu le veut, je reviendrai chez nous l'an prochain, pour toujours. » Il faisait allusion à l'année 1979. Aujourd'hui, c'est du passé, 1989, c'est du passé, 1999 aussi, et le grand-père nous a malheureusement quittés ; nous sommes fin 2009, et mon père vit toujours en Belgique. Comme lui, beaucoup d'autres Turcs n'avaient pas l'intention de s'installer ici, c'est pourquoi on les a appelé des *Gastarbeiter*, des travailleurs « invités ».

Mais les temps ont changé, le contexte et les possibilités ne sont plus les mêmes, et finalement, mes parents et moi, nous sommes restés définitivement ici. La semaine dernière, nous avons calculé que cela fait déjà 35 ou 36 ans que nous vivons en Belgique. Bien sûr, les autorités n'avaient pas prévu que nous resterions si longtemps. Au cours des années 90, il nous a semblé de plus en plus improbable que nous puissions retourner en Turquie. Après cette période, les gens ont envisagé les choses différemment et se sont rendus compte que leurs besoins avaient évolué : par exemple ils ont voulu créer des associations culturelles. Les petits entrepreneurs, qui possédaient au début un snack, une boutique ou une petite épicerie, sont devenus au fil du temps plus nombreux.

Un beau jour, la génération des parents a fêté ses 60 ou 65 ans, et les enfants ont dû reprendre l'entreprise familiale, mais cela ne s'est pas fait sans difficulté car nous n'avions aucune formation adéquate en gestion ou en commerce. De nombreux magasins en Allemagne, en France et en Belgique ont été ouverts par des personnes qui travaillaient encore aux champs le week-end et qui revenaient en avion à Berlin, Munich ou Bruxelles au début de la semaine. Nous n'avons donc importé de Turquie aucune culture d'entreprise. Cela ne posait pas de problème pour les petits commerces où ne travaillaient qu'une ou deux personnes. Mais les grandes surfaces sont confrontées à de réels obstacles dans la mesure où les fournisseurs ne leur accordent aucune réduction, et où elles se voient refuser des prêts par les banques dès lors qu'elles n'ont pas une bonne comptabilité. Ces personnes ont fini par se regrouper et ont fondé en 1979 à Bruxelles la Fédération des entrepreneurs actifs, Betiad, la première du genre. Il existait peut-être déjà auparavant d'autres fédérations similaires d'entrepreneurs d'origine turque, mais avec lesquelles nous n'avions aucun contact. Cependant, nous travaillons depuis en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et avec d'autres fédérations d'entrepreneurs comme Unizo – Union des entrepreneurs indépendants : en Belgique, c'est la plus importante fédération, qui rassemble plus de 80 000 membres. Nous avons débuté notre coopération il y a cinq ou six ans et nous nous réjouissons d'avoir trouvé un bon partenaire. Certes, nous avons une certaine expérience, mais il nous manque la possibilité de la faire partager ; cela demande du temps, des moyens et de l'argent.

OLAF HAHN :

Puis-je vous interrompre ? Je crois que vous êtes parvenu à un point important. C'est intéressant d'avoir évoqué ces deux aspects, le problème de la relève assurée par la nouvelle génération, et les solutions qu'elle a trouvées avec les fédérations d'entrepreneurs. Peut-être devrions-nous à présent écouter les deux autres exposés, avant de revenir sur votre expérience lors de la discussion.

MUSA SOYDEMIR :

J'aimerais ajouter encore ceci : nous n'avons pas de statistiques sur le nombre d'entreprises gérées par des Turcs, mais la plupart sont dans

le secteur de l'hôtellerie-restauration, donc dans le secteur des services. Il y a également beaucoup de magasins de meubles, de concessionnaires et d'entreprises du bâtiment. La grande majorité appartient donc aux secteurs secondaire et tertiaire.

OLAF HAHN :

Merci beaucoup ! Je cède maintenant la parole à M. Kolb : peut-être pourriez-vous vous présenter rapidement.

Holger Kolb

(Conseil d'experts de la Fondation allemande pour l'immigration et l'intégration, Berlin)

L'intégration professionnelle des Turcs en Allemagne : mise en perspective à l'échelle européenne

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui. Je travaille comme collaborateur scientifique au Conseil d'experts de la Fondation allemande pour l'immigration et l'intégration. Il s'agit d'un comité indépendant fondé récemment, début 2009, spécialisé dans le conseil dans le domaine politique sur les questions d'immigration et d'intégration. Il existait auparavant de tels comités, mais financés par le gouvernement. Ils ont été dissous, et notre fondation est pour ainsi dire la réaction issue de la société civile, offrant à la fois des gages d'indépendance et des garanties scientifiques, pour assurer un conseil dans le domaine politique sur ces questions actuelles et controversées que sont l'immigration et l'intégration.

Le thème de l'intégration sur le marché de l'emploi est au coeur du débat. Je crois que c'est là un point crucial pour de nombreux pays d'Europe, mais aussi en particulier pour l'Allemagne, parce qu'elle possède justement une ressource rare et irremplaçable : le travail. D'autres pays ont élaboré une politique de l'intégration bien définie : les Pays-Bas font confiance au multiculturalisme, alors que la France s'appuie sur des valeurs républicaines. Il en va autrement de l'Allemagne, qui n'a jamais discuté de l'intégration comme concept ni comme philosophie. On s'est simplement fié à ce constat pragmatique : lorsque les immigrés ont un travail ici, alors leur intégration va

de soi. De ce point de vue, l'emploi constitue dans de nombreux pays un critère décisif, et peut-être plus encore en Allemagne.

Si l'on dresse un rapide état des lieux en Allemagne, alors le résultat apparaît au premier abord très clairement. On peut considérer n'importe lequel des indicateurs les plus courants : le taux de chômage, l'activité professionnelle, le type de contrat, etc... On aboutit à un tableau univoque : dans le domaine de l'intégration sur le marché de l'emploi, les personnes ayant un passé migratoire sont plus mal placées que les autres. C'est ainsi depuis de nombreuses années et l'étude de Berlin l'a bien montré. Cette corrélation cache cependant un second résultat, qui est je pense moins connu et qui mériterait de l'être davantage. Ce résultat a été exploité et approfondi de façon très détaillée en particulier par Ruud Koopmans, qui travaille au Centre scientifique de Berlin. Il a examiné différents domaines d'intégration en les comparant au niveau international et a fait ressortir une chose tout à fait surprenante : lorsque l'on étudie l'intégration des populations immigrées sur le marché de l'emploi, il apparaît très clairement qu'elle a bien fonctionné en Allemagne, comparativement à d'autres pays. Pour ce faire, il a employé - c'est le seul détail technique que je mentionnerai - un coefficient mesurant pour chaque pays le degré de sur-représentation dans le chômage. L'Allemagne a un coefficient d'1,5, c'est-à-dire que les personnes ayant un passé migratoire sont une fois et demie plus touchées par le chômage que les autres. La Grande-Bretagne obtient un coefficient d'1,9, les Pays-Bas de 2,9, la Suède de 3,2 et la Belgique de 4,4.

Force est donc de constater que, si l'intégration des immigrés sur le marché de l'emploi en Allemagne demeure problématique, elle n'est cependant pas si mauvaise dans une perspective internationale. C'est un point méconnu en Allemagne ; nous avons parfois tendance à être pessimistes et à considérer globalement l'intégration comme un échec. Mais si nous comparons notre situation à celle d'autres pays européens, nous nous apercevons que ce n'est pas mieux ailleurs. Ce n'est pas une raison suffisante pour s'estimer satisfait, mais je crois que c'est une vérité qui méritait d'être dite.

La question se pose naturellement de savoir pourquoi il en est ainsi : pourquoi l'intégration des immigrés sur le marché de l'emploi n'est-elle pas si mauvaise en Allemagne au regard des autres pays ? La réponse tient en deux points : premièrement, il existe en Allema-

gne un outil relativement efficace permettant l'insertion dans le monde professionnel : la formation en alternance. Deuxièmement, les personnes ayant un passé migratoire sont animées d'un profond désir d'indépendance économique. Lorsqu'il est question d'intégration professionnelle, on pense généralement au schéma classique du travail salarié : 40 heures par semaine, un comité d'entreprise et 28 jours de congé par an. Il existe pourtant un modèle alternatif d'intégration, très important : l'indépendance économique.

En tant que membre du Conseil d'experts de la Fondation allemande pour l'immigration et l'intégration, nous sommes très reconnaissants à la Fondation Robert Bosch du soutien financier qu'elle nous a accordé pour mener à bien un projet de recherche étudiant les structures d'aide et de conseil aux entrepreneurs ayant un passé migratoire, en l'occurrence turcs. Les premiers résultats obtenus font ressortir un contraste : d'un côté, les entrepreneurs turcs font preuve d'un très fort dynamisme, qui se traduit par un nombre très élevé de créations d'entreprises, mais de l'autre, les faillites sont très nombreuses. Le renouvellement est donc très rapide : les entreprises fondées disparaissent rapidement, happées par le marché. Les Turcs ont cette spécificité de créer spontanément des entreprises, presque sur un coup de tête : ils souhaitent devenir indépendants parce qu'ils ont le sentiment que c'est une bonne idée. Ils sont peu demandeurs en prestations de conseil, car ils comptent sur l'aide et le soutien de leur réseau intra-familial. Nous tenterons, dès que nous aurons achevé la phase de collecte et d'exploitation des données, de montrer comment améliorer ces infrastructures d'aide et de conseil, spécialement en direction des entrepreneurs turcs. Je me ferai un plaisir d'approfondir certains aspects de ce travail dans la discussion qui va suivre.

Nihat Sorgeç

(Directeur du Centre de formation de Kreuzberg BWK, Berlin, et vice-président de la Chambre germano-turque de commerce et d'industrie)

Laissez-moi tout d'abord vous présenter rapidement notre institution : la Chambre germano-turque de commerce et d'industrie (Ia, TD-IHK), a été fondée il y a six ans en vertu d'un accord conclu entre les deux pays. D'après cette convention, adoptée en 1993, chacun des deux pays devait créer une chambre de commerce dans le pays partenaire ;

un an plus tard exactement, les Allemands ont fondé à Istanbul la AHK, Chambre germano-turque de commerce et d'industrie. Il a fallu un peu plus de temps aux Turcs, à peu près dix ans, pour fonder la leur, la TD-IHK, selon le même protocole : c'était chose faite en 2003, à Cologne. J'en suis donc le vice-président depuis sa création. Notre objectif premier est de soutenir les entreprises créées par des Turcs et de représenter leurs intérêts en Allemagne, mais également d'optimiser le commerce entre nos deux pays, d'encourager et de faciliter l'installation aussi bien d'entreprises allemandes souhaitant s'implanter en Turquie, que d'entreprises turques désireuses de commercialiser leurs produits en Allemagne.

Personnellement, comme vous pouvez l'entendre, le voir ou le lire, je suis d'origine turque. Je suis arrivé en Allemagne il y a 37 ans, comme fils de travailleur immigré, une situation classique. J'ai effectué mon parcours scolaire ici et j'ai étudié la mécanique. C'est ainsi que je suis devenu moi-même entrepreneur puisque je dirige actuellement un grand centre de formation où travaillent environ 150 collaborateurs et où un millier de personnes acquièrent une qualification, une formation ou suivent une formation continue.

Lorsque les travailleurs immigrés sont arrivés en Allemagne dans les années 60, ils venaient avec l'intention, comme M. Soydemir l'a rappelé, de travailler ici quelques années avant de rentrer au pays : il n'y a donc aucune raison de s'adresser des reproches mutuels. Personne n'avait prévu, ni les institutions et les autorités allemandes, ni les travailleurs immigrés turcs arrivés à l'époque sur notre territoire, qu'ils s'installeraient ici pour le restant de leurs jours, ni qu'ils feraient venir leur famille. Je le confirme, et les cassettes qu'a évoquées M. Soydemir en sont une preuve. Lorsque j'avais quatorze ou quinze ans et que je vivais encore en Turquie, je gagnais mon argent de poche en écrivant les lettres que nos voisins et amis envoyaient à leur famille. C'est ainsi que j'ai su qu'un grand nombre d'entre eux, qui autrefois avaient émigré pour trouver du travail en Europe, pas seulement en Allemagne, mais aussi en Belgique, en Hollande et dans d'autres pays, avaient l'intention de revenir un jour en Turquie. Aujourd'hui, plus de quarante ans ont passé, et c'est seulement depuis quelques années que je vois de réels efforts, surtout en Allemagne, pour corriger et améliorer une intégration qui s'est malheureusement mal faite. L'administration est consciente du fait qu'une mauvaise intégration

nous coûte chaque année environ 17 milliards d'euros. Si elle avait été réussie, elle aurait rapporté bien davantage, de sorte qu'on pourrait présumer que, si seulement on consacrait une partie de cette somme chaque année à l'intégration, tout le monde en tirerait bénéfice.

A ce propos, je suis en désaccord avec les statistiques présentées par M. Kolb : si l'on s'en tient strictement à la population d'origine turque touchée par le chômage, le coefficient est certainement plus élevé, voire doublé. Vous parliez d'un coefficient d'1,5, mais je dirais que pour la population d'origine turque, il s'élève à 2,5 ou 3, du moins à Berlin. A cela s'ajoute évidemment le fait que l'on a fait venir ces personnes en Allemagne il y a plus de quarante ans pour accomplir avant tout des travaux manuels ou physiques, et que par conséquent l'on n'a pas accordé beaucoup d'importance à leur qualification. On les a tolérées, mais sans consentir à aucun effort pour leur intégration et sans même y songer - je pense qu'on s'est simplement accommodé de la situation, sans prévoir que ceux que l'on avait d'abord nommés « travailleurs immigrés », puis « étrangers » et à présent « personnes issues de l'immigration » ou « migrants », resteraient ici. Me concernant personnellement, aucune de ces appellations ne me convient : je ne suis plus un « étranger », étant depuis plus de vingt ans citoyen allemand ; je ne suis pas non plus un « travailleur immigré » puisque je me suis établi ici et que j'ai une bonne situation. « Migrant » n'est pas non plus le terme approprié, puisque ce mot désigne celui qui n'a pas achevé son processus migratoire, ce qui n'est pas mon cas. Je vis ici, je fais partie de la société allemande, à laquelle je m'identifie, je suis actif socialement. Il convient donc de chercher un nouveau terme pour désigner ceux qui ne sont pas d'ascendance allemande. J'ai entendu récemment une expression nouvelle qui tentait de faire cette distinction et qui s'appliquait au Parti des Verts : les personnes d'origine allemande étaient qualifiées d'« Allemands bio ». Je ne sais pas si l'idée est bonne.

Personnellement, je constate que des efforts importants sont fournis depuis quelques années, notamment à travers la Conférence allemande pour l'islam et le Sommet sur l'intégration, deux instances auxquelles je participe et qui agissent dans le domaine de l'intégration. Je salue ces initiatives, absolument nécessaires dans notre pays. La puissance économique des entrepreneurs turcs, il faut

le rappeler, a considérablement progressé ces dernières années, puisque l'entrepreneuriat a véritablement pris son essor dans le courant des années 80. Jusqu'alors, on apposait un tampon sur le passeport de nos parents - c'était le cas pour mon père : « Profession libérale non autorisée ». Ayant le statut de « travailleur immigré », mon père n'a jamais pu devenir travailleur indépendant, bien que l'Allemagne ait compté à cette époque, au milieu des années 80, presque 20 000 entrepreneurs d'origine turque. Nombre d'entre eux avaient reçu cette licence normalement destinée aux Allemands. Ils ont donc démarré leur affaire un peu en marge de la légalité, si bien qu'on ne peut véritablement parler d'activité indépendante pour les personnes issues de l'immigration et vivant en Allemagne, que depuis une vingtaine d'années. Or les entreprises créées par des personnes d'origine turque connaissent un taux extrêmement élevé de faillite au cours de leurs deux premières années, entre 70 et 80 %. Cela tient avant tout au fait qu'elles n'exploitent pas au mieux les ressources pouvant leur permettre de créer avec succès leur entreprise. Les mesures de soutien constituent en réalité au contraire un obstacle pour les migrants, dans la mesure où ils ne sont pas en mesure d'élaborer un business-plan convenable. En effet, que peut-on attendre d'un entrepreneur d'origine turque dont le capital se monte en tout et pour tout à 30 000 euros ? S'il doit en outre faire faire cet indispensable business plan, cela lui coûtera entre 10 000 et 15 000 euros. Doit-il y sacrifier la moitié de son capital ? Naturellement pas. Il faut donc trouver d'autres solutions afin que ces personnes puissent réellement bénéficier des mesures de soutien proposées par l'Allemagne, comme par exemple des prêts à des taux intéressants, des subventions et du conseil en entreprise abordable voire gratuit. Il faudrait d'ailleurs le penser intelligemment et proposer ce conseil dans leur langue maternelle car beaucoup de ces petits patrons appartiennent encore à la première ou seconde génération et ne sont pas très à l'aise avec la langue, ce qui est un obstacle supplémentaire.

Néanmoins, à ce jour, plus de 70 000 entrepreneurs turcs sont parvenus à s'implanter ici. Ils emploient en Allemagne plus de 350 000 personnes et leurs transactions représentent un montant de 35 milliards d'euros. Ces chiffres nous ont été fournis par la Chambre germano-turque de commerce et d'industrie, qui évalue le montant des investissements à huit milliards par an. Parmi les 2,7 millions de

personnes d'origine turque vivant en Allemagne, 1,8 millions sont restées turques et les autres ont acquis la nationalité allemande et se sentent citoyens du monde. Je pense que l'entrepreneuriat - et bien sûr la réussite économique - amène en tout cas ces gens à mieux s'intégrer et à mieux s'identifier au pays. Je le constate régulièrement : ce sont précisément ceux issus des couches inférieures de la société et qui ont accédé à la classe moyenne qui s'identifient le plus à notre démocratie et qui en sont les piliers. Par conséquent il y va aussi de l'intérêt du pays d'aider les personnes venant des classes inférieures - malheureusement souvent d'anciens travailleurs immigrés - à s'élever au niveau des classes moyennes. Ce serait une excellente évolution, pour eux comme pour le pays.

Finalement, pourquoi les personnes d'origine turque deviennent-elles entrepreneurs ? On trouve plusieurs raisons à cela. L'un des principaux facteurs est la culture de l'indépendance économique propre aux Turcs. Mon père pensait autrefois : « Ah ! Si j'avais mon propre magasin ! » Il a travaillé 27 ans chez Siemens, en faisant les trois-huit, mais il a toujours rêvé de se mettre à son compte. Cette génération de travailleurs immigrés nourrissait en permanence ce rêve ; leur devise était : commencer modestement et grandir peu à peu. Un autre facteur important est le manque d'alternative, hormis le chômage. C'est malheureusement la réalité : de nos jours, les personnes issues de l'immigration et qui ont l'air un peu exotiques sont désavantagées sur le marché de l'emploi. Les statistiques ont montré que les personnes ayant un nom étranger et un passé migratoire, à qualification égale, voyaient leur candidature plus souvent rejetée, alors que les personnes ayant un nom à consonance allemande obtenaient plus facilement un entretien d'embauche. La discrimination existe bel et bien sur le marché de l'emploi. On devrait agir contre, et de mon opinion, les instances officielles et les institutions devraient commencer par régler la question en ce qui les concerne. Ce n'est qu'après qu'elles pourront envoyer des signaux positifs au monde de l'entreprise et aux entrepreneurs, en les incitant à embaucher davantage de gens issus de l'immigration. C'est pourquoi je préconise que les institutions, les services publics, la police mettent l'accent là-dessus. En tant qu'entrepreneur, je suis évidemment opposé à un système de quotas, mais j'approuverais pleinement une régulation morale et éthique allant dans ce sens.

Penchons-nous de plus près sur les entrepreneurs turcs : sur 70 000, seulement 10 % sont parvenus à avoir plus de dix salariés – ce sont eux, les véritables professionnels – alors que 50 % d'entre eux emploient moins de trois salariés – les micro-entrepreneurs. Ce sont ceux pour lesquels on est soulagé qu'ils ne soient pas une charge pour le pays et les contribuables, et c'est pour cela que l'on tolère cette niche. Mais les 40 % restants, voilà ceux qui ont absolument besoin d'être soutenus et épaulés par du conseil en entreprise et d'être aidés dans leurs projets de développement. C'est ainsi qu'ils deviendront les piliers de l'édifice démocratique que j'avais évoqué.

Permettez moi d'ajouter un dernier mot concernant la proportion des apprentis, car c'est un facteur important dans l'économie. L'Allemagne a développé un système de formation en alternance, mais dont le fonctionnement demeure mal connu de bon nombre de patrons d'origine turque. Aussi avons-nous commencé il y a plusieurs années à augmenter le nombre d'entreprises turques accueillant des apprentis en formation. Il y a quelques années, elles étaient à peine 6 %, actuellement elles sont 18 % et rejoignent la moyenne allemande, qui est de 25 %. En tant qu'entrepreneurs turcs, nous n'avons donc pas encore pris toute notre part de cette responsabilité sociale et sociétale, qui incombe aussi à l'entreprise ; ce sera sans aucun doute chose faite dans les prochaines années.

OLAF HAHN :

Je vous remercie pour cet exposé. Nous nous retrouvons à présent devant un défi : il nous manque une perspective française à la tribune mais nous avons des Français et des Françaises dans la salle, et j'espère qu'ils nous feront partager leur point de vue. Nous avons entendu plusieurs analyses, en revanche il me semble que nous avons évoqué encore assez peu de pistes de solutions, même si certaines viennent d'être effleurées. Dans le débat, je trouverais intéressant de dépasser l'aspect analytique pour privilégier et approfondir les propositions de solutions.

SUSANNE DORN, *Chargée des relations publiques et Chef de projet pour l'organisation ASM - Groupe de travail sur les personnes issues de l'immigration exerçant une activité indépendante, Hambourg :*

Je pourrais me présenter comme une « Allemande bio » travaillant au sein d'une organisation indépendante de personnes issues de l'immigration qui dépend de la Chambre de commerce de Hambourg. Je voudrais aborder le sujet sur le plan pratique parce que nous avons entendu beaucoup de choses, notamment dans les discours de MM. Kolb et Sorgeç, qui sont en résonance avec ce que nous vivons au quotidien. J'aimerais présenter la manière dont nous essayons de consolider la situation de ces personnes. Le groupe le plus important à Hambourg est d'origine turque. Nous proposons du conseil en création d'activités indépendantes, selon un modèle en quatre phases. Il s'agit d'un modèle tout nouveau, testé actuellement en Allemagne à grande échelle. Il débute par la phase préliminaire, lors de laquelle ces personnes viennent nous voir avec l'intention de s'installer à leur compte et il s'achève une fois ce projet réalisé, un an ou un an et demi plus tard. Cela signifie que nous avons des conseillers qui se rendent dans ces entreprises toutes récentes, qui entretiennent le contact et qui discutent de la situation des affaires, de la manière de redresser ou d'améliorer le bilan, et de ce qui ne va pas comme prévu. C'est là qu'est le problème : elles sont vite créées, vite fonctionnelles et vite en dépôt de bilan, du fait du manque de préparation et de qualification. L'autre pan de notre activité, que nous avons mis en place seulement depuis le début de l'année, ce sont des cours où sont intégrés des modules d'allemand. Ainsi, nous proposons un soir en semaine un séminaire de marketing, précédé d'une heure de cours de langue orienté sur le vocabulaire pratique adéquat, parfois sous forme de jeu de rôle, afin que les participants puissent suivre plus facilement ces sessions de formation continue qui se déroulent en allemand.

Hier, il était question, dans le débat, d'identité, de confiance en soi et a contrario de manque d'assurance. L'important, c'est de donner aux entrepreneurs confiance en eux - c'est une part de notre mission. En 2006, à l'instigation du maire de Hambourg, nous avons fait le portrait de 49 entrepreneurs établis dans la commune mais parlant turc : l'ensemble a été publié en plusieurs langues et a fait l'objet d'une exposition itinérante. Elle a été présentée deux semaines à l'hôtel de ville, ainsi que dans les centres commerciaux de Hambourg

et au Parlement européen de Bruxelles. Ces hommes et ces femmes, ainsi que leur famille et leurs amis, en ont tiré une grande fierté, à juste titre. Cela a eu des répercussions positives, en mettant en valeur ce qu'ils apportent à la société : valoriser leurs performances constitue un point essentiel de la politique d'intégration. J'aurais encore beaucoup à dire sur le sujet mais je laisse la parole.

FARUK CERAN, *Directeur de SELF e.V., Stuttgart* :

Je suis président d'une fédération d'entreprises dans le Bade-Württemberg, à Stuttgart, et j'ai été ravi par les interventions de MM. Soydemir et Sorgeç. Ce que je constate, c'est que lorsque nous créons des associations de personnes issues de l'immigration, nous devons systématiquement faire comprendre à nos partenaires – que ce soit la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers ou le pôle « développement économique » des municipalités – qu'il ne s'agit nullement de structures parallèles. Je suis convaincu que, comme dit le proverbe turc : « L'argent et l'économie n'ont pas de couleur, pas de religion, pas de culture. » Dans le commerce, les deux parties ont un intérêt commun et recherchent un équilibre gagnant-gagnant avant de conclure un marché. C'est pourquoi il est tellement important de ne pas créer de structures parallèles tournées explicitement vers tel ou tel pays. C'est à nous et aux associations de migrants qu'il revient de jouer le rôle de passerelle. En tant que fédération d'entreprises, nous ne pouvons assurer les mêmes niveaux de service que ceux offerts par les Chambres ou les grandes organisations patronales – et nous n'en avons pas la prétention. Mais le fait est qu'il demeure – M. Boulogne l'a en partie évoqué – une certaine « distance affective » qui sépare les migrants des institutions ; on la retrouve également au niveau social lors des séances d'information destinées aux parents et lorsqu'il est question de participation sociale ou politique. Les associations de migrants gardent elles aussi cette « distance », indépendamment du niveau d'éducation et de la maîtrise de l'allemand. Nous nous considérons donc avant tout comme un organisateur de réseau, comme un pont destiné à réduire cette « distance affective » et à rétablir le contact avec les différentes institutions.

Bien que le thème de l'intégration soit toujours ou très souvent relié à des problèmes, je voudrais ici en souligner la valeur positive. En

effet, le fait que des personnes issues de l'immigration deviennent entrepreneurs représente une chance unique, sur le plan social, de transposer leur potentiel dans notre société. L'intégration professionnelle de cette population, l'intégration des jeunes à qui l'on ouvre des perspectives en leur proposant un stage, une formation ou un emploi développent chez eux un sentiment de confiance en soi et en l'avenir. En prenant conscience de leur propre valeur, ils font le premier pas sur la voie d'un engagement actif et responsable au sein de la société.

Une dernière remarque : nous devons veiller à ne pas devenir un club élitiste qui s'adresserait exclusivement à un petit groupe marginal. Néanmoins, il y a un réel besoin d'institutions comme la nôtre qui puisse atteindre et proposer ses services aux petites voire très petites entreprises, et parfois aux moyennes, dans le but de valoriser leur potentiel. Il va de soi que les grandes entreprises n'ont pas besoin de ce type de soutien.

JAN BOULOGNE :

A mes yeux, l'une des choses essentielles qu'a dites M. Ceran est la suivante : il faut être ouvert, tourné vers les autres, et ne pas se replier sur soi avec la tentation de créer des structures parallèles à caractère national. Ainsi, en collaborant avec Betiad, nous avons été très surpris de constater qu'ils n'avaient pas choisi de s'appeler « Fédération des entrepreneurs turcs » mais « Fédération des entrepreneurs actifs ». Ils ont fait le choix délibéré d'occulter le fait qu'ils sont d'origine turque. Hier soir, à Berlin, nous avons une réunion avec une autre fédération d'entrepreneurs turcs et nous avons pu réaliser combien il est difficile pour eux de quitter ce groupe. Pour nous, la difficulté majeure est de parvenir à atteindre les entrepreneurs turcs individuellement. J'ai l'impression que la fédération turque a beaucoup de mal à gérer les relations avec les autres nationalités. En fait, vous avez raison : ce serait merveilleux s'il n'existait pas de structures parallèles. Mais la question demeure malgré tout : est-il possible d'échapper à cette tendance ? J'ai l'impression qu'il y a nécessairement une sensibilité nationale dans ces organisations. Seulement ensuite on ira vers les autres organisations, de préférence les fédérations officielles du pays d'accueil. C'est une question complexe, et peut-être quelqu'un peut m'éclairer sur ce point.

NIHAT SORGEÇ :

Je voudrais réagir à ce que M. Ceran a dit. En tant que Chambre germano-turque de commerce et d'industrie, nous nous efforçons d'aider en priorité la catégorie des entreprises médianes, c'est-à-dire les 40 % d'entreprises turques qui emploient entre trois et dix salariés, car ce sont elles qui en manifestent le besoin, afin de conforter leur situation économique. A cet égard, nous tâchons depuis le début de soutenir les entrepreneurs turcs à tous les niveaux ; nous veillons non seulement à leur réussite économique mais encore à leur meilleure intégration sociale. Aussi essayons-nous d'être actifs partout en Allemagne. Notre centrale est à Cologne, mais il y a six mois, nous avons ouvert une annexe à Berlin et il est prévu à terme d'ouvrir aussi des antennes dans toutes les grandes villes, à Hambourg, à Munich, à Stuttgart, etc...

En outre, du fait même de nos statuts, nous tendons à faire de l'intégration une réalité. En effet, ils stipulent que 50 % des membres du comité directeur soient allemands, et 50 % d'origine turque. Actuellement, notre président est M. Rainhardt Freiherr von Leoprechting - il est, comme son nom l'indique, d'origine allemande. Nos statuts précisent également que l'alternance au niveau de la présidence s'opère après deux mandats, comme c'est le cas pour la Chambre germano-turque d'Istanbul. Aux prochaines élections, le président devra donc être d'origine turque, et nous essayons déjà de préparer cette échéance. Demain se tiendra notre assemblée générale à Munich, et je me ferai un plaisir d'y communiquer vos suggestions.

MEHMET KOKSAL, *Journaliste auprès d'Inter Press Service, Bruxelles :*

Je viens d'apprendre que je ne suis pas un « bio-Belge » mais un Belge génétiquement modifié ! J'ai quelques questions à propos des structures parallèles dont on a parlé. Je voudrais connaître le fonctionnement des fédérations et savoir pourquoi il y a une nécessité pour les entrepreneurs d'origine turque de créer une fédération d'entreprises. En effet, cela supposerait que les « bio-Belges » qui ont leurs fédérations ne défendent pas bien les intérêts des « Belges génétiquement modifiés ». Est-ce le cas ? Sinon, quels problèmes rencontrent les entrepreneurs d'origine turque créateurs d'entreprise ?

Seconde question : quand M. Sorgeç a dit que sur 2,7 millions de personnes d'origine turque en Allemagne, 900 000 ont pris la nationa-

lité allemande, est-ce que cela a favorisé la création d'entreprise, et est-ce que ces personnes se reconnaissent davantage dans les structures économiques allemandes ? Compte tenu du coefficient de ces représentations, pourquoi l'Allemagne, du point de vue de l'intégration, s'en sort mieux que d'autres pays ? M. Kolb a avancé comme motif les outils de placement, la formation en alternance et le dynamisme de la création d'entreprise. Mais cela existe partout ; alors pourquoi est-ce plus efficace en Allemagne ?

MUSA SOYDEMIR :

Pourquoi avons-nous fondé cette fédération ? Pour nos membres, naturellement ! Un de nos problèmes majeurs est la maîtrise de la langue, MM. Ceran et Sorgeç l'ont aussi évoqué. De nombreux patrons de la première génération ont des difficultés en allemand. Betiad les a accompagnés pour franchir cet obstacle, et à présent ils viennent vers nous avec le désir de s'informer. Au départ, ils ignorent bien souvent ce qu'est une IHK et quel est le rôle de Betiad et d'Unizo. Tel entrepreneur ouvre un commerce, sans aucun document officiel ni autorisation, jusqu'au jour où arrive un représentant de la municipalité ou un contrôleur des impôts, pour qu'il se mette en règle. Dans ce contexte, une fédération comme la nôtre est d'un grand secours. Le nom de l'organisation, turc ou allemand, ne joue qu'un rôle secondaire. Choisir un nom allemand a cependant l'avantage d'attirer davantage les entrepreneurs belges ou turcs.

Une autre raison pour laquelle nous avons fondé Betiad est que nous étions désireux d'élargir notre notoriété et de trouver un partenaire analogue. Actuellement, notre organisation a lié des contacts avec une dizaine d'autres fédérations d'entrepreneurs, et nous comptons environ 5 000 membres, qui ne sont pas tous d'origine turque.

HOLGER KOLB :

Merci M.Koksal pour votre question ; je me désole de constater que j'oublie chaque jour un peu plus le français que j'ai appris à l'école, et j'espère que j'ai cependant bien saisi le sens de votre question, à propos du degré de discrimination. En effet, la discrimination à l'embauche liée à l'origine - pour n'importe quelle activité professionnelle, pas seulement pour le travail indépendant - est généralement

nettement moindre en Allemagne que dans les autres pays. Les raisons de ce phénomène sont multiples.

Ce dont nous sommes certain - et là il y a probablement divergence d'opinion - c'est que cette différence entre l'Allemagne et par exemple les Pays-Bas s'explique par le fait que ces derniers ont pratiqué une forme de multiculturalisme qui s'apparenterait presque à une forme de « ségrégation », qui à la longue s'est révélée fatale pour l'intégration sur le marché de l'emploi. On peut certainement leur prêter d'excellentes intentions. Ils ont d'ailleurs très tôt reconnu être une terre d'immigration, à la différence de l'Allemagne. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas, et en ayant voulu bien faire, ils n'ont pas anticipé les conséquences à long terme de leur politique. Peut-être est-ce là l'un des motifs de cet écart entre l'Allemagne et les Pays-Bas. Par ailleurs, l'on avance bien des explications concernant les différences entre les autres pays, et l'on discute comme si le degré de discrimination dans certains pays était plus grand que dans d'autres, mais cela ne me convainc guère. Il n'existe certainement pas de consensus à ce sujet, ni d'explication unique et allant de soi.

NIHAT SORGEÇ :

Si j'ai bien compris, vous aimeriez savoir si ceux qui ont pris la nationalité allemande sont mieux intégrés. En effet, l'on constate qu'il y a parmi eux bien plus de personnes qui se sont installées à leur compte. En général, ce sont ceux qui s'investissent beaucoup ici, ceux qui ne se sont pas seulement résignés à passer le restant de leurs jours en Allemagne mais qui sentent qu'ils ont réussi - en tout cas beaucoup d'entre eux. L'on observe qu'à la seconde et à la troisième génération, ceux qui se sont intégrés ici vont jusqu'à revendre le patrimoine qu'ont acquis leurs parents dans leur pays d'origine pour investir ici et se mettre à leur compte. Par un mouvement de reflux, l'argent que nos parents avaient investi au pays revient peu à peu en Allemagne ou dans les autres pays d'adoption. Les maisons que nos parents ont fait construire naguère en Turquie sont revendues et les sommes sont réinvesties ici dans la création d'entreprises. Désormais, ceux qui investissent ici dans l'immobilier et qui accèdent à la propriété sont bien plus nombreux qu'auparavant. C'est le signe qu'ils s'identifient à ce pays et qu'ils ont le sentiment d'avoir réussi.

Seconde question : pourquoi les entrepreneurs d'origine turque ont-ils ressenti le besoin de créer des fédérations ? La raison majeure est qu'ils avaient le sentiment que leurs intérêts n'étaient pas parfaitement défendus par les institutions allemandes. De plus, ils devaient faire face à des difficultés spécifiques, par exemple pour l'obtention des visas, pour les transferts d'argent et de marchandises, etc... La nécessité de fonder leurs propres fédérations s'explique donc par le besoin de voir leurs intérêts représentés et défendus. Toutefois, ces fédérations n'ont pas vocation à perdurer, mais plutôt à disparaître dès que le besoin ne s'en fera plus ressentir. Dans cette perspective, si dans dix ou quinze ans nos objectifs sont atteints, alors beaucoup d'entre elles disparaîtront d'elles-mêmes lorsque le processus d'intégration sera complètement réalisé de part et d'autre.

HOLGER KOLB :

J'aimerais reprendre la parole pour réagir à l'intervention de M. Ceran. Outre la dimension économique du travail indépendant, dont les répercussions en terme de fiscalité peuvent être positives, je crois qu'il existe une dimension sociétale liée à l'entrepreneuriat. En effet, la profession classique qui permettait une ascension sociale, l'enseignement, a perdu cette vertu. Ainsi, les professeurs qui enseignaient en Allemagne dans les années 50, 60, 70 ont pu de cette manière s'élever sur l'échelle sociale. Cette fonction de promotion sociale s'est perdue aujourd'hui, et ce sont les enfants de professeurs qui deviennent professeurs.

Si l'on se demande quel pourrait être le nouveau métier favorisant l'ascension sociale, je répondrai sans hésiter que c'est celui d'entrepreneur. Or il ne suffit pas de décréter qu'il faut encourager l'entrepreneuriat parce que c'est un moyen de générer de la croissance économique et d'apporter une contribution positive sur le marché de l'emploi. Je crois plutôt que grâce à l'entrepreneuriat, de nouvelles formes d'ascension sociale et de nouveaux modèles sociaux pourront émerger. L'entrepreneuriat peut apporter beaucoup à la société : animé d'un tel esprit, on peut repousser un peu à l'arrière-plan les discours alarmistes qui n'évoquent que les problèmes liés à l'intégration, ou du moins les relativiser. Si l'intégration est bien sûr parfois source de difficultés et de désagréments, elle n'en est pas moins une force au regard de la société toute entière.

FARUK CERAN :

Je voudrais insister sur ce que vous venez de dire, M. Kolb. Nous menons une grande étude dans la région de Stuttgart à partir d'un questionnaire relativement détaillé d'une trentaine de pages. Il y a de quoi s'arracher les cheveux quand on veut aborder ce sujet comme chercheur en sciences économiques. Mais comme nous avons un capital confiance auprès des entreprises, nous pouvons nous permettre de leur demander de consentir à cet effort. Nos observations ont notamment porté – M. Sörgeç et vous-même l'avez aussi en partie évoqué – sur les mobiles qui poussent les individus à se mettre à leur compte ; l'un d'eux est la misère. Mais ce cas de figure n'est pas la règle dans la région de Stuttgart. Cela tient au fait que nous sommes une région économiquement forte et que les gens définissent leur statut social par le fait d'être entrepreneur. Ceci est très important. Le processus d'intégration va de pair avec le désir que les personnes ont de trouver leur place au sein de la société et de se réaliser. En sociologie, on se réfère à la pyramide des besoins de Maslow : on cherche d'abord à satisfaire les besoins physiologiques, puis les besoins de sécurité, puis les besoins sociaux. Au sommet de la pyramide se trouvent les besoins liés à l'accomplissement et à l'épanouissement personnels. Dans une région comme celle de Stuttgart, c'est à ce dernier niveau que l'on se situe : bien sûr, les gens ne songent pas à démissionner de chez Bosch, Daimler ou Porsche, mais beaucoup – aussi parmi nos membres – travaillent volontairement à temps partiel dans ces grandes entreprises pour se laisser du temps pour gérer en parallèle leur snack ou leur activité de grossiste en téléphonie mobile. En effet, puisque dans ces grandes entreprises leur carrière ne progresse pas autant qu'ils le voudraient, et ce en dépit d'une solide formation, ils misent sur leur activité indépendante pour s'élever socialement. De cette manière, une nouvelle génération d'entrepreneurs voit le jour, confiants, sans complexe et par conséquent prêts à s'intégrer.

BÜLENT ERINKURT, *Président du Forum turc chez Bosch, Stuttgart :*

Exactement ! Tout d'abord merci beaucoup à tous pour vos interventions ! Je suis ingénieur chez Bosch depuis cinq ans, et en même temps fondateur et porte-parole du Forum turc chez Bosch. Il s'agit d'un réseau de collaborateurs turcs, qui compte actuellement plus de 200 membres. En outre, je fais partie des personnes évoquées par M.

Ceran, puisqu'en marge de mon activité professionnelle de salarié, j'exerce un autre métier : j'ai fondé un cabinet de conseil en gestion d'entreprise, « Ethno Consulting ».

Je voudrais adresser une question concrète aux représentants des fédérations d'entreprises, pour embrayer sur ce qu'a proposé M. Hahn concernant les stratégies à développer. Nous tous ici, nous livrons une analyse du problème, parfois très abstraite. Je suis ingénieur, j'essaie donc de réfléchir de manière pragmatique et j'aimerais voir ou entendre des amorces de solutions. Ma question est la suivante : les fédérations d'entreprises ont-elles des stratégies concrètes et des projets à proposer, dans la mesure où elles veulent favoriser l'intégration grâce au développement d'activités indépendantes ?

JAN BOULOGNE :

Pour être clair, nous préparons en ce moment un accord entre Unizo et Betiad. Il y sera question de la possibilité pour les membres de Betiad d'utiliser tous les services que nous offrons déjà aux membres d'Unizo. L'accent sera mis particulièrement sur les services fondamentaux relatifs à la création d'entreprise, mais aussi sur le coaching, en lien avec le ministère, et sur l'aide pour trouver des financements auprès des structures spécialement mises en place.

Par ailleurs, nous avons développé à l'usage de nos membres une base de données qui répertorie tous les renseignements utiles, et nous en autoriserons l'accès aux membres de Betiad. Le troisième point concret, c'est que nous sommes reconnus par le gouvernement comme une organisation représentative, ce qui nous offre l'occasion et la possibilité d'établir un dialogue avec les autorités. Ce sont les points spécifiques sur lesquels nous voulons discuter avec Betiad ou leur donner mandat, avant de négocier avec le gouvernement. Enfin, le quatrième thème concret sur lequel nous travaillons pour cet accord concerne la manière dont nous allons collaborer sur le plan international, car Betiad a une connaissance approfondie de ce domaine, ce qui nous intéresse beaucoup.

NIHAT SORGEC :

En tant que fédération d'entrepreneurs, le cœur de notre mission tient naturellement dans la représentation et la défense des intérêts de nos membres. Mais au-delà, en tant que Chambre de commerce et

d'industrie ayant vocation à faire le pont entre la Turquie et l'Allemagne, nous sommes aussi responsables dans le domaine social et sociétal. A ce propos, j'avais peut-être rapidement évoqué tout à l'heure le fait que nous soutenons et finançons l'effort de formation à travers quelques projets, surtout auprès des entrepreneurs d'origine turque. Nous les informons, nous les encadrons et nous les déchargeons d'une charge très prenante, l'organisation de la formation. Nous sommes aussi en train de parlementer une fois de plus avec les institutions – et c'est malheureusement un obstacle – pour que la dispense d'aptitude à la fonction de formateur soit une nouvelle fois prolongée. En effet, depuis le premier janvier, cette dispense n'est plus accordée, si bien que chaque entrepreneur doit désormais déterminer une aptitude à la fonction de formateur pour pouvoir délivrer une formation. Cela ne va pas faciliter leur recrutement.

Nous animons aussi différents groupes de travail : des groupes « Industrie automobile », « Jeunes entrepreneurs », un groupe « Marketing des entrepreneurs turcs » et plusieurs autres sur le commerce entre la Turquie et l'Allemagne. Mais notre ambition ne se limite pas seulement à encourager la création d'entreprises : nous voulons aussi qu'elles durent dans le temps. C'est pourquoi, dans le cadre de nos formations sur ce thème, nous nous efforçons de sensibiliser les participants au fait que la proportion de ceux qui font faillite est extrêmement élevée. Nous essayons également d'attirer leur attention sur le fait qu'ils doivent se montrer très prudents et bien réfléchir avant d'engager le reste de leur vie dans ce projet. Nous nous estimerons satisfaits si nous parvenons à les convaincre, car ceux qui ont fait faillite et ont perdu 50 000 ou 100 000 euros ont d'énormes difficultés par la suite à s'en sortir et deviennent dès lors une charge pour la société. Cela nous intéresse donc de poursuivre ces séminaires sur la création d'entreprise afin de mieux préparer ces personnes à ce qui les attend. Comme Mme Dorn l'a précisé, il s'agit au moins autant de les informer sur ce thème et de les épauler au tout début de leur projet que de les accompagner pendant les premiers temps afin qu'ils soient en mesure de surmonter les nombreuses difficultés qui les attendent durant les deux premières années. Ce n'est qu'une fois qu'ils ont passé cette période critique que nous pouvons les laisser plus autonomes.

OLAF HAHN :

Permettez moi à présent de poser une question pour approfondir le débat. Il y a environ un an, le quotidien *Bild* (le plus diffusé en Allemagne et qui s'apparente à la presse de boulevard) titrait à la une : « Le maître de l'avenir est turc. » L'article développait entre autres la possibilité offerte aux jeunes d'origine turque de suivre une formation en alternance. Or les chiffres dans ce domaine ne sont guère convaincants. On constate donc que relativement peu de jeunes d'origine turque réussissent une formation en alternance. Bien que notre débat ne porte pas sur la formation, les questions de libre entreprise sont incontestablement liées à celles de la formation ; c'est la raison pour laquelle on ne peut évidemment pas dissocier les deux groupes de travail. Aussi j'aimerais avoir le point de vue de nos orateurs à la tribune : selon vous, jusqu'où s'étend la mission des Chambres de commerce ? Outre les entrepreneurs existants, ne doivent-elles pas aussi prendre en compte ceux qui se destinent à le devenir ? N'est-il pas de leur ressort d'élaborer des formations allant dans ce sens et ainsi de garantir à notre système de formation par alternance la possibilité de perdurer en dépit du vieillissement démographique ? Si je puis me permettre de vous poser la question de façon abrupte, que faites-vous pour la formation des jeunes d'origine turque ou que prévoyez-vous de faire ?

NIHAT SORGEÇ :

Nous avons actuellement un projet en cours avec le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche : « Job-Starter ». Dans le cadre de ce projet, nous sensibilisons les entrepreneurs d'origine turque (majoritairement eux, mais pas exclusivement non plus) à l'intérêt de la formation par alternance. Nous leur apportons un encadrement, un accompagnement et de l'information ; nous nous chargeons de sélectionner les jeunes qu'ils recherchent et nous réalisons aussi ce qui pourrait s'apparenter à du suivi socio-éducatif, parce que les conflits entre la première génération des entrepreneurs turcs et les seconde et troisième générations sont très fréquents. En effet, les anciens ont un mode de management un peu trop autoritaire que les jeunes, qui ont grandi en Allemagne, ont du mal à accepter. Cet accompagnement socio-éducatif se révèle donc indispensable, faute de quoi le taux d'abandon de ces sessions de formation serait extrêmement

élevé. Nous essayons aussi de lutter contre ces abandons précoces en suivant et en accompagnant les patrons durant la période de formation de leurs apprentis.

Ce suivi nous permet également d'évaluer correctement la formation des jeunes. Nous rappelons régulièrement aux entreprises formatrices leurs devoirs, et pas uniquement leurs droits, afin que l'alternance se déroule au mieux. Nous devons aussi les convaincre que plus elles apporteront d'attention et de connaissances à leurs apprentis et plus elles pourront attendre en retour d'investissement de leur part. Ainsi, quand on leur transmet, surtout durant les six ou douze premiers mois de leur formation, qui dure trois ans, des savoirs, des savoir-faire, en somme de l'expérience, le bénéfice pour eux-mêmes comme pour l'entreprise est bien supérieur à ce qu'il serait s'ils étaient livrés à eux-mêmes. La décision de consentir à cet effort appartient aux chefs d'entreprise car la plupart d'entre eux, avant d'être turcs, grecs ou allemands – et indépendamment de leur origine – sont des entrepreneurs et doivent agir en tant que tels. C'est pourquoi nous devons les convaincre que former des jeunes n'est pas seulement une responsabilité à l'égard de la société, mais encore une tâche du ressort des entrepreneurs pour assurer la relève et l'avenir de l'entreprise. Nous sommes partants pour mener ce long travail de persuasion, qui s'est révélé efficace puisque le pourcentage d'entreprises turques proposant une formation en alternance est passé de 6 à 18 % dans les huit dernières années. C'est une hausse non négligeable, et à l'avenir nous poursuivrons nos efforts dans ce sens pour améliorer encore ce chiffre.

Toujours dans le cadre du programme fédéral « Job-Starter », nous voudrions démarrer une initiative à destination des chefs d'entreprise d'origine turque qui leur faciliterait les choses : nous souhaitons leur offrir la possibilité de suivre les sessions de formation et de conseil dans leur langue maternelle, s'ils le souhaitent. A mon avis, c'est une initiative nécessaire, surtout pour ceux qui ne maîtrisent pas parfaitement la langue allemande, pour qu'ils puissent devenir autonomes et indépendants. Il ne s'agit pas seulement de traduire des prospectus, mais bien plus d'offrir dans la langue maternelle un encadrement et un conseil personnalisés. Voilà les actions prioritaires. Par ailleurs, j'ai rencontré de nombreux entrepreneurs turcs dotés d'une excellente formation, acquise en Turquie, et qui sont arrivés ici il y a peu,

suite à un mariage. Ils méritent aussi d'être aidés, et ce dans leur langue maternelle, car ce sont des personnes qui sont de toute façon bien plus qualifiées que la première génération arrivée ici ne l'était. Ils représentent un potentiel que l'Allemagne pourrait mieux valoriser si elle acceptait d'investir un peu plus en leur faveur.

MUSA SOYDEMIR :

Notre fédération d'entreprises en Belgique n'existe peut-être pas encore depuis très longtemps, mais ce que nous essayons de faire depuis six ou sept ans, c'est de créer des écoles où qui privilégient avant tout l'apprentissage et l'étude de la langue. Le problème des jeunes d'origine turque en Belgique, c'est qu'ils parlent certes tous flamand ou français, mais lorsqu'ils s'avisent d'entrer à l'université, leur niveau de langue n'est pas suffisant. En seconde année d'études supérieures, seuls 10 % des étudiants ont un arrière-plan migratoire. On réalise donc l'importance qu'il y a à vaincre dès l'origine cette fracture linguistique par une meilleure coordination des efforts dès le cycle primaire. Ce projet d'école, « Lucerna », est financé par des entrepreneurs turcs et récemment aussi par l'État belge. A la fin de cette année scolaire, nous procéderons à l'évaluation du projet. Dans ce contexte, les parents jouent pour leurs enfants un rôle d'exemple essentiel quant à l'insertion dans la vie active.

Je crois fondamentalement que nous sommes sur le bon chemin avec notre organisation, même si ce n'est pas toujours facile de présenter des solutions efficaces et applicables. Peut-être doit-on simplement penser l'intégration à long terme, puisque dans 20 ou 30 ans, les choses auront de toute manière évolué. Ce qui pose problème aujourd'hui peut se révéler être à l'avenir un potentiel insoupçonné.

MEHMET KOKSAL :

M. Sörgeç a parlé de quotas ethniques, ce qui est assez surprenant mais intéressant de la part d'un entrepreneur. Voilà bien un sujet qui pourrait diviser les entrepreneurs entre les Allemands et ceux issus de l'immigration. Je voulais lui demander s'il pensait à des quotas ethniques dans le secteur public mais pas dans le secteur privé, ou dans les deux. De quel pourcentage s'agirait-il ? Ces quotas seraient-ils ou non limités dans le temps ? Enfin, comment concilier ce concept avec le principe du libéralisme économique ?

NIHAT SORGEÇ :

Il doit s'agir d'un malentendu : je n'ai pas parlé de quotas ethniques mais éthiques, parce qu'en tant qu'entrepreneur, l'instauration d'un système de quotas ne correspond ni à mon idéologie ni à ma philosophie. En revanche, j'ai évoqué la possibilité pour une période transitoire d'appliquer des quotas éthiques, moraux, afin que les institutions, les services publics, la police, les pompiers donnent aussi leur chance à ces personnes. Actuellement, il y a une campagne d'affichage à l'initiative de M. Günter Piening, chargé des questions d'immigration pour la ville de Berlin. J'ai placardé ces affiches partout dans notre centre de formation : on y voit des jeunes d'origines diverses, avec le slogan « Nous avons besoin de toi ! » Fantastique ! Le côté positif, c'est que de telles affiches existent, le côté négatif, c'est que la mise en pratique tarde à venir. A Berlin, 40 % des jeunes et 50 % des bébés qui naissent sont issus de l'immigration. Ce sont des chiffres démographiques ; nul besoin d'être devin pour comprendre où va notre société, où nous en serons dans 20 ou 30 ans. C'est la raison pour laquelle on devrait prendre à titre préventif diverses mesures pour bâtir une société nouvelle qui soit une source d'enrichissement pour le pays. Nous savons – les scientifiques nous l'ont montré – que les phénomènes de migration sont et ont été source d'enrichissement, tant sur le plan culturel que sur le plan économique : on mérite toujours d'en retenir quelque chose.

FARUK CERAN :

J'aimerais ajouter rapidement un mot concernant ces quotas. Cela reste une revendication que nous, fédération d'entrepreneurs, formulons avec prudence. En tant que représentant du monde économique, nous croyons aux forces du marché : l'offre et la demande s'équilibrent réciproquement. Mais nous savons également, au moins depuis la crise économique, que l'intervention peut s'avérer elle aussi nécessaire. Si les banques n'avaient pas reçu le soutien de l'État, l'économie serait peut-être actuellement encore paralysée par la crise. Cela signifie qu'il peut être parfois nécessaire de recourir, temporairement, à la *discrimination positive* pour pouvoir créer un équilibre – c'est un mot à double tranchant, mais je me risque à l'employer car je pense que vous le comprendrez sans malentendu. C'est déjà le cas pour les handicapés et pour la parité hommes-femmes ; malgré

cela et bien que les mouvements féministes se soient battus durant de longues années pour les droits des femmes, celles-ci n'ont toujours pas, notamment dans le monde du travail, un statut équitable du point de vue des revenus et des possibilités d'avancement. C'est pourquoi j'estime qu'il convient d'assumer une responsabilité morale, comme M. Sorgeç l'a souligné, à l'égard des personnes issues de l'immigration.

A présent, je développerai rapidement l'aspect pratique. En tant que fédération d'entrepreneurs, nous exerçons naturellement les fonctions que M. Sorgeç a citées. En outre, les fédérations sont aussi des interlocuteurs appréciables lorsqu'il s'agit de proposer à des jeunes des stages ou des formations en alternance. Actuellement nous avons un projet à Stuttgart intitulé « Jeunes en stage pour Stuttgart ». Des jeunes nous sont adressés – plus de 90 % sont issus de l'immigration – pour que nous leur trouvions des stages. Je rappelle que nous avons affaire au groupe le plus difficile, car beaucoup d'entre eux n'ont même pas un diplôme de type brevet des collèges, sans lequel il leur est impossible de suivre une formation : le niveau des stages proposés doit donc être très accessible. C'est pourquoi, avant d'accéder réellement à une formation, certains de ces jeunes doivent être remis à niveau ; c'est là que l'on doit savoir mettre à profit le potentiel que représentent les entrepreneurs ayant un arrière-plan migratoire, même s'ils n'ont pas tous les aptitudes pour former des jeunes. En effet, il existe un facteur psychologique très important : connaissant personnellement dans leur entourage ou leur famille des travailleurs n'ayant pas su s'intégrer, ils sont tout à fait prêts à donner leur chance à des jeunes. Ils savent d'expérience que parmi leurs enfants, leurs neveux ou les jeunes de leur entourage, beaucoup n'ont pas la chance d'entrer sur le marché du travail, et ce pour des raisons multiples : peut-être ont-ils de mauvaises notes à l'école, peut-être les jeunes filles portent-elles le voile, etc... Dans une ville telle que Stuttgart, dont plus de 45 % de la population est d'origine immigrée, notre association se présente également comme un interlocuteur sur les questions d'emploi féminin. Il existe un réseau de qualification spécifique pour les femmes appartenant à un milieu défavorisé. Qui sont-elles au juste ? A 80 %, ce sont des femmes ayant un arrière-plan migratoire. Dans ce domaine également, nous cher-

chons grâce à ces projets à apporter une plus-value concrète aux personnes défavorisées.

AHMED MOUHSSIN :

J'aimerais avoir des précisions sur la chambre germano-turque : s'agit-il d'un soutien aux entreprises turques qui viennent investir en Allemagne, ou bien considérez-vous que les entreprises créées par des personnes issues de la communauté turque d'Allemagne sont des entreprises turques ? Par ailleurs, quant au pourcentage de jeunes en formation, vous parliez de 6 % au départ, pour arriver à 18 % aujourd'hui dans les entreprises dirigées par des personnes issues de l'immigration ; j'aurais voulu connaître la moyenne nationale pour juger de l'évolution.

Une question à M. Boulogne : vous êtes l'un des responsables d'Unizo, et je voulais savoir si dans la collaboration avec Betiad - la Fédération des entrepreneurs actifs - et parmi ces entrepreneurs, certains sont devenus des membres influents de l'Unizo. Y a-t-il une intégration véritable, et comment l'évaluez-vous ?

NIHAT SORGEÇ :

Pour répondre à votre première question sur la Chambre germano-turque de commerce et d'industrie, la TD-IHK : elle souhaite refléter ce qualificatif de *germano-turque*, et c'est pourquoi presque 30 % de nos membres sont des consortiums, des entreprises ou des entrepreneurs allemands, à l'image de notre président, M. Rainhardt Freiherr von Leoprechting, cadre au sein du groupe Metro AG. Ce grand groupe de distribution a très fortement investi en Turquie : plus d'un milliard d'euros d'investissement ces dernières années avec les chaînes de magasins Cash & Carry, Real, Media Markt, ou encore Saturn. Toutes ces enseignes du groupe Metro sont présentes à Istanbul, Ankara, Izmir et dans d'autres grandes villes de Turquie, et les dirigeants comptent bien poursuivre cette expansion. De telles entreprises, considérées comme allemandes en Allemagne, veulent prendre pied sur le marché turc. D'autre part, les entreprises allemandes qui ont saisi l'intérêt qu'elles pouvaient tirer de l'économie « communautaire » en Allemagne, et qui voient dans la population turque une possible clientèle, sont elles aussi des membres potentiels de la TD-IHK ;

il va de soi que nous devons également représenter leurs intérêts, conformément à nos statuts.

Nous qui voulons bâtir un pont économique entre la Turquie et l'Allemagne, nous comptons parmi nos membres de très nombreuses entreprises turques, mais aussi plus de 200 chambres commerciales de différentes régions de Turquie. Si ces dernières font partie de la TD-IHK, c'est parce qu'elles souhaitent que leurs membres puissent investir et commercialiser leurs produits en Allemagne. Nous nous efforçons d'ailleurs de toujours les mettre en relation avec les chambres commerciales allemandes, afin de créer un effet de synergie.

Enfin, notre activité consiste bien entendu – et c'est cela qui me correspond le mieux, avec quoi je m'identifie le plus – à représenter les intérêts des entrepreneurs turcs ou d'origine turque vivant en Allemagne, parmi lesquels je me compte. Je souhaite être défendu par la chambre commerciale la plus adaptée qui soit, et nous sommes évidemment très actifs dans ce domaine.

Concernant la seconde question, pour ce qui est du pourcentage des formations réalisées par des entrepreneurs turcs, j'ai cité le chiffre de 18 %, avec comme source les entrepreneurs turcs. Vous pourriez d'ailleurs consulter la page du Ministère fédéral de l'Économie, qui vous renseignerait de façon précise et détaillée sur les chiffres, par exemple sur la proportion d'entrepreneurs ayant un passé migratoire qui proposent des formations. Parmi les employeurs turcs et d'origine turque, ils sont 18 %, tandis que parmi les Italiens par exemple, chose intéressante, ils sont bien moins nombreux, environ 6 à 8 %. Ainsi, vous pouvez constater que les efforts auxquels nous avons consenti ces dernières années ont porté leurs fruits. Cela tient avant tout au fait que nous avons sensibilisé ces entrepreneurs à la responsabilité sociale qui leur incombe : participer à la formation est certes un de leur devoir, mais a aussi des retombées positives pour l'entreprise.

JAN BOULOGNE :

Soyons concrets : nous travaillons depuis plus de dix ans avec les entrepreneurs, en leur proposant des services individuels. Nous avons environ 9 000 dossiers différents de contacts avec des entrepreneurs de toutes les nationalités, ce qui est bien inférieur au nombre de nos membres. Cependant nous avons beaucoup de mal à faire en sorte

que les entrepreneurs deviennent membres d'une institution belge privée. Nous nous réjouissons qu'il y ait une organisation d'entrepreneurs turcs ; mais les fédérations d'entrepreneurs quelles qu'elles soient ne sont qu'une phase et non la fin d'une évolution. J'espère que plus d'entrepreneurs deviendront à un certain moment membres d'Unizo, mais il faut de la patience !

MUSTAFA APAL :

Je travaille au sein d'une association d'entrepreneurs à Stuttgart et j'aurais deux questions à poser à M. Sorgeç. A votre avis, la répartition des fonds de subventions dans l'agglomération de Berlin est-elle vraiment transparente ? Je pense que vous n'êtes pas seulement actif à Cologne mais aussi à Berlin. Plusieurs chambres de commerce et agences pour l'emploi proposent des prestations et des mesures d'aide diverses en fonction du groupe cible : comment pourrait-on améliorer les choses pour plus de transparence ? Ma seconde question est la suivante : les diplômes turcs sont-ils reconnus en Allemagne ? Est-ce que quelque chose est fait pour qu'ils le soient ? Récemment, j'ai fait la connaissance d'un coiffeur qui a de longues années d'expérience en Turquie, qui a d'ailleurs un diplôme turc et qui a ouvert un salon en Allemagne. Je ne sais pas à quoi correspond le système de qualification en Turquie, mais ici il devrait embaucher un employé qualifié pour avoir le droit de former un apprenti. N'y a-t-il pas moyen de simplifier un peu les choses en reconnaissant plutôt les diplômes étrangers ?

NIHAT SORGEÇ :

L'homologation des diplômes est une question très actuelle. Le dernier gouvernement avait fait des efforts en la matière dans les mois précédant les élections. Personnellement, j'ai été contacté par plusieurs institutions et ministères pour participer à des groupes de travail sur ce thème. Ce que j'ai constaté, ce que nous avons tous constaté – et ce dont nous étions loin de nous douter – c'est que 500 000 personnes hautement qualifiées, venant de Turquie et d'ailleurs, ne voient pas leurs diplômes reconnus ici en Allemagne. 500 000 immigrants dont la qualification n'est pas exploitée au mieux : pourquoi se priver d'une telle ressource ? Pourquoi attendre davantage alors qu'il faudrait au contraire mettre en route au plus vite des procédures

permettant l'homologation des diplômes étrangers ? Pourtant, elles existent déjà. Mais ce qui fait défaut, c'est la coordination de l'action des différents ministères, qui agissent sans concertation. Par exemple, le Ministère fédéral de l'Économie a fait appel à moi à ce sujet, tout comme Mme Böhmer, ministre chargée des questions de l'immigration, des réfugiés et de l'intégration ; notre ministre du travail, M. Scholz, est lui aussi très actif et a organisé une grande réunion sur ce thème. Le problème, c'est que toutes ces actions n'étaient absolument pas coordonnées. Avec M. Schaumberg, de l'Agence pour l'emploi allemande, je me suis rendu il y a deux semaines à Ankara, à l'Agence pour l'emploi turque, l'*İşkur*, et nous avons eu largement l'occasion de discuter de cela. Cependant, après avoir dénoncé cette situation à maintes reprises, nous nous remettons à présent à espérer que tous ces responsables travaillent enfin ensemble de manière coordonnée, afin qu'ils n'épuisent pas leurs ressources en efforts dispersés. Je suis même très optimiste. Il s'agira tout d'abord d'instaurer diverses procédures d'homologation et de définir des modules que les actions de formation professionnelle pourront reconnaître comme équivalents. Dans le cas où certaines matières ou contenus exigés dans le système allemand de formation par alternance ne seraient pas enseignés dans le pays d'origine, pour des raisons structurelles, ces modules devront alors être rattrapés par le candidat. Ces contenus seront dispensés sous forme de modules et, après un petit examen, ils permettront d'obtenir la qualification voulue.

Récemment, M. Alt a fait une déclaration à ce sujet, dans laquelle il déplorait que ces ressources se perdent purement et simplement. Il citait ainsi le cas d'une professeur très qualifiée venue de Russie, qui connaissait parfaitement l'allemand et qui l'avait enseigné des années durant dans son pays, en plus du russe. Or ici, sa qualification n'a pas été reconnue et elle a finalement été obligée de rentrer en Russie ; c'est à la fois un échec personnel et une perte pour l'Allemagne. Voilà le type de situation que nous voudrions éviter à l'avenir. Je suis très confiant et je ne doute pas que l'on parvienne très prochainement dans ce domaine à une réglementation judicieuse.

Pour en venir à la première question portant sur la répartition des aides, je dirais que l'offre, même à Berlin, est trop discrète et désordonnée. Il existe différentes structures destinées à soutenir les entrepreneurs mais qui manquent de visibilité, surtout pour les immigrés.

Dans ce contexte, nous avons déjà organisé la semaine dernière, en collaboration avec l'Agence fédérale pour l'emploi, une rencontre avec des entrepreneurs turcs à la Maison de la Turquie, à Berlin, pour débattre ensemble au sujet des indemnités de chômage partiel, de la création d'activités indépendantes par les bénéficiaires des minimas sociaux, mais aussi de la construction de routes. La direction régionale de l'Agence fédérale pour l'emploi de Berlin-Brandenburg a pris ces questions très au sérieux : elle avait envoyé ses experts, et de mon côté j'avais diffusé l'information par des tracts en turc et des brochures. La réunion s'est donc tenue et elle marque le début d'une volonté de transparence accrue. Nous allons également négocier à ce sujet avec une banque d'investissement à Berlin-Brandenburg, en vue d'organiser conjointement des manifestations similaires. En outre, il va de soi que tous les médias, et en particulier les médias turcs, ont leur rôle à jouer. Ils peuvent contribuer à mieux faire connaître à la population d'origine turque les structures d'aide existantes. Je pense que nous devrions sensibiliser les médias turcs à ce thème afin qu'ils assument leur part de responsabilité. Je constate malheureusement que sur de nombreux points, les journalistes turcs sont dépassés et qu'ils ne sont pas le produit de la deuxième ou troisième génération qui, elle, maîtrise mieux la langue, qui se sent à l'aise dans notre société et s'identifie avec elle. Au contraire, un trop grand nombre de ces journalistes ne sont ici que depuis quelques années pour étudier et ils ont encore des difficultés avec la langue, si bien que je ne peux les considérer comme représentant les personnes d'origine turque qui vivent ici. Eux-mêmes se voient comme les représentants de la Turquie, et c'est là un inconvénient majeur.

JACQUELINE PERKER, *Présidente du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CNIDFF :*

Vous avez interpellé en début de séance les francophones sur la situation française : c'est vrai qu'en France, nous avons une approche totalement différente des problèmes d'immigration et ces nationalités ne sont pas aussi représentées dans nos réflexions, comme elles le sont chez les Allemands avec les populations issues de l'immigration turque. Je suis présidente du CNIDFF qui dirige un réseau de proximité sur l'ensemble du territoire français pour informer les femmes sur leurs droits. En outre, nous accompagnons les femmes dans l'accès à

l'emploi et dans la création d'activité. Les programmes que nous avons développés dans ce but sont conséquents et nous obtenons depuis quelques années des résultats. En voyant qu'il y a relativement peu de femmes dans cette assemblée, je me demande - et cette question mérite d'être posée - quelle est la place faite aux femmes turques dans ces problèmes d'insertion par l'activité professionnelle

MUSA SOYDEMIR :

En tant qu'entrepreneur, on ne peut pas faire de différence entre hommes et femmes.

NIHAT SORGEÇ :

Si je me permets de m'exprimer sur le sujet, c'est parce que j'ai observé personnellement que les femmes sont de meilleurs entrepreneurs que les hommes - du moins pour ce qui est des Turcs. Elles réussissent mieux. Et maintenant arrivent les jeunes femmes de la nouvelle génération. Nous savons aussi - les scientifiques nous l'ont montré - que les jeunes filles turques ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons turcs. Cela nous laisse de l'espoir pour l'avenir ! Nous avons donc l'intention de constituer un groupe de travail sur les femmes qui travaillent à leur compte, pour engager une réflexion sur ce sujet et proposer des pistes.

OLAF HAHN :

Concernant la réussite scolaire, l'on pourrait nuancer en précisant que cela n'est pas seulement valable pour les jeunes filles turques, mais aussi pour les jeunes filles allemandes et que ce constat revêt une signification plus générale. Je laisse à présent la parole à Mme Öztekin pour une dernière question du public.

EMINE ÖZTEKIN, *Coordinatrice de l'association Turkish Lady asbl, Saint-Josse-ten-Noode :*

Pour ma part, je travaille dans le paramédical comme infirmière, et je prépare une licence en santé communautaire. L'association Turkish Lady aide les femmes analphabètes immigrées turques et maghrébines à apprendre à lire et à écrire en français et en turc. Elle se propose aussi d'encadrer les enfants dans leur scolarité pour les aider à poursuivre leurs études. Tout ce que j'ai observé jusqu'à maintenant,

c'est que nos jeunes ont été formés dans des domaines comme le bâtiment, la comptabilité, le secrétariat... Mais si les jeunes filles veulent faire des études dans le paramédical, pour devenir par exemple aides-soignantes, infirmières, kinésithérapeutes, assistantes en logistique, les parents refusent qu'elles poursuivent leurs études car ils ont une image dévalorisée de ces métiers. Or c'est un secteur où l'on manque beaucoup de personnel en Belgique comme en France et en Allemagne. Pourquoi n'encourage-t-on pas davantage les jeunes à se tourner vers ces professions, ou les femmes à reprendre une formation dans cette branche ? Qui plus est, la première génération turque qui est vieillissante envisage parfois de retourner au pays pour se faire soigner ou entrer en maison de retraite : pourquoi ne pas ouvrir en Europe des maisons de repos dont le personnel serait turc et maîtriserait les langues européennes ?

NIHAT SORGEÇ :

J'ai justement rendez-vous cet après-midi avec un collaborateur du sénateur chargé du travail et des affaires sociales. Il sera principalement question de la prise en charge des personnes âgées et des actions que nous avons l'intention de mener dans le domaine de la formation. En effet, nous rencontrons le problème, surtout à Berlin, que les Turcs de la première génération, dont on croyait qu'ils reviendraient un jour ou l'autre au pays, se sont définitivement installés ici et forment une population vieillissante. Leurs enfants et leurs petits-enfants vivent désormais en Allemagne, ils n'ont plus de point d'attache en Turquie, pas non plus de parents, ou alors très âgés, la distance est devenue plus grande avec le temps : tout cela fait qu'ils n'ont plus le sentiment d'être chez eux là-bas. Ils vivent donc ici, mais les choses ne se passent pas comme on se l'imaginait autrefois en Turquie, où les enfants prennent en charge leurs parents âgés, comme c'est la tradition. Ici au contraire, pour peu qu'elles soient invalides et qu'elles aient besoin de soins adaptés, les personnes âgées ne peuvent pas être prises en charge au domicile des enfants, ne serait-ce que pour des raisons matérielles comme le manque de place. C'est pourquoi nous avons besoin de maisons de retraite et d'un personnel soignant spécialisé qui soit sensibilisé et formé aux différences culturelles : il ne doit pas seulement maîtriser la langue des résidents, mais aussi prendre en compte leur sensibilité culturelle,

c'est-à-dire leurs traditions et leur foi musulmanes. J'étais récemment invité à l'inauguration d'une maison de retraite et j'ai été surpris de constater que les salles de douche pour les hommes comme pour les femmes manquaient d'intimité ; jamais une femme musulmane n'accepterait cela. Trop de points sensibles ont été négligés.

Notre centre de formation est donc en train de développer un projet pour attirer et former à la différence culturelle des personnes ayant elles-mêmes un passé migratoire et issues de cette aire culturelle. Vous avez parfaitement raison : nous avons beaucoup de mal à intéresser notre public à ces questions. Je pourrais donner un autre exemple : jusqu'à récemment, absolument aucun jeune d'origine turque ou arabe n'était motivé pour suivre une formation de cuisinier. Or depuis que la télévision diffuse des émissions sur ce thème, subitement tous les garçons turcs veulent devenir cuisiniers. C'est soudain devenu très intéressant pour eux parce que le métier s'est ouvert au public et a gagné en notoriété. Peut-être devrions-nous inventer quelque chose pour rendre plus attractifs les métiers autour de la prise en charge des personnes âgées, afin d'attirer davantage de jeunes gens et de jeunes filles d'origine turque ; hélas je suis à court d'imagination.

OLAF HAHN :

Je vous remercie beaucoup ! Peut-être puis-je apporter un autre exemple tiré de mon expérience. La Fondation Robert Bosch finance un centre hospitalier à Stuttgart, le « Robert Bosch Krankenhaus ». En discutant avec l'équipe soignante et le personnel infirmier, on constate qu'il y a eu beaucoup de mouvements au sein de l'équipe médicale ; la proportion de médecins d'origine turque a fortement progressé, tandis que du côté des infirmiers, la situation est relativement stable sur les vingt dernières années. L'hôpital a dû faire de gros efforts pour s'adapter. Ainsi, à l'école d'infirmierie qui est intégrée à l'hôpital, nous avons essayé de prendre en compte cet aspect, non pas au moyen de quotas, mais par des discours ciblés. Néanmoins nous rencontrons toujours le même problème, déjà évoqué, celui des parents. Ainsi, quand il est question de certains sujets, comme la toilette des hommes, les aides-soignantes, personnel en grande majorité féminin, se montrent réticentes, surtout celles qui vivent encore

chez leurs parents. Je pense donc, tout comme vous, que ces derniers ont un rôle important à jouer.

Il est temps à présent de donner une dernière fois la parole à chacun de nos invités à la tribune pour dresser un bilan rapide. M. Boulogne, un mot pour conclure ?

JAN BOULOGNE :

Les entrepreneurs ont dans notre société un rôle capital. Il est important que les entrepreneurs turcs évoluent dans l'économie formelle. On trouve aussi des entrepreneurs polonais, indiens, pakistanais, marocains... mais ils n'ont pas la structure qu'ont les Turcs. En fin de compte, il n'y a pas de recette, si ce n'est de faire confiance aux organisations et aux individus, et de travailler en espérant des résultats !

HOLGER KOLB :

En conclusion, j'aimerais revenir sur deux points : le premier, qui m'a tout particulièrement plu et qui me laisse penser que nous avançons sur la bonne voie, c'est que nous ne discutons plus sur ce thème d'une manière naïve. Nous avons abandonné un point de vue idéaliste pour faire porter nos débats sur des thèmes qui s'imposent, comme les stratégies commerciales et l'intérêt propre du pays. Je crois que c'est un pas décisif vers des solutions pertinentes et pragmatiques.

Le second point est le suivant : on a souvent insisté pour que nous mettions davantage l'accent sur des pistes de solutions et moins sur les problèmes existants. Pourtant, cela me gêne dans la mesure où nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire de réponses générales et globales. En vérité, il n'existe pas de solution à grande échelle mais une multitude de réponses, aussi nombreuses et variées que le sont les situations particulières que connaissent les migrants. Nous avions auparavant quelques grandes communautés, qui se comptaient sur les doigts d'une main, en provenance des fameux pays d'où venait la main d'oeuvre immigrée. A présent, celle-ci est éparpillée entre des dizaines de petites communautés, parfois très limitées et qui ne comptent que quelques milliers de membres. C'est la raison pour laquelle les solutions globales ne sont pas les plus adéquates. Bien au contraire, il conviendrait de privilégier les réponses à l'échelle locale, au cas par cas ; et si telle ou telle ne donne pas satisfaction, il faudra en imaginer et en essayer une autre. A mon sens, il est malheureuse-

ment de plus en plus difficile d'apporter des solutions globales ; en revanche, le besoin se fait ressentir de trouver des réponses locales, modestes mais adaptées.

NIHAT SORGEÇ :

Pour résumer ma pensée, je citerai un proverbe : « Si tu veux que quelqu'un te construise un navire, ne lui donne pas une hache, ne l'envoie pas dans la forêt, mais donne lui la nostalgie des océans lointains. » Voilà précisément la philosophie que je partage : tenter petit à petit d'insuffler aux individus issus de l'immigration le sentiment qu'ils sont arrivés à bon port, que nous leur tendons la main et que nous souhaitons attirer leur sympathie. C'est à ce moment seulement qu'ils s'identifieront mieux à notre société et qu'ils s'y reconnaîtront plus facilement. Dans un pays tourné vers l'avenir, ils seront animés par le désir de s'investir pleinement pour apporter leur contribution à la croissance.

En retour, j'attends naturellement de nos compatriotes qu'ils reconnaissent enfin que ce pays est notre nouvelle patrie, que nous le voulions ou non, et celle de nos enfants. Cela implique bien sûr une immense responsabilité. C'est dans cette perspective que nous devons poursuivre notre réflexion et agir pour améliorer le processus d'intégration – une intégration qui ne se cantonnera naturellement pas au seul plan économique, mais qui se réalisera à tous les niveaux.

OLAF HAHN :

Merci beaucoup ! Au nom des organisateurs, il me reste à vous exprimer mes triples remerciements, tout d'abord à vous, Mesdames et Messieurs, pour l'intérêt que vous avez porté à ce groupe de travail : reconnaissons qu'il fut très intensif ! Ensuite, je me dois de remercier nos intervenants à la tribune de leur présence. Vous avez su stimuler notre réflexion, et peut-être un peu plus encore, gagner notre sympathie. Enfin, merci aux interprètes, qui une fois encore ont merveilleusement bien rempli leur tâche ! Je laisserai le mot de la fin à notre collègue de Belgique.

MUSA SOYDEMİR :

Je vous en remercie. Nul besoin de réinventer la roue, attachons-nous plutôt à créer du neuf. J'ai entendu ici de nombreuses questions et je

crois que dans le futur, nous devons élargir nos points de vue et faire évoluer nos pratiques, par exemple comme Mme Öztekin l'a souligné, sur la question de la prise en charge des personnes âgées. Mais je ne pense pas que cela pose un problème en soi. D'autre part, je crois que les organisations turques devraient quant à elles travailler à améliorer leurs capacités de communication : nous pourrions ainsi à l'avenir mieux analyser les difficultés et peut-être rechercher ensemble des solutions. Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les interprètes, qui ont grandement facilité nos échanges.

Présentation des résultats des groupes de travail en assemblée plénière

GAYE PETEK :

Si l'on devait résumer ce qui s'est dit sur les questions d'éducation, on pourrait dégager trois axes : le premier, développé par Mme Engin, sur l'égalité des chances et sur l'orientation. Dans les trois pays, le constat d'échec scolaire des enfants turcs est unanime, en comparaison des autochtones ou même des enfants de migrants d'autre origine. Le système scolaire allemand est plutôt inégalitaire puisqu'on décide très tôt de la voie où l'on oriente les élèves, cursus général ou voie professionnelle, mais ce problème d'orientation précoce qui pénalise les enfants se retrouve aussi en France.

Second axe : les aides et le soutien apportés de l'extérieur. Il a été question du tutorat, de la formation des mères et des actions en direction des parents. Un certain nombre d'acteurs, associatifs ou locaux, oeuvrent pour améliorer les performances scolaires. Quelle est la place de ces acteurs externes au sein de l'institution scolaire ? L'école doit-elle les accepter et jusqu'où ? Sur quels champs d'intervention peuvent-ils être sollicités ? En France par exemple, l'Education nationale invite dans les écoles des intervenants extérieurs pour parler des problèmes d'écologie, de la Shoah, mais pas pour aborder des thématiques concernant les enfants de migrants. Il serait bon de pouvoir débattre sur ce sujet avec des décideurs politiques au niveau national et local pour entendre leur position et avoir des réponses.

La troisième thématique qui s'est dégagée de l'expérience des trois pays touche à l'apprentissage de la langue d'origine aux côtés de celle du pays d'accueil. Certaines expériences ont porté sur l'apprentissage précoce de la langue maternelle dès l'école maternelle, d'autres ont mis à contribution les ELCO, fonctionnaires de l'Etat turc venant sur la base d'accords bi-latéraux. Ces enseignants sont-ils crédibles ? Le contenu de leur enseignement devrait-il être contrôlé par l'Etat qui les accueille ? N'est-il pas gênant qu'ils interviennent sans toujours connaître la langue du pays d'accueil ni partager une expérience avec les enseignants locaux ? Enfin, on a évoqué la problématique de l'enseignement des langues d'origine dans le cursus scolaire primaire et secondaire, cette fois par des enseignants appar-

tenant à l'Education nationale et se conformant aux programmes, et en direction de tous les élèves, pas seulement des Turcs ou des Arabes. En France, il y a une quinzaine d'établissements secondaires où le turc est enseigné par des professeurs formés en France et payés par l'Etat : il serait intéressant de voir si cette expérience prend la même forme en Allemagne et en Belgique.

A l'avenir, ces trois problématiques pourraient être approfondies. Si, la prochaine fois que nous nous réunirons sur ces questions-là, nous pouvions avoir la présence de quelques décideurs politiques à l'échelle locale ou nationale, cela nous permettrait de véritablement progresser pour aboutir à des résultats concrets.

OLAF HAHN :

Je vais tenter de résumer les résultats du deuxième groupe de travail et, pour cela, j'aimerais dire quelques mots sur sa composition. Ce groupe de travail était plus petit que le premier groupe et nous avons eu l'opportunité de discuter de manière intensive, pendant une heure et demi, de la problématique de l'intégration par l'activité économique en nous concentrant sur trois grands thèmes que je voudrais présenter rapidement un par un : le thème du travail indépendant, celui de la formation professionnelle et celui des répercussions sociales, notamment en termes d'acceptation des migrants au sein de ce que d'aucuns nomment la « société d'accueil ». En guise d'ouverture de nos travaux, nous avons pu entendre les exposés de trois représentants d'unions d'entreprises, dont deux collègues belges : Monsieur Boulogne pour l'union d'entreprises Unizo, la plus grande union de petites et moyennes entreprises en Belgique, et Monsieur Soydemir qui préside une fédération d'entreprises turques. Nous avons également entendu quelqu'un de Cologne, Monsieur Sorgeç, qui représentait la Chambre de Commerce germano-turque. Une autre intervenante a dû annuler sa participation pour des raisons de santé, mais elle a été remplacée par un intervenant tout aussi intéressant, Monsieur Kolb, spécialiste de la thématique « Les Turcs et le marché du travail » au sein du Comité d'experts des fondations allemandes.

Je souhaiterais vous faire part des résultats de ce groupe de travail, car ils sont vraiment très intéressants. Monsieur Boulogne nous a livré un véritable rapport d'expériences basé sur les nombreuses années d'activité de son union d'entreprises en mettant en avant la né-

cessité, le devoir même, pour les fédérations d'entreprises de se saisir de la thématique de l'intégration et de s'y consacrer pleinement. Au cours de la discussion, Monsieur Boulogne a également insisté sur l'aspect résolument évolutif, intermédiaire des unions d'entreprises à caractère ethnique. Il était d'accord avec son collègue allemand pour dire que l'objectif devait être à terme d'ôter à une telle union d'entreprises sa composante ethnique et d'en faire un gremium capable de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs. Monsieur Soydemir a complété le tout et a évoqué l'assez faible culture entrepreneuriale des immigrés d'origine turque. Ce sujet a été repris plus tard, lors de la discussion, et Monsieur Soydemir a alors mentionné la coopération qui existe depuis 5 à 6 ans entre son union d'entreprises et celle que représente Monsieur Boulogne.

Monsieur Kolb nous a fait part de deux résultats intéressants d'une étude qu'il est en train de terminer avec le Comité d'experts. D'une part, en Allemagne – et il a été beaucoup question d'indicateurs hier – l'intégration sur le marché du travail revêt une signification toute particulière, car il s'agit d'un indicateur durable, traité prioritairement. D'autre part, bien que de manière générale l'intégration de nombreux migrants, parmi eux des Turcs, sur le marché du travail ne soit pas encore satisfaisante, les résultats obtenus pour l'Allemagne montrent que l'intégration des Turcs et des personnes d'origine turque sur le marché du travail fonctionne mieux que dans d'autres pays européens dont la France et la Belgique.

Ces exposés ont été complétés par celui déjà mentionné de Monsieur Sorgeç qui nous a livré des chiffres intéressants que je voudrais vous transmettre pour information : il y a en Allemagne 70.000 entreprises et entrepreneurs qui emploient plus de 350.000 personnes directement et qui créent plus de 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an. Ces chiffres sont facilement vérifiables. Concernant les coûts engendrés par l'échec de l'intégration, Monsieur Sorgeç a avancé la somme de 17 milliards d'euros, un montant par ailleurs difficile à vérifier. On parle souvent des pertes économiques dues à un défaut d'intégration. Ensuite, la discussion a mis en avant la signification économique du travail indépendant et la question a été posée de savoir pourquoi de nombreux migrants d'origine turque – mais pas seulement – s'orientent explicitement vers le travail indépendant. Cette tendance a d'abord été expliquée par un manque certain

d'alternatives. Le nombre élevé d'entreprises individuelles condamnées à l'échec, en particulier parmi les entrepreneurs d'origine turque, démontre une fois encore à quel point certains sont mal préparés ou mal conseillés.

Le deuxième axe de nos discussions concernait plus particulièrement le travail des deux unions d'entreprises représentées ici, l'une de Belgique et l'autre d'Allemagne, et le soutien concret qu'elles apportent aux créateurs d'entreprises personnelles notamment en les conseillant et accompagnant dans leurs initiatives. Plusieurs schémas d'action ont été présentés et les discussions ont été étayées par d'autres participants de ce groupe de travail. L'un d'eux a évoqué le cas tout à fait intéressant d'une exposition organisée à Hambourg avec le soutien du Sénat qui présentait les portraits d'entrepreneurs issus de l'immigration qui gèrent avec succès leurs entreprises afin de donner une image plus positive de l'immigration. Cette exposition a été également accueillie dans d'autres villes.

Ensuite, la question de savoir dans quelle mesure de telles structures parallèles, je cite, « *constituées exclusivement en unions d'entreprises et d'entrepreneurs issus de l'immigration sont pertinentes* » a été longuement discutée au sein de notre groupe de travail. En particulier, le représentant de la Chambre de Commerce germanoturque, Monsieur Sorgeç, a souligné l'importance de la fonction de passerelle de ces unions d'entreprises à caractère ethnique, notamment en vue de l'aide indispensable à proposer aux personnes d'origine étrangère pour la création d'entreprises en Allemagne. Ensuite, le débat s'est orienté vers le phénomène défini par une personne du public comme « *la distance affective des migrants vis-à-vis des institutions* », qui, d'ailleurs, ne s'exprime pas seulement envers les institutions administratives et scolaires, mais également envers le secteur économique, et auquel ces unions d'entreprises devraient tenter de remédier.

Une autre partie de la discussion a porté sur le thème des potentiels non exploités jusqu'à présent et a mis en avant un aspect important supplémentaire, à savoir la nécessité de mobiliser davantage les petites et moyennes entreprises qui sont souvent bien moins informées des programmes de subventions, par exemple, que les entreprises plus grandes. En outre, la question des débats publics sur ce sujet a été évoquée et la discussion a été dominée par le thème de la dis-

tance affective des migrants. Parmi les autres questions posées aux intervenants, celle sur les raisons expliquant la meilleure intégration des migrants sur le marché du travail en Allemagne que dans les autres pays européens a été approfondie, mais aucune réponse définitive n'a pu être donnée. L'intervenant a cité l'exemple des Pays-Bas où, contrairement à l'Allemagne, « *une forme de multiculturalisme ségrégateur* » aurait, selon lui, contribué à dresser certaines barrières rendant l'accès au marché du travail plus difficile. Un autre élément intéressant a été mis en lumière et aborde la question de la nationalité allemande. Dans quelle mesure la possession de la nationalité allemande, que de nombreuses personnes ont depuis des décennies et, parmi elles, également des personnes originaires de Turquie, favorise-t-elle l'engagement dans le secteur entrepreneurial ?

Enfin, nous avons posé la question et discuté des stratégies concrètes. Il est ressorti des nombreux commentaires et analyses à ce sujet l'impression qu'il est temps d'aller au-delà de l'analyse et d'essayer de développer des choses concrètes. Dans ce contexte, plusieurs exemples ont été cités. Deux d'entre eux portaient sur la problématique de la transparence et de l'accès aux subventions, notamment celles proposées au niveau européen. Il a également été question d'un sujet qui a suscité de nombreuses discussions en Allemagne cette année et l'année dernière, c'est-à-dire la question de la reconnaissance des diplômes obtenus dans un autre pays. Le chiffre de 500.000 personnes qualifiées ou diplômées du supérieur concernées par ce problème a été avancé. Que cela constitue une perte considérable en termes de ressources et de potentiels humains tombe sous le sens. Nous avons abordé par ailleurs le thème de l'économie de la santé, des métiers du secteur médical et paramédical. Une collègue a soulevé la question des moyens à employer pour attirer plus de personnes d'origine étrangère, parmi elles des personnes turques ou d'origine turque, vers les métiers médicaux et paramédicaux, un sujet qui est déjà débattu depuis plus de 25 ans dans ce pays.

Pour finir, la question du rôle de la femme a été posée. Nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pratiquement que des hommes au sein de notre groupe de travail et quelqu'un a alors demandé comment faire pour tenir compte des femmes dans ce contexte entrepreneurial. Aucune réponse satisfaisante n'a pu être apportée à cette probléma-

tique complexe qui constitue un défi pour la société dans son ensemble et ne concerne en aucun cas la seule population d'origine étrangère. J'en resterais là pour la présentation des résultats du deuxième groupe de travail et sollicite votre compréhension pour ce compte rendu rapide qui m'oblige à laisser de côté certains détails de la discussion.

Mots de la fin

FRANK BAASNER :

Merci à vous deux qui aviez la tâche presque insurmontable de résumer les discussions sur une thématique, somme toute, bien plus complexe que ce dont nous avons pu débattre au cours de ces deux journées. J'aimerais aborder quelques points, en particulier en vue des prochaines années où nous essayerons assurément de développer de nouveaux sujets. Il faut bien garder à l'esprit que nos discussions portent sur des processus sociaux de longue durée. Parfois, on peut ressentir une certaine frustration en constatant qu'un projet expérimental mis en place depuis 20 ans est toujours considéré comme expérimental. Cette frustration est normale, mais elle ne doit pas empêcher de conduire ces projets. Nous nous trouvons aujourd'hui à Berlin, une ville où nous venons de fêter le vingtième anniversaire de la chute du Mur. Cet anniversaire nous rappelle que ce sont avant tout les acteurs sociaux qui provoquent le changement. La classe politique est toujours un peu à la traîne. Même le chancelier allemand de l'époque, Helmut Kohl, n'avait pas idée de la rapidité à laquelle les choses allaient changer. Tout cela pour dire que nous – vous tous qui êtes présents et tous ceux qui se consacrent à ces questions sur le terrain – pouvons regarder devant nous avec assurance et nous dire que si nous persévérons dans notre action, si nous faisons avancer le débat, le jour adviendra (et il advient toujours) où les structures politiques et celles de l'Etat finiront par faire changer les choses, même si ce n'est que par simple intérêt politique. Le débat public en Allemagne au cours des dix dernières années l'a démontré. Beaucoup de choses ont évolué et nous avons aujourd'hui des discussions d'une toute autre nature. Il y a beaucoup d'explications à cette évolution, mais l'une d'entre elles est incontestablement que des gens comme vous font changer les choses. Il faut bien avoir conscience de cela. Mais il va également de soi que nous avons besoin de la classe politique. Nous voulons bien sûr essayer de travailler quelques points qui nous semblent importants et de les transmettre aux personnes auxquelles nous avons accès, à différentes autorités. Toutefois, ne perdons pas de vue que la société dans son ensemble ne pourra passer outre – et je tiens vraiment à le souligner – l'impératif de mettre un peu de côté des concepts antinomiques tels que « *majorité/minorité* ». Ce n'est proba-

blement pas à ce niveau que le plus important se joue. La société toute entière évolue si rapidement, de manière si dynamique. La société que mes enfants connaissent est totalement différente de celle dans laquelle j'ai grandi. J'essaie de suivre, mais ce n'est pas sans difficultés. Par conséquent, je pense que nous devrions considérer comme une véritable chance le fait que ce groupe qu'on appelle majorité et celui qui était la minorité soulèvent en réalité les mêmes questions.

Si je ne devais retenir qu'une seule chose de la conférence de cette année, ce serait la signification grandissante de ceux que d'aucuns appellent les « médiateurs », les « passerelles », ces personnes qui savent par expérience de quoi ils parlent, mais qui, malgré tout, sont des membres à part entière de cette société. Il va sans dire qu'un engagement plus important de l'Etat s'impose – cela vaut pour les associations, pour les structures auto-organisées, mais aussi pour les individus. Cette tendance est devenue évidente et, à ce sujet, quelqu'un a employé le mot « *empowerment* ». Il existe en français un mot pour cela : « consolidation ». C'est une piste avec laquelle on peut faire beaucoup de choses, car on ne part pas d'un état des lieux des problèmes, mais plutôt de l'idée qu'il existe déjà des ressources, un potentiel à « consolider ». C'est un aspect sur lequel nous devrions essayer d'attirer l'attention.

Et enfin, j'attache toujours beaucoup d'importance au choix des mots, à la façon dont nous les employons. Nous avons souvent affaire à de sérieux problèmes de compréhension. Nous en avons fait l'expérience au cours cette conférence où nous avons utilisé plusieurs langues, l'allemand, le français et l'anglais, même lors des débats – à cette occasion, je tiens à remercier les participants de langue flamande qui étaient prêts à jouer le jeu ! Malgré l'intervention des interprètes, il n'aura échappé à personne que les mots, les concepts n'ont pas tous la même résonance d'une langue à l'autre. Nous avons également remarqué qu'il y a la langue des scientifiques et la langue des femmes et des hommes de terrain. Ce sont deux mondes à part. Et puis, il y a bien sûr aussi les concepts qui sont déjà chargés de sens. Pensez aux termes « majorité – minorité » ou encore au terme « intégration ». Savons-nous vraiment de quoi on parle lorsqu'on utilise le mot « intégration » ? C'est un véritable problème et il nous incombe de poser la question du sens des mots de manière récurrente,

puisqu'il s'agit d'une difficulté de communication interpersonnelle tout à fait normale, due à l'emploi de plusieurs langues, à la production de résonances diverses dans la tête des gens, aux différentes situations sociales dans lesquelles nous nous trouvons. C'est un fait qu'il faut accepter et dont il faut s'accommoder. C'est également la raison pour laquelle je tiens personnellement beaucoup à ce que les participants au colloque aient le temps de parler entre eux – un espace de conversation que nous essayerons d'élargir à l'occasion des prochaines consultations. Plus on parle, mieux c'est. De toutes façons, ce ne peut être que bénéfique lorsqu'on essaie d'échanger, de se faire comprendre, que ce soit dans de petits ou de grands groupes. Sur un podium, il est plus difficile de discuter, de débattre, mais nous continuerons d'œuvrer dans cette direction.

J'aimerais demander maintenant à Olaf Hahn de dire le mot de la fin au nom des fondations qui rendent possible la tenue de cette manifestation. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard, nous n'aurions pas pu réaliser ces consultations aussi facilement avec des subventions publiques. Que l'on puisse se dire : « *Prenons la liberté de nous réunir, de discuter, d'échanger, de produire des idées, de travailler des approches pour les introduire ensuite dans le débat public* », rien de cela ne serait possible sans le soutien des fondations.

OLAF HAHN :

Je vous remercie sincèrement d'être venus assister à cette conférence. Le succès d'une manifestation de ce genre, qu'elle soit financée par des institutions publiques ou des organismes privés comme les nôtres, dépend toujours de la qualité de ses invités. En ce qui me concerne, j'ai beaucoup appris au cours de ces deux journées. Ce qui fait la valeur de cette conférence est, à mon avis, sa dimension à la fois communale et internationale. Je reprends au nom des deux fondations ce que Frank Baasner vient de dire : j'ai l'impression que ce n'est pas seulement ce qui se passe sur le podium ou au sein des groupes de travail qui importe l'importance, mais aussi tous ces échanges, toutes ces rencontres qui ont lieu en dehors et qui ont marqué notre conférence pendant cette journée et demi. Je vous remercie, chers participants, pour votre contribution active aux discussions, vos suggestions concrètes et même vos revendications telles que celle de communiquer au niveau politique les résultats auxquels

nous sommes parvenus ici. Laissez-moi vous demander une chose au nom de nos trois organisations – la Fondation Roi Baudouin, le dfi et la Robert Bosch Stiftung : Continuez ainsi ! Donnez-nous des indications, des suggestions sur les prochains thèmes à développer, le format de la manifestation, etc. Nous n'organisons pas une telle conférence pour nous, mais pour un public. C'est pourquoi nous acceptons avec beaucoup de gratitude toute critique constructive. Nous ne pouvons que nous améliorer.

Frank Baasner l'a déjà mentionné : cette conférence est la troisième de cette série que nous organisons et nous pouvons compter sur la tenue d'autres conférences, dont la prochaine aura lieu en 2010, puis une cinquième en 2011. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions. Ecrivez-nous, plaignez-vous, ne nous faites pas trop de compliments ! Je ne suis certes pas originaire de la région souabe, mais j'y habite maintenant et, là-bas, on dit : « *Ne pas blâmer, c'est déjà faire assez d'éloges* ». Autrement dit, faites votre ce proverbe souabe.

Annexe

Stéphane de Tapia¹

L'enseignement de la langue turque en France : Comment passer d'une langue d'immigrés destinée à disparaître à l'enseignement de la langue vivante d'une culture étrangère ?

Etat des lieux

L'enseignement du turc, 15^{ème} langue « académique » enseignée dans le cadre de l'Education Nationale, a été instauré en 1995 et suivi dès le départ par M. Altan Gokalp, anthropologue et sociologue, Directeur de Recherche au CNRS, lui-même spécialiste, entre autres questions, de l'immigration turque en France et en Europe (Gokalp 1995). Le programme est défini par la note de service n° 96-085 du 19 mars 1996, parue au Bulletin Officiel n° 13 du 28 mars 1996, citée par de nombreux sites officiels et officieux².

Le turc dans l'enseignement public

L'enseignement est proposé dans deux cadres institutionnels fort différents, bien qu'il ait lieu généralement dans des établissements scolaires relevant de l'Education nationale française :

- Dans les collèges et lycées exercent aujourd'hui seulement sept enseignants titulaires, certifiés de turc selon la procédure du « CAPES réservé » au bénéfice des Lois Sapin et Perben portant sur la titularisation de personnels contractuels ayant exercé dans la fonction publique depuis plusieurs années. Ces lois, transitoires, ne sont plus appliquées et ce moyen de recrutement n'est donc plus en fonction. Un nombre imprécis de personnels vacataires ou contractuels exerce dans différents lycées (en Alsace : trois personnes). S'ajoutent un poste unique en France de lecteur mis à

¹ Directeur de recherche au CNRS (Cultures & Sociétés en Europe) et Chargé de cours au département de d'Etudes Turques de l'Université de Strasbourg, Chargé de mission pour le turc au Groupe des langues Vivantes de l'Inspection Générale de l'Education nationale (IGEN).

² Par exemple : EduSCOL, site d'information sur la scolarité <http://eduscol.education.fr> ou le site associatif turc de France, <http://www.turkishlanguage.org/enseigfr.htm>.

disposition des élèves dans l'Académie de Strasbourg et une personne à Toulouse dans un dispositif expérimental s'adressant à des enfants primo-arrivants dans le cadre du regroupement familial. D'autres entrées sont possibles, comme la certification d'enseignants du primaire turcophones (un cas en Alsace).

- Le dispositif turc ELCO (Enseignants de Langue et Culture d'Origine), basé sur l'échange de courriers entre ministères français et étrangers des principaux pays d'émigration vers la France à partir de 1973³, a été intronisé pour la Turquie par un accord signé en 1978, mais dont le décret d'application n'a été publié qu'en 1992, bien que le dispositif soit déjà en vigueur⁴. Ce dispositif n'est pas propre à la France puisque l'on dénombre 1227 enseignants titulaires de l'Education Nationale turque nommés dans les pays du champ migratoire (principalement en Europe occidentale, dont 538 en Allemagne et 182 en France) en 2009⁵. Alors que le nombre de postes oscille en France autour de 170-180, celui des enfants touchés serait, d'après l'Administration turque, de 19 226 en 2004-2005, d'après l'Administration française, de 19 000 en 2007-2008⁶. Important eu égard aux 71 200 enfants d'origine turque potentiellement scolarisés en France, cet effectif est relativement stable sur le moyen terme (2000-2010). Les ELCO exercent principalement dans le premier degré (école primaire), secondairement dans le second degré (collège). Souvent critiquée et décriée, l'offre turque est considérée comme la plus efficace du service ELCO géré par les Ambassades, mais elle semble en réalité fragile et assez peu performante sur le plan pédagogique et plus tenir en raison des caractéristiques idéologiques des populations turques immigrées que par ses qualités d'enseignement. Ainsi, s'excluent *de facto* certaines catégories de populations (enfants d'origines kurdes, aléviés, chrétiennes orientales, enfants de réfugiés...) dont les parents ne souhaitent pas confier l'éducation à un dispositif officiel

³ Algérie, Maroc, Tunisie, Espagne, Portugal, Italie, Yougoslavie, Turquie.

⁴ Un rapport YIHGM édité en 1989 cite les chiffres de 22 536 élèves et 193 enseignants pour la France pour l'année 1988-1989. Voir note

⁵ TC Dış İşleri Bakanlığı, Yurtdışında Yaşayan Türk Vatandaşları [Citoyens turcs vivant en expatriation], note du ministère des Relations extérieures à Ankara (http://mfa.gov.tr/yurtdisinda-yasayan-turkler_.tr.mfa).

⁶ Pour la Turquie, série de rapports édités depuis 1982 par le ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Ankara. Voir DİYİH dans la bibliographie.

turc jugé trop nationaliste ou mal adapté aux réalités européennes. Ce débat ancien n'est toujours pas tranché mais doit être intégré dans la réflexion en raison des interférences obligées entre les deux dispositifs sur le territoire français. Sans négliger les aspects diplomatiques et politiques, il est sans doute possible d'améliorer les choses sur le terrain.

Rôle du milieu associatif

L'apprentissage du turc est également proposé à différents niveaux par des associations à but non lucratif (régime de la Loi de 1901). S'adressant généralement plus aux adultes qu'aux enfants, il est ici particulièrement « fluide », avec les avantages et inconvénients du secteur associatif socioculturel plus que ceux d'une offre de formation *stricto sensu*. Il est assuré, ou par des associations « communautaires » (créées par des originaires de Turquie) se préoccupant du devenir des enfants (aide au devoir, soutien scolaire, transmission de la langue et de la culture du pays d'origine) ou de la diffusion de la culture turque (comme à Paris le Centre Anatolie avec des cours pour adultes), ou par des organismes de formation populaire (comme l'Université Populaire de Strasbourg). Il peut parfois être supporté, plus ou moins directement, par des cours coraniques en turc assurés par des fonctionnaires relevant de la Présidence des Affaires Religieuses (*TC Diyanet İşleri Başkanlığı*), sous tutelle du Premier Ministre, ou des religieux indépendants (généralement dans le cadre d'associations culturelles / culturelles, par exemple Caymaz 2002). L'arabe, langue liturgique, étant peu connu des ressortissants turcs, hors milieux qualifiés ou minoritaires arabophones, le commentaire a nécessairement lieu en turc, pour les enfants comme pour les adultes. Considérés comme privés, ce qu'ils sont d'ailleurs juridiquement, ces services ne sont aucunement du ressort du service public français⁷, mais ils peuvent parfois interférer sur le terrain, ne serait-ce que parce que beaucoup de parents d'élèves n'ont pas encore cerné les missions des uns et des autres dans les domaines de l'apprentissage ou de la transmission linguistique d'une langue vivante-langue de culture, au-delà de l'immédiate transmission familiale.

⁷ Cependant, les cultes religieux dépendent de la compétence du ministère de l'Intérieur.

Enseignants et encadrement général

Pour revenir à l'Education Nationale, les enseignements titulaires sont tous, à une exception près, des Français d'origine turque, connus au préalable pour leur implication dans la vie associative et culturelle de ce que l'on nomme parfois la « diaspora turque » et « régularisés » sous le couvert des lois suscitées. L'exception est une Française ayant fait des études de langue et littérature turque à Ankara et Istanbul. Ces enseignants font preuve, au vu de la massive charge de travail qui est la leur, d'une totale abnégation et exercent un quasi-sacerdoce dans des conditions souvent difficiles. A l'heure actuelle, ce ne sont pas moins de 3200-3500 élèves de classes terminales qui passent une épreuve de langue turque au baccalauréat, auxquels s'ajoutent plus de 400 étudiants de BTS. Il faudra revenir sur cette inadéquation entre « l'offre » et la « demande ».

Comme pour les quatorze autres langues vivantes enseignées, le turc est suivi par l'Inspection Générale de l'Education Nationale, non par un Inspecteur général, mais par un Chargé de mission, d'origine universitaire⁸. La mission consiste surtout en la surveillance des conditions de préparation des épreuves nationales du baccalauréat, moment crucial de la vie des lycéens permettant de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, ainsi que celles de diplômes nationaux comme les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS), éventuellement d'autres examens moins importants où le turc peut être choisi comme langue vivante. Elle consiste également à défendre le statut de la langue et à impulser de nouvelles mesures et actions en vue de conforter et développer son enseignement. L'enjeu est clair : comment passer d'un statut de langue immigrée, « langue en ghetto », selon l'expression de Gaye Petek-Şalom (2004), à celui de « langue de culture », langue officielle d'un pays de 76 millions d'habitants, et accessoirement, sous des formes proches, langue officielle d'une république d'Azerbaïdjan nouvellement indépendante, et langue véhiculaire de nombreux citoyens iraniens ?, soit au total plus de 100 millions de locuteurs. L'autre enjeu, bien moins clair, est celui de la défense de la

⁸ Les « grandes » langues (anglais, allemand, espagnol) sont suivies par plusieurs Inspecteurs Généraux, les « petites » par un Chargé de mission d'origine universitaire. Le chinois dispose d'un Inspecteur, le japonais d'un Chargé de mission, situation source de conflits.

position du turc en France, en évitant une « mort annoncée » (Gautier-Kızılyürek 2007).

Le turc aux épreuves des diplômes nationaux

Comme souligné *supra*, les épreuves du Baccalauréat et des BTS (diverses mentions et options) intéressent de nombreux élèves d'origine turque ; quelques épreuves sont comptabilisées au titre du Brevet des Collèges, mais la demande intéresse surtout l'Alsace où un certifié et un vacataire interviennent en collège). Les enseignants, pour la plupart, ne souhaitent pas cette extension des épreuves au Brevets, s'estimant totalement débordés par les tâches du cycle secondaire : en Alsace seule, une cinquantaine d'élèves sont inscrits à cette épreuve s'ajoutant aux autres examens bien que le turc ne soit que très rarement enseigné en dehors du dispositif ELCO.

Il y a lieu de distinguer plusieurs problèmes pratiques dont on peut effectivement mesurer l'importance avec les enseignants, à la fois sur le terrain quotidien et dans les centres d'examen.

- *La confection des sujets* : convoqués aux différentes phases de ce travail, les enseignants sont renforcés par quelques bénévoles turcophones aux statuts divers. Mais ce renfort est malgré tout fragile (plusieurs personnes actives les années précédentes pour la remise de sujets ou leur correction n'ont pas souhaité participer en 2008-2009 et 2009-2010 en raison d'un changement de leur statut professionnel ou d'horaires plus contraignants) et la charge est considérable. Les présents (moins d'une dizaine avec des fluctuations selon les emplois du temps de l'un ou de l'autre) assurent le même service que 40 à 50 enseignants pour d'autres langues académiques et plus encore, sont seuls à assurer cette tâche depuis le début de l'expérience alors que les autres langues peuvent alterner les charges, disposant d'un effectif plus nombreux.
- *Le contrôle et la signature des sujets* : légitime au regard de l'importance de la tâche, la procédure est lourde et difficile à suivre, toujours pour la raison invoquée du faible effectif mobilisable. De fait, cet enseignement doit faire preuve d'une réelle prudence par rapport aux enjeux politiques entre France et Turquie (questions arménienne et kurde, adhésion controversée de la Turquie à l'UE, rôle de l'islam dans une société officiellement laïque, où les

histoires et logiques respectives des deux pays, constitutionnellement laïques, sont de fait assez éloignées). Les enseignants en sont d'ailleurs conscients et certains sujets ou questions sont parfois rejetés ou modifiés pour ne pas heurter les susceptibilités. Reste que les normes imposant guide de correction, essai et traduction systématique des textes et questions, sont lourdes et excèdent la capacité de travail « normale » d'un enseignant de langue requis pour cette tâche. En fin de parcours, la signature par le Recteur d'Académie en charge de la confection des sujets est le moment fatidique car il est impératif que les sujets soient parfaits et ne posent aucun problème, quelle que soit la nature de ce problème.

- *La question de la correction des épreuves* est liée aux précédentes car, comme tout enseignant, ceux de turc sont astreints à la fois à la surveillance et à la correction des écrits et des oraux, mais le faible effectif impose un travail considérable et concentré, ce qui est la « norme » depuis la création de ces cours, la charge augmentant très rapidement ces dernières années.

Contacts avec les autorités turques

Ces contacts sont assez naturels car il y a bien longtemps que nous sommes entrés en contact pour des raisons universitaires⁹, puis professionnelles, avec les Attachés du Travail et de l'Education nationale. Enfin, depuis la mise en place à Strasbourg d'une Maîtrise de turc puis d'un Master sur la Méditerranée orientale incluant l'option turque, le Département d'Etudes Turques de l'Université a de nombreux inscrits parmi les ELCO (Alsace, Lorraine, voire Champagne-Ardenne et Bade-Wurtemberg). Les contacts sont néanmoins emprunts de prudence en raison des contentieux entre France et Turquie, avec surtout la question de l'adhésion turque à l'UE qui interfère très souvent dans les rapports entre étudiants et élèves turcs et d'origine turque et enseignants, au mieux par un débat parfois animé, au pire par un rejet par les jeunes (de nationalité française pour la plupart !) de valeurs jugées assimilationnistes et turcophobes, sinon islamophobes. Cet inquiétant état de méfiance réciproque n'apparaît pourtant peu ou pas

⁹ Mémoire de maîtrise de Géographie en 1978-1980 portant sur les conditions d'intégration des travailleurs turcs en Alsace et dans l'est de la France.

dans les enquêtes de terrain menées par l'INSEE ou l'INED dont les résultats nous sont souvent communiqués dans le cadre du travail au CNRS, mais il ressort souvent dans les conversations informelles avec des étudiants, élèves ou parents rencontrés dans diverses circonstances, ou certains travaux universitaires (Konuk 2009, İrtiş-Dabbagh 2003, Öztürk 2006).

Le travail avec les ELCO est d'abord une réflexion commune, souvent sous forme d'encadrement de Masters d'Études Turques permettant le recueil d'avis, témoignages et « analyses de l'intérieur ». Il permet parfois de régler des conflits potentiels signalés par les enseignants français en Lorraine ou dans les Ardennes à propos de la présence d'enseignants turcs exerçant hors de leur « cadre » habituel. Les horaires des cours et l'intégration dans les établissements sont souvent évoqués, comme l'accueil des enseignants dans le milieu scolaire local. Ceux-ci sont recrutés sous condition d'être issus de Départements universitaires de Langue et Civilisation Française, progrès non négligeable demandé et obtenu par l'Ambassade de France à Ankara, fortement appuyé par notre prédécesseur. L'expérience prouve cependant que leur français est assez approximatif dans la mesure où ils n'ont que très rarement été enseignants de français en collège ou lycée après leur formation universitaire. Au moins ont-ils des notions, ce qui n'était guère le cas auparavant où le recrutement ne tenait aucun compte de cet aspect, l'enseignant étant nommé pour une période généralement de quatre ans dans n'importe quel pays du champ migratoire. Ces questions ont été évoquées lors d'une visite au Consul général de Strasbourg ainsi qu'avec une Délégation parlementaire turque en visite à Strasbourg en septembre 2009¹⁰.

La question des horaires est ici primordiale :

- les cours « à horaires intégrés » ont lieu pendant la journée scolaire des enfants (ce qui n'est pas simple à programmer pour les directeurs d'école hors Alsace concordataire où ils peuvent prendre la place des cours de religion ou de morale).
- Les cours « à horaires différés » posent le problème de l'accueil de l'enseignant ELCO et du local : ils peuvent être proposés hors

¹⁰ Rencontre à l'Association parlementaire européenne de Strasbourg avec MM. les Députés M. Zafer ÜSKÜL, Président de la délégation, Mehmet EKİCİ, Mithat EKİCİ, Mehmet OCAKDEN, en présence de MM. Yunus DEMİRER, Consul Général à Strasbourg, et Abdurrahman TOPAL, Attaché d'Education.

temps scolaire et hors établissement, ce qui entame leur crédibilité et empêche un réel contrôle pédagogique.

La qualité de l'accueil est également importante : très souvent mal vécus par les ELCO, l'absence d'accueil, le désintérêt, sinon l'hostilité, de la direction et des collègues locaux, provoquent déception et ressentiment, d'autant plus que l'ELCO pratique un français, comme souligné plus haut, assez peu convaincant. D'où incompréhension et sentiment de rejet semble-t-il passablement développé au retour en Turquie aux dires de nombreux ELCO rencontrés en fin de délégation.

Une fois de plus, si elle n'est pas directement de notre ressort, cette question interfère largement avec la suite de l'enseignement du turc, en théorie absente du Collège, bien qu'il soit possible sous certaines conditions de confier cet enseignement à des ELCO (malgré l'existence d'un programme officiel pour la 4^{ème} et la 3^{ème} !) pour ne réapparaître au Lycée avec des handicaps certains en termes d'image et de statut.

Contacts avec les autorités azerbaïdjanaises : une autre langue turque à l'horizon ?

Ces contacts, signalés pour information, n'ont pas dans l'immédiat de retombées directes sur la mission mais pourraient bien finir par en avoir. Les ressortissants de la République d'Azerbaïdjan (membre du Conseil de l'Europe depuis 1995) sont en nombre croissant à Paris et Strasbourg et ont rejoint, à Strasbourg surtout, deux groupes différents formés par des immigrés de Turquie originaires des régions frontalières de l'Azerbaïdjan indépendant et de l'Iran où vit une nombreuse minorité azerbaïdjanaise turcophone (réfugiés iraniens). Dans la mesure où turc de Turquie et turc d'Azerbaïdjan sont deux langues proches (au même titre que le *Hochdeutsch* et l'älémanique de Suisse ou d'Autriche, et qui plus est, transcrites en alphabet latin toutes les deux), les contacts sont faciles et la question d'un enseignement du turc d'Azerbaïdjan en milieu scolaire a déjà été évoquée à Strasbourg par le milieu associatif. Par le biais du Département d'Etudes Turques, nous sommes en liaison constante avec les services de la Représentation permanente (dont le Représentant permanent a rang d'Ambassadeur) de la République d'Azerbaïdjan près le Conseil de l'Europe, particulièrement active dans le domaine culturel.

Une opportunité intéressante mais gérée sans concertation suffisante et sans moyens adaptés : la Saison turque en France

La Saison turque, version raccourcie de l'Année consacrée à un pays étranger (Année de l'Arménie, de l'Espagne, du Portugal...), a été l'occasion de manifestations culturelles diverses et nombreuses dans toute la France. Nous y avons été associé en tant qu'Universitaire travaillant sur la Turquie et Chargé de mission pour l'IGEN (milieu scolaire et échanges entre établissements). Force est de reconnaître que le foisonnement brouillon des initiatives du milieu associatif plus qu'universitaire aura été assez décevant, que les activités les plus intéressantes ont surtout été concentrées sur Paris, et que les moyens accordés au milieu scolaire auront été limités. Ce dossier a été suivi avec Culture France et les services concernés du ministère de l'Éducation Nationale, mais en milieu scolaire, moins d'une dizaine d'opérations ont été réalisées, mais parfois plus sur l'initiative de jumelages anciens entre établissements privés confessionnels (en France et en Turquie) que sur celle d'établissements publics en liaison avec l'immigration turque en France, ce qui aurait pu être une bonne entrée en termes de meilleure intégration des élèves et des parents.

Les difficultés observées dans l'enseignement

Ces difficultés sont de fait extrêmement nombreuses et occasionnent de multiples dysfonctionnements heureusement contenus par les certifiés, mais la demande croissante, surtout lors des sessions du Baccalauréat, face à une offre rare, est de nature à faire déraiser le dispositif qui apparaît être d'une grande fragilité.

- *Absence de manuels et offre hétéroclite d'outils d'enseignements :* L'absence de manuel (langue, littérature, grammaire, méthode d'apprentissage...) est très préjudiciable au travail des enseignants, forcés de « bricoler » leurs méthodes et références, faible nombre et bonne entente compensant très partiellement cette carence. Ce bricolage est également dû à la formation initiale inégale des enseignants (deux enseignantes formées *ad hoc*, un économiste, un géographe, un ingénieur BTP...). Il n'est pas sûr que les méthodes importées de Turquie (turc pour étrangers), les dictionnaires ou les ouvrages existant sur le marché français, surtout destinés à des

adultes s'initiant au turc, soient vraiment adaptés à des enfants et des adolescents en milieu scolaire. De plus ces matériaux sont très disparates, allant de la méthode de conversation pour touriste pressé à l'ouvrage scientifique comme la grammaire de Louis Bazin (1987), sans doute excellente mais d'approche difficile pour des jeunes.

- *Absence relative de programmes officiels* : le seul programme édité, diffusé sur Internet, concerne les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, en réalité très rarement concernées dans le dispositif actuel¹¹. Les enseignants sont donc amenés, comme pour les cours et méthodes, à bricoler en fonction des niveaux des élèves, souvent extrêmement hétéroclites, d'une part par leur formation linguistique initiale (transmission par les parents et les pairs, télédiffusion satellitaire foisonnante, mais de qualité fort inégale, suivi des cours délivrés par les ELCO, existence très rare de cours en collège...), d'autre part du fait de regroupements pédagogiques dus à leur dispersion ou à la rareté de l'offre (Rennes, Académie de Strasbourg, dont Colmar et Mulhouse, Paris et Ile de France, Lorraine) qui sur un même cours rassemble plusieurs niveaux sur une classe surchargée (Barr, Sélestat, Mulhouse par exemple, où de plus officient des contractuels). Le CNED (centre de Rennes) propose à la fois un programme et une méthode pédagogique¹².
- *Surcharge de travail des enseignants quant à la confection et à la correction des épreuves nationales des baccalauréats et BTS* : comme signalé plus haut, les certifiés de turc ne sont que sept pour tout le territoire national. A ce titre, ils doivent enseigner dans des établissements parfois disséminés sur un vaste rayon d'action (une certifiée travaille sur six établissements différents en Alsace) ou proposer des regroupements pédagogiques à des élèves obligés à des déplacements non négligeables (ce qui pour les parents est souvent un frein véritable, en particulier pour les filles, par exemple à Rennes où la proposition soutenue par l'ensemble des services académiques a failli ne pas aboutir pour cette raison). Tous sont évidemment mobilisés par différentes épreuves (bacca-

¹¹ BO n° 9 du 9 octobre 1997, pp. 145-157.

¹² *Turc-Cours Terminale. Fascicule U et Turc-Devoirs Terminale*, CNED Centre National d'Enseignement à Distance, Institut de Rennes, comprend également un CD ROM. Document préparé par Ayşe Jolly et collaborateurs.

lauréats de diverses filières et mentions, BTS, voire DNB), mais ils sont de plus tous dans l'obligation de préparer les sujets des différentes épreuves. Cette tâche, longtemps été confiée au Rectorat de Strasbourg, a été renvoyée à celui de Versailles qui a assuré ce service pour 2007-2008 et 2008-2009 grâce à la présence sur Paris de l'une des certifiées, puis est retournée à Strasbourg. Les personnes invitées pour la confection, le corrigé, l'essai, des sujets, hormis les certifiés, rassemblent des statuts variés (enseignants d'origine turque, milieu associatif, femmes au foyer diplômées en Turquie mais sans emploi en France), donc souvent précaires et pas toujours réellement qualifiées en matière linguistique. Il s'agit souvent de personnes appartenant au réseau amical de l'un ou l'autre certifié. Bricolage et bonne volonté toujours et encore !

- *Inadéquation offre et demande en matière d'enseignement* apparaissent comme un corollaire du point précédent. Mais il nous faut souligner un autre problème, celui de la « carte des langues » qui, pour de multiples raisons, laisse très peu de place au turc. De nombreuses régions de France pourraient être dotées d'un petit pôle d'enseignement du turc répondant au moins à la demande au Baccalauréat : les candidats aux épreuves sont bien plus nombreux que les élèves ayant réellement suivi un enseignement en cycle secondaire. Les chiffres de l'Académie de Strasbourg montrent une réelle assiduité car les élèves ayant choisi de présenter une épreuve de turc se présentent effectivement dans leur grande majorité le jour de l'examen, ce qui n'est pas toujours le cas d'autres options linguistiques.
- *Formation initiale des enseignants* : tous les certifiés ont été initialement formés en Turquie et non en France (même dans le cas de notre certifiée d'origine française) ! Ayant été recrutés sur le mode du « CAPES réservé », il s'agissait surtout de régulariser des emplois existants en mettant en place le dispositif de 1995 et en le diffusant (très) lentement. L'INALCO à Paris et le Département d'Etudes Turques peuvent former de futurs enseignants si les débouchés existent. Force est de constater que ces formations ne peuvent pour l'instant mener à des emplois intéressants, sauf exceptions, qu'à la condition d'un retour en Turquie. Paris et Strasbourg offrent Diplômes d'Université (DULCO / DU), Licences et

Masters, voire Doctorats d'Etudes Turques, qui ont débouché sur d'assez nombreux – toutes proportions gardées – postes de chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs de l'Université en Sociologie, Anthropologie, Histoire, Archéologie, Géographie, Politologie... (universitaires français peu ou prou turcophones), mais aucun dans l'enseignement du turc en milieu scolaire. Nous fréquentons par définition de nombreux étudiants d'origine turque, issus de l'immigration suivant des formations linguistiques (turc, littérature française, FLE-Français langue étrangère, anglais, allemand...) et susceptibles d'être intéressés par l'enseignement secondaire... si les débouchés sont réels. Nous recevons également des demandes de renseignements de professeurs des écoles turcophones exerçant leur métier dans le cycle primaire¹³. Un potentiel non négligeable existe donc, totalement marginalisé. Peut-être conviendrait-il de le prendre en compte pour le recrutement des ELCO sur place et non en Turquie, idée cultivée par notre prédécesseur sur la base d'expériences menées en Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, également évoquée avec une Délégation parlementaire turque rencontrée le 2 septembre 2009 à Strasbourg¹⁴.

- Existence d'offres mal répertoriées ou mal appréhendées : s'il n'est évidemment pas dans les missions de l'Education Nationale de contrôler le secteur associatif de droit privé et s'il ne peut être question d'interdire les pratiques associatives s'adressant aux enfants comme aux adultes lorsqu'elles ne relèvent pas d'aides publiques de l'Education Nationale (formation continue, professionnelle, aide aux devoirs, prestations culturelles diverses et variées, y compris dans la diffusion des normes islamiques turques, souvent différentes des dispositifs culturels et culturels maghrébins ou autres), alors même que les autres dispositifs nationaux tombent en désuétude comme celui du FASILD, devenu ACSé et aujourd'hui en voie d'intégration dans les Préfectures, mais sur des missions totalement différentes, il convient cependant de s'interroger sur des offres privées ou associatives venues de Turquie. La porte est grand-ouverte aux initiatives privées échappant aux contrôles clas-

¹³ Question posée en ces termes : « Je suis instituteur/trice, professeur des écoles, d'origine turque, turcophone. Comment puis-je mettre cette capacité au service de l'Education nationale ? ».

¹⁴ Rencontre citée en note 6.

siques (Education Nationale, Jeunesse et Sports, Culture, mouvement d'Education populaire...). De fait, les acteurs du champ migratoire turc, plus que l'Etat turc qui reste tributaire des relations diplomatiques interétatiques ou internationales, ont acquis un savoir-faire important qui passe par les mouvements associatifs, politiques (de l'extrême droite ultra-nationaliste, bien présente en France, à l'extrême gauche en perte de vitesse, via les mouvements islamistes et les indépendantistes kurdes), les médias (dont une impressionnante offre télévisuelle). L'éducation des enfants sur fond de transmission de valeurs turco-islamiques est l'un des thèmes privilégiés.

*Langue d'immigrés en ghetto ou langue vivante de culture :
quelques mesures proposées*

Il est évidemment difficile en si peu de temps de proposer ou préconiser des mesures permettant d'améliorer le service public de l'enseignement du turc. Quelques pistes sont néanmoins à l'étude :

- La publication urgente d'un manuel ou au moins d'un ouvrage de référence littéraire adapté au public scolaire : le turc semble bien être la seule LV ne disposant d'aucun manuel, hors les ouvrages édités par le CNED¹⁵. Un ouvrage serait en préparation depuis quelques années mais tarde à paraître. Il y aurait probablement d'autres possibilités autour de l'INALCO ou du CNRS, avec *inter alia* le Centre d'Histoire du Domaine Turc de l'EHESS à Paris. Les spécialistes de la langue et de la littérature turques existent, on peut citer, parmi d'autres, Nedim Gürsel, Directeur de Recherche au CNRS travaillant sur la production littéraire turque contemporaine et lui-même auteur de romans en français et turc, Timour Muhhidine, directeur de collection littéraire et traducteur, ou Mehmet-Ali Akıncı, chercheur au CNRS, linguiste et spécialiste du bilinguisme, de la transmission et de l'apprentissage du turc en émigration). Après plus de vingt années d'enseignement, il serait pour le moins utile et nécessaire de combler cette lacune.
- La carte des langues : la réflexion sur un (re)déploiement géographique de l'enseignement du turc permettant de couvrir les be-

¹⁵ Cités en note 3.

soins minimaux, lorsqu'ils sont exprimés, des élèves issus du dispositif primaire ELCO, est nécessaire. Les Académies de Bordeaux, Lyon, Besançon-Montbéliard, éventuellement Limoges, Rouen, pourraient être ciblées. Les Académies de Strasbourg, Orléans-Tours, mériteraient une restructuration de l'offre pour une meilleure adéquation entre offre et demande ; ainsi le turc est offert à Nancy alors que les effectifs potentiels sont autrement plus nombreux à Metz ou Forbach. Cet enseignement pourrait-il être proposé dans la région parisienne au-delà du Lycée où il est déjà pratiqué, les élèves susceptibles d'être intéressés vivant souvent plus en banlieue qu'à Paris *intra muros* (même si l'idée d'une mixité sociale entre élèves des banlieues et du centre-ville doit être défendue, comme l'expérience tentée à Rennes). Dans le rapport *Pilotage et Cohérence de la Carte des Langues* remis au ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (n° 2005-019 d'avril 2005), le turc tient très peu de place, cité pour le dispositif ELCO, puis classé dans « autres langues », mais les développements et les conclusions de ce rapport peuvent être étendus au turc sans difficultés. Deux autres rapports allant dans le même sens sont disponibles : rapport du Sénat sur l'Enseignement des langues étrangères en France, dont en particulier les « principales propositions » en synthèse du document (<http://www.senat.fr/rap/r03-0631.html>)¹⁶ ou rapport intitulé *Développement progressif de la langue vivante 2 à partir de la classe de 5^{ème}* (rapport 2008-059 de juillet 2008).

- Le recrutement d'enseignants qualifiés est pour l'instant bloqué, généralement pour des raisons budgétaires. En fait, nous manquons sérieusement de vision politique d'ensemble quant au maintien et à l'extension du dispositif. Plusieurs candidatures spontanées, demandes de renseignements ou offres de service, venues de Bordeaux, Nice, Ankara, Rennes ou Strasbourg, laissent à penser qu'un recrutement d'éléments motivés et qualifiés est possible à partir des diplômés des Départements d'Etudes Turques de Paris-INALCO et Strasbourg ou d'Universités turques.

¹⁶ Extrait d'un long rapport de commission présidée par M. le Sénateur Jacques Legendre : *L'enseignement des langues étrangères en France, rapport d'information n° 63 (2003-2004) de M. Jacques Legendre*, fait au nom de la Commission des Affaires culturelles, 12.11.2003. Cette commission a d'ailleurs auditionné plusieurs membres du Groupe des langues de l'IGEN.

- La relation entre dispositifs français et turc (ELCO) est parfois difficile, souvent plus empreinte de méfiance réciproque que de collaboration pédagogique. Avant tout localisé dans le primaire, ce dispositif peut intervenir dans le cycle secondaire. Des « abus » sont parfois cités, mais sans aucun signalement précis. L'ELCO intervenant en collège comble de fait les carences du dispositif français où très peu d'enseignants sont présents ; le suivi entre les deux dispositifs est souvent insuffisant, fragilisant d'autant l'enseignement du turc-langue vivante académique. Une « mise à plat » de cette relation entre les deux enseignements serait véritablement nécessaire. Plus de partenariat franco-turc ? Au-delà de l'écueil évident que représentent les relations souvent difficiles entre les deux pays, et avec toutes les précautions d'usage pour ne pas froisser les susceptibilités réciproques, peut-on imaginer plus d'échanges d'informations ? Ces échanges existent aux niveaux diplomatiques et universitaires, assez peu efficaces dans le domaine scolaire comme le montre le faible développement des échanges en général et lors de la Saison turque en France en particulier. La situation française de l'enseignement du turc est reportée chaque année en Turquie par l'Attaché d'Education Nationale de l'Ambassade en termes très administratifs, ou par des chercheurs dans des actes de congrès et colloques publiés en Turquie, plus rarement en France (Mehmet Ali Akıncı, Altan Gokalp, Ayşe Jolly, Payam Aral)¹⁷. La situation est donc connue et analysée ici comme là-bas, mais le constat s'impose : le turc en tant que langue tient peu de place dans les écrits français, le français peu de place dans les écrits turcs, ou tout au moins la diffusion de ces études n'est pas assurée. L'Administration turque est d'ailleurs consciente de ses propres faiblesses dans la diffusion de la langue aussi bien en interne qu'à l'international, pour employer un jargon de « marketing / mercatique »¹⁸. Mais existe néanmoins un non négligeable

¹⁷ Cf. Bibliographie ci-dessous, dont rapports DİYİH.

¹⁸ DPT Devlet Planlama Teşkilâtı, ERCİLASUN Ahmet Bican (Président Commission), 2000, *Sekizinci 5 Yıllık Kalkınma Planı Türk Dili Özel İhtisas Komisyonu Raporu* [Rapport de la Commission spéciale du 8ème Plan quinquennal sur la Langue turque], Ankara, DPT 2526, ÖİK 542, 68 p. Nous avons rencontré le professeur Ercilasun à l'Université d'Etat Gazi d'Ankara où il enseigne. Il est également Président de l'Académie de la Langue turque (Türk Dil Kurumu).

acquis d'études pouvant être mis à contribution pour alimenter la réflexion sur un nécessaire aménagement de cet enseignement.

- La « surveillance » de l'offre de formation linguistique initiale en secteur privé : la création à Villeneuve-Saint-Georges d'un établissement privé, autorisé par le Rectorat d'Académie de Créteil, a été signalée avec inquiétude par des enseignants voyant dans cette initiative une probable concurrence, alors que rien n'y indique *a priori* la présence de cours de turc. Ce collège a bénéficié d'une couverture médiatique non négligeable (article dans l'édition régionale du *Nouvel Obs*, reportage sur la chaîne *M6* dans un bulletin d'information à propos du retour éventuel de l'uniforme à l'école, débutant par un extrait d'interview de l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, M. Xavier Darcos, puis article dans *Le Monde*)¹⁹. C'est en France le premier établissement scolaire lié au mouvement de Feth'ullah Gülen, prédicateur en rupture avec la Présidence des Affaires Religieuses d'Ankara depuis de nombreuses années, « réfugié » aux États-Unis (officiellement pour raison de santé), mais propriétaire d'un vaste conglomérat médiatique et éducatif actif des USA à la Fédération de Russie, pays des Balkans et Asie centrale compris (Balci 2003). Si les médias comprennent télévision diffusée par satellite, quotidiens, revues et maisons d'édition, le versant éducatif intègre collèges et lycées privés dotés d'internats, universités et associations de droit privé²⁰. En France, le mouvement, passablement actif, exerçait jusqu'à cette année sous forme d'associations offrant aide au devoir, soutien scolaire, cours d'anglais et d'informatique à Paris, Strasbourg et Mulhouse. Un pas a donc été franchi en direction de l'enseignement « *pour pallier aux carences de l'Éducation Nationale* », *dixit* le Directeur, déjà rencontré à Strasbourg dans un tout autre cadre.

¹⁹ Guillaume Périer, Une confrérie turque ouvre un collège républicain en France, *Le Monde*, 30.12.2009. Cet article a motivé de nombreuses réactions sur le réseau Internet.

²⁰ Nous disposons d'une bibliographie déjà riche à ce sujet, émanant soit de chercheurs (Franck Frégosi, Samim Akgönül, Birol Caymaz et surtout Bayram Balci qui a fait de ce groupe l'objet de sa thèse), soit de membres du groupe comme Ali İhsan Aydın, correspondant à Paris du quotidien *Zaman*, qui édité un article sur le fonctionnement intellectuel du secteur éducatif. Voir aussi le site très riche des « Conférences Gülen » : <http://www.gulenconference.net/index.php/library/articles>.

En guise de conclusion provisoire

L'enseignement du turc-langue académique, reconnu et susceptible d'être enseigné sur tout le territoire national si le besoin s'en fait sentir, est très récent comparé à l'enseignement universitaire où l'actuel INALCO, autrefois Ecole des Langues Orientales, est issu de l'Ecole des Jeunes de Langues créée par Colbert en 1669, à l'époque de Louis XIV, pour répondre aux besoins de la diplomatie française au moment où l'Empire ottoman était un incontournable et redoutable partenaire politique européen. Né en 1995, cet enseignement est toutefois dans une position très inconfortable, sinon fragile et menacée. Les enseignants titulaires, certifiés sur la base d'un CAPES réservé sous dispositions transitoires, sont trop peu nombreux et ont pour la plupart été recrutés déjà relativement âgés. Pour chacun se posent des questions de notation, carrière, rôle professionnel (dans la mesure où certains n'accomplissent qu'une partie, parfois faible, de leur horaire statutaire de 18h00 hebdomadaires dans l'enseignement du turc !) et, au final, de retraite. Actuellement n'existent ni CAPES, ni Agrégation de turc. Pour des raisons d'abord budgétaires, le recrutement de nouveaux enseignants, hors contractualisation – mais celle-ci semble échapper à toute logique d'ensemble et ne dépendre que de conditions locales – est totalement suspendu. La rétention d'information est souvent pratiquée (il ne s'agit pas d'une opposition mais plutôt d'une goutte d'eau passant inaperçue dans un torrent continu d'informations reçues par les chefs d'établissement), tant pour l'ouverture de cours (par définition difficile faute de postes d'enseignants budgétisés) que pour les inscriptions aux examens ou l'ouverture de classes ELCO en milieu primaire²¹. Les moyens accordés aux opérations scolaires entrant dans le cadre de la Saison turque en France ont été très réduits. Force est donc de constater que l'enseignement du turc en France est difficile et que les autorités politiques s'en préoccupent peu. Pour preuve supplémentaire, la suppression cette année du turc aux examens de HEC, alors que le turc pouvait y être choisi comme seconde langue après l'anglais²².

Peut-on dire que l'enseignement du turc en France s'annonce comme « *la chronique d'une mort annoncée* », comme le suggérait le

²¹ Divers entretiens avec des IA, enseignants ELCO, Attaché d'Education Nationale turc...

²² Entretien téléphonique récent avec un collègue de l'INALCO.

titre de l'article relatif à l'enseignement du turc par les ELCO, cité par Mehmet Ali Akıncı ?²³. Le dispositif d'enseignement secondaire apparaît plus fragile encore que le dispositif ELCO pourtant décrié et marginalisé. Peut-on associer le turc à l'arabe, selon les termes de Bruno Levallois, Inspecteur général d'arabe, qui dans un article publié dans *Le Monde* parle de « l'abandon de l'arabe », pourtant dans une situation bien plus enviable que le turc en chiffres absolus et relatifs (enseignants arabisants et élèves) ?²⁴. Le fait est qu'un constat proche est établi pour le russe et d'autres langues, seul le chinois ayant le vent en poupe (après la mode du japonais !), mais pour combien de temps ?

Les réponses relèvent bien plus de la décision politique que de l'enseignement et de la pédagogie de l'apprentissage d'une langue à proprement parler, où l'enjeu commun à toutes les langues enseignées, quelles soient parlées par des centaines de millions de locuteurs comme le mandarin, l'anglais ou l'espagnol, ou quelques dizaines de milliers comme certaines langues régionales, est de passer d'une langue immigrée « en ghetto », marginalisée, à une « langue de culture » aux débouchés économiques non négligeables par ailleurs.

Bibliographie indicative

AKINCI Mehmet Ali, 2009, Fransa'da Türkçenin Anadili ve Yabancı Dil Olarak Eğitimi [Apprentissage du turc comme langue maternelle et langue étrangère en France], in D. YAYLI & Y. BAYYURT (Eds), *Yabancılarla Türkçe Öğretimi. Politika Yöntem ve Beceriler* [L'enseignement du turc aux étrangers. Politique, principe et succès], Ankara, Anı, 189-206.

AKINCI Mehmet-Ali, 2003, Une situation de contact de langues : le cas turc-français des immigrés turcs en France, in J. BILLIEZ (Ed.), *Contacts de langues : Modèles, typologies, interventions*, Paris, L'Harmattan, 127-144.

²³ S. Gautier-Kızılyürek, 2007, Les enseignements de langue et culture d'origine en France, chronique d'une mort annoncée ? Le cas de la langue turque, in F. Baider (Ed.), *Emprunts linguistiques, empreintes culturelles*, Paris, L'Harmattan, 141-158.

²⁴ Brigitte Perucca, La langue arabe chassée des classes, *Le Monde* du 08.09.2009.

- AKINCI Mehmet-Ali, DE RUITER Jan J., SANAGUSTIN Floréal, 2004, *Le plurilinguisme à Lyon. Le statut des langues à la maison et à l'école*, Paris, L'Harmattan (Espaces Discursifs), 196 p.
- AYTEMİZ Aydin, 2000, Almanya'da Türkçe [Le turc en Allemagne], in *Avrupa'da Yaşayan Türk Çocuklarının Ana Dili Sorunları Toplantısı* [Réunion sur les problèmes de langue maternelle des enfants turcs vivant en Europe], Ankara, Atatürk Kültür Dil ve Tarih Yüksek Kurumu Türk Dil Kurumu, 85-100.
- BALCI Bayram, 2003, *Missionnaires de l'islam en Asie Centrale. Les écoles turques de Fethullah Gülen*, Paris, Maisonneuve & Larose, Istanbul, IFEA (Passé ottoman, présent turc), 297 p.
- BAROU Jacques, 1998, Le système d'apprentissage en Allemagne et les jeunes immigrés, *VEI-Ville Ecole Intégration, Enjeux*, n° 113, 185-198.
- BAŞARAN Ali, 2000, Vers une reconnaissance réciproque. Une expérience de médiation école-famille dans l'Académie de Strasbourg, *VEI-Ville Ecole Intégration Enjeux*, n° 123, 64-84.
- BAZIN Louis, 1987, *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 3^{ème} édition revue et corrigée, 201 p.
- CAYMAZ Birol, 2002, *Les mouvements islamiques turcs à Paris*, Paris, L'Harmattan, 286 p.
- DEMİR Emre, 2007, The Emergence of a Neo-Communitarian Movement in the Turkish Diaspora in Europe : Settlement and Competition Strategies of the Gülen Movement in France and in Germany, in *Muslim Words in Transition : Contribution of the Gülen Movement*, London, House of Lords, SOAS, London School of Economics, <http://www.gulenconference.net/index.php/library/articles>, 16 p.
- DİYİH- Dış İlişkiler ve Yurtdışı İşçiler Hizmetleri Genel Müdürlüğü, 2000-2007, *_ Yılı Raporu. Yurtdışındaki Vatandaşlarımıza İlişkin Gelişmeler ve Sayısal Bilgiler* [Développements et données chiffrées relatifs à nos compatriotes expatriés. Rapport annuel...], Ankara, TC Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanlığı, Annuel. Entre 1982 et 1999, ces rapports sont référencés sous YİHGM- Yurtdışı İşçiler

Hizmetleri Genel Müdürlüğü et s'intitulent _ *Yılı Yurtdışı İşçi Hizmetleri Raporu* [rapport sur les Services au Travailleur expatrié].

DPT- Devlet Planlama Teşkilâtı [Organisation nationale de Planification], ERCILASUN Ahmet Bican (Président Commission), 2000, *Sevizinci 5 Yillik Kalkınma Planı Türk Dili Özel İhtisas Komisyonu Raporu* [Rapport de la Commission spéciale sur la langue turque dans le 8^{ème} Plan quinquennal], Ankara, DPT 2526, ÖİK 542, 68 p.

GAUTIER-KIZILYUREK S., 2007, Les Enseignements de langue et culture d'origine en France. Chronique d'une mort annoncée ? Le cas de la langue turque, in F. BAIDER (Ed.), *Emprunts linguistiques, empreintes culturelles*, Paris, L'Harmattan, 141-158.

GOKALP Altan, 2001, Fransız Milli Eğitim Sisteminde Türkçenin Konumu [La situation du turc dans le système éducatif français], in *Avrupa'da Yabancı Dil Olarak Türkçe Öğretimi Sempozyumu Toplantı Notları* [Notes du Symposium sur l'enseignement du turc comme langue étrangère en Europe], Ankara, Türk Dil Kurumu, 150-156.

GOKALP Altan, 1995, L'introduction de l'enseignement du turc dans le système éducatif français, *Turcica*, Vol. 27, 11-21.

GÖZAYDIN Nevzat, 2000, Almanya'daki Türklerin Durumu ve Türkçede Yaptıkları Yanlışlar [Etat des Turcs en Allemagne et fautes commises en turc], in *Avrupa'da Yaşayan Türk Çocuklarının Ana Dili Sorunları Toplantısı*, Ankara, Türk Dil Kurumu, 73-84.

HENGİRMEN Mehmet (Dir.), 2000, *Uluslararası Dünyada Türkçe Öğretimi Sempozyumu* [Symposium international de l'Enseignement du turc dans le monde], Ankara Üniversitesi TÖMER Dil Öğretim Merkezi, 232 p.

İLERİ Esin, 2000, Avrupa'nın Topluluğu'nun Dil Politikası ve Almanya'da Okula Giden Türk Asıllı Öğrencilerinin Dil ve Eğitim Sorunları [Politique linguistique de la Communauté européenne et problèmes linguistiques et éducatifs des enfants d'origine turque scolarisés en Allemagne], in *Avrupa'da Yaşayan Türk Çocuklarının Ana Dili Sorunları Toplantısı*, Ankara, Türk Dil Kurumu, 7-66.

İRTİŞ-DABBAGH Verda , 2003, *Les jeunes issus de l'immigration de Turquie en France*, Paris, L'Harmattan (Logiques Sociales), 428 p.

- JOLLY-YILMAZ Ayse, 2001, Fransa Milli Eğitim Bakanlığı'nin bir Kuruluşu Olan CNED'de Yabancı Dil Olarak Türkçe Öğretimi [L'enseignement du turc comme langue étrangère au CNED, organisme du ministère français de l'Education Nationale], in *Avrupa'da Yabancı Dil Olarak Türkçe Öğretimi Sempozyumu Toplantı Notları*, Ankara, Türk Dil Kurumu, 347-359.
- KASTORYANO Riva, 1984, Ecole et espace social. Comparaison des rapports de familles turques avec l'école, à Paris et dans une petite ville de province, *Migrants Formation*, n° 58, 3-8.
- KONUK Mahir, 2009, *Jeunes originaires de Turquie entre l'école et la communauté*, Paris, L'Harmattan (Logiques Sociales), 234 p.
- MANÇO Altay, 1995, Enseignement pré-primaire et familles turques immigrées en Belgique francophone, *Agenda Interculturel*, n° 136, 23-27.
- MANÇO Altay, 1995, Etude de faisabilité. Compétences transversales des élèves de 5° secondaire. Résultats de l'étude-pilote en Communauté française de Belgique, Service de Pédagogie Expérimentale de l'Université de Liège.
- MANÇO Altay, 1996, Dynamiques psychosociales de l'intégration des jeunes issus de l'immigration turque et marocaine : hypothèse d'une équilibration entre un pôle de conservation et un pôle d'assimilation, in Espace Arabesque (Ed.), *La Méditerranée au masculin : hommes issus de l'immigration*, Bruxelles, Sabir, 81-108.
- MANIGAND Alain, 1991, *Problèmes d'insertion scolaire d'enfants d'origine étrangère : étude des trajectoires scolaires d'une population d'enfants turcs*, Bordeaux 3, Sciences de l'Education.
- MANIGAND Alain, 1992, *Processus d'insertion scolaire d'enfants d'origine étrangère : étude des trajectoires scolaires d'une population d'enfants turcs*, Lille, ANRT.
- ÖZTÜRK Ceren, 2006, Les stratégies d'insertion des « jeunes turcs » de France, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 22, n° 3, 179-202.
- PETEK Gaye, 2004, Les ELCO, entre reconnaissance et marginalisation : langue de France, *Hommes et Migrations*, n° 1252, 45-55.

- PETEK-ŞALOM Gaye, 1989, Le turc : une langue en ghetto, in G. VERMES (Dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, L'Harmattan (Logiques Sociales), Tome 2, 301-316.
- TDK- Türk Dil Kurumu, 2000, *Avrupa'da Yaşayan Türk Çocuklarının Ana Dili Sorunları Toplantısı Notları* [Notes du Symposium sur l'enseignement du turc comme langue étrangère en Europe], Ankara, Türk Dil Kurumu, n° 734, 100 p.
- YALÇINKAYA-ARAL Payam, 2001, Paris'te Racine Lisesinde Yabancı Dil Olarak Okutulan Türkçe Eğitiminin Konumu, Uygulamaları ve Karşılaşılan Sorunlar [&&], in *Avrupa'da Yabancı Dil Olarak Türkçe Öğretimi Sempozyumu Toplantı Notları*, Ankara, Turk Dil Kurumu, 45-49.
- YAYLI Derya, BAYYURT Yasemin (Eds), 2009, *Yabancılarla Türkçe Öğretimi. Politika Yontem ve Beceriler* [L'enseignement du turc aux étrangers. Principes de politique et succès], Ankara, Anı, 244 p.
- YURDUSEV S., 1984, *Problèmes de scolarisation des enfants de travailleurs immigrés turcs*, Paris 5, Sciences de l'Education, 343 p.
- ZULFİKAR Hamza, 2000, Yurt Dışında Türkçenin Öğretimi Ile İlgili Bazı Uygulamalar [L'enseignement du turc à l'étranger et quelques adaptations afférentes], in *Avrupa'da Yaşayan Türk Çocuklarının Ana Dili Sorunları Toplantısı Notları*, Ankara, Türk Dil Kurumu, 67-72.